

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE GESTION  
DES TERROIRS

01 BP 1487 OUAGADOUGOU 01

Tél. : 32.47.53/54 - Fax : 31.74.10



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

ETUDE D'IMPACT SOCIAL DU  
PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DES TERROIRS

*RAPPORT FINAL*

Consultants :

Décembre 1999

Armelle FAURE, Anthropologue  
Jean Baptiste DOAMBA, Agronome

## SIGLES ET ABREVIATIONS

- AGR: Activités Génératrices de Revenus  
AFD: Agence Française de Développement  
CAS: Comités d'Actions Spécifiques  
CCTP: Cadre de Concertation Technique Provincial  
CND: Commission Nationale de la Décentralisation  
CPAT: Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire  
CES/DRS: Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols  
CVGT: Commission Villageoise de Gestion des Terroirs  
DC: Diagnostic Conjoint  
DFN: Domaine Foncier National  
DPC-LR ancien SPOFFP, OMR  
EIS: Evaluation de l'Impact Social  
EMP: Equipes Mobiles Pluridisciplinaires  
ETF: Equipe Technique Forestière  
FAARF: Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes  
FAAGRA: Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Agricultrices  
GRN: Gestion des Ressources Naturelles      GT: démarche Gestion des Terroirs  
HIMO: travaux à Haute Intensité de Main d'Oeuvre  
INSD: Institut National des Statistiques et de la Démographie  
MARP: Méthode Active de Recherche Participative  
ONG: Organisation Non Gouvernementale  
PGT: Plans de Gestion des Terroirs  
PNGT: Programme National de Gestion des Terroirs  
PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement  
PSAN: Projet de Sécurité Alimentaire et de Nutrition  
PSO: Plan Stratégique Opérationnel  
RAF: Réorganisation Agraire et Foncière  
S&E: Suivi-Evaluation  
SPOFFP: Service Provincial de l'Organisation et de la Formation Professionnelle des Producteurs  
TED: Test d'Exécution Directe  
TOD: Textes d'Orientation de la Décentralisation

## Liste des tableaux

Tableau n° 1. - Les institutions villageoises de la GT .....	22
Tableau n° 2. - Les bénéficiaires .....	25
Tableau n° 3. - Proposition de la prise en compte des groupes sociaux et des couches sociales dans le PNGT II .....	26-27
Tableau n° 4. - Référence des groupes cibles ou groupes bénéficiaires pour le PNGT II .....	30
Tableau n° 5. - Présentation de la stratégie de formation technique dans une CVGT (CAS de formation en CES/DRS) .....	62
Tableau n° 6. - Présentation de la stratégie de formation en alphabétisation dans une province .....	65
Tableau n° 7. - Présentation de la stratégie de formation en gestion .....	70
Tableau n° 8. - Présentation de la vulnérabilité des ménages .....	84
Tableau n° 9. - Calendrier annuel de la pauvreté .....	91
Tableau n° 10. - Critères d'évaluation de la pauvreté par les populations rurales .....	95
Tableau n° 11. - Proposition d'un taux de crédit variable par couche sociale .....	99
Tableau n° 12. - Recommandations pour la Lutte contre la pauvreté dans le PNGT II	

TABLE DES MATIERES  
ETUDE D'ÉVALUATION DE L'IMPACT SOCIAL DU PNGT

	pages
Table des matieres	
Liste des tableaux	
Sigles et abréviations	
Resume - Recommandations - Conclusions .....	1
EVALUATION DE L'IMPACT SOCIAL DU PNGT .....	15
Objet de l'évaluation de l'impact social .....	15
L'évaluation de l'impact social du PNGT doit permettre .....	16
Contexte de l'étude .....	17
<u>I. Evaluation de la participation des acteurs, du cadre participatif existant (PNGT I) et de la faisabilite sociale du montage du PNGT II</u> .....	18
1.- Quelques définitions et principes: participation, équité, bénéfiques, processus, et protocole .....	19
2.- Le cadre participatif du PNGT I .....	21
2.1. Description du cadre participatif .....	22
2.1.1. Les institutions villageoises mises en place par le PNGT: CAS, CVGT .....	22
2.1.1.1. Les CVGT Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs	
2.1.1.2. Les CAS: Comités d'Actions Spécifiques, et leurs bénéficiaires	
2.1.1.3. L'équité entre bénéficiaires du PNGT1 .....	26
2.1.1.4. Propositions d'amélioration du choix des bénéficiaires de CAS pour le PNGT II .....	28
2.1.2. Relations entre les organisations sociales locales et les institutions du cadre participatif du PNGT (CAS, CVGT) .....	31
2.1.3. Les groupes sociaux bénéficiaires de la "Gestion des Terroirs" dans le cadre participatif du PNGT I .....	33
2.2. - Le cadre participatif provincial: les CCTP Cadres de Concertation Technique Provinciaux .....	35

2. 3.-	Evaluation de la capacité des Institutions mises en place par la	GT	
3. -	Mécanismes et procédures participatifs pour la conception, l'exécution et la gestion des activités du PNGT		38
3.1 -	Les étapes de la démarche de programmation des activités GT dans le cadre participatif du PNGT I		38
3.2.	La programmation des activités GT sur le terrain		39
4.-	Stratégie de responsabilisation des communautés		40
4.1.	Améliorer le capital social et humain		40
4.2.	Améliorer la préparation des activités		41
4.3.	Améliorer les outils de suivi		42
4.4.	La responsabilisation des femmes et l'équité entre genre, les bénéfices pour les femmes dans le PNGT		43
4.4.1	La participation des femmes au PNGT 1		43
4.4.2.	Les bénéfices du PNGT I pour les femmes		44
4.4.3.	Améliorer l'équité entre genre dans le PNGT II		44
4.4.4.	Des indicateurs pour vérifier l'équité entre genre dans le PNGT II		
5.-	L'environnement légal et institutionnel du PNGT II: CVGT, décentralisation et échelon inter-terroir		47
5.1.	Pertinence sociologique de l'échelon inter-terroir		47
5.1.1.	Définition du "terroir"		47
5.1.2.	L'organisation inter-terroir		48
5.1.3.	Le PNGT II peut partout renforcer les liens inter-terroir existant, par une démarche opérationnelle concertée		49
5.2. -	Articulation entre le PNGT et la décentralisation: une réflexion en cours pour les CVGT		49
5.3.	La question foncière pour le PNGT II		50
6. -	Dispositions nécessaires pour donner au projet une envergure nationale		54
	Conclusion sur le cadre participatif		57

<u>II. Evaluation des systèmes d'appui qui contribuent à la responsabilisation des communautés et au développement de leur capital social</u> .....	58
1. - Le groupe cible des formations .....	59
2. - Les formations techniques et l'aire spatiale d'intervention .....	60
3. - L'alphabétisation et l'aire spatiale d'intervention .....	63
4. - Au niveau des voyages d'études .....	66
5. - L'accroissement des capacités locales d'organisations et de gestion	68
5.1. Le contenu du programme de formation communautaire	71
5.2. Le profil et le programme de formation des Agents communautaires .....	73
6. - La stratégie de communication au profit des communautés rurales	74
7. - Les critères de sélection des prestataires .....	75
8. - Associer des villageois à l'identification des indicateurs de suivi	76
<u>III. Evaluation de la capacité à intégrer les groupes vulnérables au projet</u>	
1. - Eléments sociologiques pour aborder la pauvreté en milieu rural, dans le cadre du PNGT II .....	76
1.1. Définitions de la pauvreté par les communautés .....	77
1.2. Les aspects culturels de la pauvreté .....	79
1.3. Les populations extrêmement pauvres .....	80
1.4. Les systèmes de régulation traditionnels .....	81
1.4.1. La capacité d'un ménage: capacité économique et position dans les systèmes de redistribution sociale. Comprendre la vulnérabilité chez les agriculteurs .....	81
1.4.2. Les éleveurs et les stratégies de lutte contre la pauvreté	84
2.- Les trois composantes essentielles pour les programmes communautaires de lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire .....	87
2.1. Pauvreté et GRN: des acquis du PNGT I à confirmer dans le cadre de l'extension du PNGT II .....	87
2.1.1. - les parties communes .....	87
2.1.2. - la pauvreté accélère l'érosion .....	87

2.1.3. - la pauvreté et le régime foncier .....	88
2.2. Pauvreté et femmes en milieu rural: consolider les actions du PNGT I .....	89
2.3. Le calendrier de la pauvreté .....	91
3.- Evaluer la pauvreté: méthodologie pour une approche communautaire utilisable pour le PNGT II .....	92
3.1. L'approche géographique et statistique de l'INSD: les seuils et profils de pauvreté .....	92
3.2. pour le PNGT II: une approche communautaire et participative	
3.2.1. la MARP de classement par ordre de prospérité .....	93
3.2.2. la méthode du "vote individuel pondéré" .....	93
4. - Stratégies à mettre en oeuvre dans le cadre du PNGT II pour l'intégration des couches sociales vulnérables parmi les bénéficiaires .....	93
4.1. Mettre en place une procédure d'identification des groupes vulnérables .....	94
4.1.1. - au cours du Diagnostic Conjoint .....	94
4.1.2. actions à mener en direction des populations extrêmement pauvres	
4.2. - à l'élaboration du Plan de Gestion de Terroir .....	96
4.3. - la participation des couches vulnérables aux CAS .....	97
4.4. - le suivi-évaluation .....	98
4.5. Valoriser les ressources humaines des pauvres .....	98
<u>IV. Propositions pour une méthodologie et des indicateurs de suivi et d'évaluation de l'impact social</u> .....	100
1. - Le Manuel de Procédures .....	102
2. - Proposition d'harmonisation du Manuel de Procédures avec les résultats de la mission EIS .....	104
3. - Les systèmes externes de suivi-évaluation par échantillon .....	104
4. - Le système d'autoévaluation à l'usage des communautés rurales	104
En conclusion générale .....	105
ANNEXE: Bibliographie	

## RESUME - RECOMMANDATIONS - CONCLUSIONS

1. L'objectif qui sous-tend une évaluation de l'impact social (EIS) d'un projet est de s'assurer que les initiatives développées permettent aux différents groupes sociaux de s'appropriier les programmes, que les activités mises en oeuvre contribuent à réduire la pauvreté et favorisent la lutte contre l'exclusion sociale, elles doivent augmenter le capital social et renforcer la responsabilisation des bénéficiaires.

Comprendre le contexte sociologique d'une initiative de développement fait partie des éléments de base des analyses de faisabilité et c'est un complément des analyses économiques, financières, techniques et environnementales.

2. Cette étude s'inscrit à la fin du PNGT I et en préparation de la phase II du PNGT.

Le projet PNGT II reprend l'objectif global du Programme, il s'agit "d'arrêter et de renverser le processus de dégradation des ressources naturelles du pays, afin d'assurer une croissance agricole durable, de restaurer la diversité biologique et de gérer de façon pérenne les forêts et la faune".

En outre, le PNGT II définit les objectifs suivants: l'application à grande échelle de l'approche Gestion des Terroirs par une extension géographique, et l'accroissement des capacités locales de gestion de développement. Pour atteindre ces nouveaux objectifs, le PNGT II introduit deux nouvelles notions: un objectif de portée socioéconomique, la réduction de la pauvreté, et une nouvelle définition spatiale, celle des niveaux inter-terroir (villageois et intervillageois) comme préfiguration de la décentralisation au niveau rural.

3. La première notion transforme la présente étude EIS, puisqu'elle oriente le choix des acteurs et des bénéficiaires, à l'échelon local, non pas seulement en direction des groupes sociaux auparavant définis (les agriculteurs, les éleveurs, les migrants, les autochtones, les jeunes et les femmes etc.) mais elle introduit de nouveaux acteurs, une nouvelle dimension sociologique, celle des "populations pauvres, vulnérables et marginalisées".

4. L'évaluation de l'impact social du PNGT doit permettre:

- d'évaluer la participation des acteurs et le cadre participatif existant
- d'évaluer les systèmes d'appui et les outils méthodologiques qui contribuent à la responsabilisation des communautés et au développement de leur capital social
- d'examiner les modalités de l'intégration au projet des groupes vulnérables
- d'analyser le système de suivi-évaluation relatif aux acteurs sociaux.



*devenir*  
*d'élèves*  
*de*  
*quartiers*  
*campement*  
*afin*  
*d'atteindre*  
*toutes*  
*les*  
*couches*  
*sociales*  
*y*  
*compris*  
*les*  
*pauvres*  
*prévoir*  
*des*  
*formations*  
*intégrées*  
*avec*  
*d'autres*  
*groupes*  
*et*  
*constituer*  
*de*  
*préférence*  
*des*  
*CAS*  
*avec*  
*d'autres*  
*groupes*

- les éleveurs: minorisés dans les prises de décision hors des zones d'élevage sahéliennes, ils sont souverains dans les provinces du nord; ailleurs, leurs représentants assistent aux réunions mais ils prennent peu part aux décisions; ils bénéficient partout de la structuration de l'espace, tout comme les agriculteurs (la délimitation des zones agro-pastorales limite les conflits); il reste difficile de capter les transhumants (trouver leur logeur, chercher les propriétaires des troupeaux); pour continuer à intégrer les éleveurs à la GT, il faut faire une partie du DC dans leur langue, dans leurs quartiers/campement, afin d'atteindre toutes les couches sociales, y compris les pauvres; prévoir des formations intégrées avec d'autres groupes et constituer de préférence des CAS avec d'autres groupes.

*proposé*  
*à*  
*l'égard*  
*des*  
*éleveurs*

- les migrants: ils participent à l'exécution des travaux, encore peu aux décisions et aux bénéfices directs de la GT, par défaut de sécurisation foncière. Dans tout le pays, il leur est difficile de faire des actions de lutte contre l'érosion sur les champs que les propriétaires fonciers leur ont prêté; ils sont souvent de gros producteurs de céréales et ils peuvent apporter des innovations (la culture du coton). Leurs pratiques d'occupation de l'espace sont mal vues des autochtones (la force du nombre, peu de respect pour l'environnement) qui veulent les avoir à l'oeil. Ils deviennent très nombreux dans certains terroirs, sont très actifs dans les groupements et ils émergeront progressivement comme force de décisions avec le renouvellement des CVGT. Il est indispensable de les intégrer aux formations sur la régénération des RN car ils sont susceptibles de partir (dégrader) ailleurs. La GT tend à contenir le nombre d'arrivées dans les terroirs et à mieux organiser leur installation (respect des règlements locaux). Comme pour les éleveurs, il faut faire une partie du DC dans leur langue, dans leurs quartiers, afin d'atteindre toutes les couches sociales, y compris les pauvres.

- les jeunes sont très dynamiques, ils prennent progressivement le pouvoir local des mains de leurs parents (pour les autochtones); ils sont trop souvent peu intégrés au processus GT chez les nouveaux venus (migrants) et chez les éleveurs, malgré un capital humain (alpha, scolarisation) plus élevé que celui de leurs aînés; à cause de la virilocalité, on voit peu les jeunes filles dans les actions de GT puisqu'elles sont vouées à quitter le village. Mettre une contrainte d'âge (40 ans au plus) pour devenir formateur endogène peut renforcer la participation de ce groupe à la prise de décision, à l'occasion du renouvellement des Bureaux. L'implication des jeunes, car ils sont les supports de la GT, contribue à l'émergence de contre-pouvoirs locaux face au pouvoir traditionnel coutumier (amélioration de la transparence et de l'information).

- les femmes: catégorie bien ciblée par la GT dès le départ, elles sont trop souvent passives et exécutantes; elles profitent de la GT en terme de

responsabilisation; les obstacles culturels à leur émancipation sont nombreux et tenaces, leur évolution prend du temps. Elles sont des actrices majeures de la GRN (collecte du bois, de l'eau, cueillette, forte participation à la production agricole) mais leurs droits sont mineurs pour l'accès au foncier. Le PNGT2 doit renforcer les actions du PNGT1, renforcer les formations spécifiques et l'alphabétisation, en cherchant à faire bénéficier également les couches pauvres. Assurer la sécurisation foncière des femmes doit être une priorité du PNGT II.

#### 7. Evaluation des institutions mises en place et les mécanismes et procédures du cadre participatif:

- le cadre participatif du PNGT I est fonctionnel du point de vue des institutions, et il est adapté aux objectifs du PNGT II, avec les améliorations opérationnelles suivantes, en ce qui concerne le ciblage des acteurs:

1. à l'échelon local il est nécessaire de bien identifier dès le début des interventions:

- les groupes sociaux présents dans le terroir (les agriculteurs, les éleveurs, les migrants, les autochtones, les jeunes et les femmes etc.) afin d'assurer une équité socio-professionnelles, entre genre et entre quartiers dans la représentation de la CVGT;

- les différentes couches sociales des terroirs, classées par ordre de prospérité, afin de s'assurer que les bénéficiaires prioritaires ciblés pour les activités (AGR, CAS) soient bien représentés dans les Bureaux des CAS;

2. dans les relations cadre villageois/cadre provincial: permettre dans les CCTP la représentation officielle de représentants de producteurs et/ou des membres des CVGT lorsque celles-ci existeront légalement, pour démarrer une responsabilisation à long terme de ces acteurs, et pour s'assurer qu'ils puissent prendre part aux décisions les concernant.

- il n'y a pas d'incompatibilité, de conflit ou de recouvrement de compétences entre les institutions de la GT à l'échelon local et les institutions antérieures, dans les communautés.

- les institutions locales mises en place par le PNGT I (CAS, CVGT, CCTP) sont capables de mener à bien les objectifs fixés, elles sont répliquables pour le PNGT II, sous réserve de la légalisation des CVGT; CCTP, CAS et CVGT favorisent partout la négociation;

- la démarche de programmation des activités (DC, PGT, schéma d'aménagement du terroir etc.) ainsi que les outils d'animation (MARF, 3 affiches, TED, Fiches de Projet etc.) sont opérationnels et utilisables auprès de toutes les communautés locales, pour le PNGT II, sous réserve d'une

animation adaptée, dans les langues locales, et de la création d'une dynamique de démultiplication des programmes à partir d'animateurs-formateurs endogènes (voir II<sup>e</sup> partie).

8. Le succès dépendra surtout de la qualité des équipes et structures d'appui, et du temps que ces équipes passeront dans les villages. Il faut qu'elles prennent modèle sur les actions que les EMP du PNGT I ont mené sur le terrain: n'économisant ni le temps passé dans les terroirs ni leur énergie pour expliquer la démarche aux producteurs,

- critères pour la sélection des partenaires (ONG, autres projets, services publics, entreprises privées) auxquels pourraient être sous-traités les services d'appuis dans la stratégie de responsabilisation des communautés:

. les agents qui seront chargés d'effectuer les diagnostic conjoints et les formations doivent parler les langues locales

. le prestataire doit connaître parfaitement la démarche GT

. il doit partir des acquis du PNGT1 et inclure les recommandations pour le PNGT2

. il doit y avoir des femmes dans la préparation et l'exécution des services d'appui

. le prestataire doit garantir la stabilité du personnel chargé des animations et des appuis dans les villages

. la tenue d'un double Fichier est prévue, par les EMP et par les villageois, ce qui leur permet d'apprécier les activités et de conserver un dossier d'antécédents.

. le Fichier devra inclure les capacités des producteurs de chaque terroir, d'un point de vue technique (zaï, CÉS-DRS, fosses fumières, busage de puits, pépinières etc.) et les capacités d'animation et à devenir des formateurs endogènes ou animateurs de la GT.

\* il est urgent de procéder à une évaluation des capacités des prestataires privés en matière d'animation et de communication (pour les diagnostic conjoint, l'alphabétisation et les formations), afin que le PNGT ne se trouve pas pris de cours au démarrage de la phase II.

9. L'EIS évalue les impératifs liés à l'extension du projet, y compris l'environnement légal et institutionnel (décentralisation, échelon inter-terroir, contraintes du droit et des pratiques foncières), afin de chercher à réduire les contraintes sociales dans la faisabilité du PNGT II.

Le cadre actuel de la Décentralisation en milieu rural est en cours de réflexion pour 3 ans. Les TOD Textes d'Orientation de la Décentralisation (Loi n° 40/98/AN du 3 août 1998 portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso et Loi n° 41/98/AN du 6 août 1998 relative à l'organisation du territoire au Burkina Faso) prévoient que tous les chefs-lieux de départements deviennent des communes rurales. Ce découpage ne définit pas de collectivité

territoriale à l'échelle villageoise. Le PNGT continue à mener une réflexion avec le comité-interministériel et la CND pour trouver un cadre et des structures de légalité pour les CVGT.

10. Le PNGT I a été amené à travailler à une échelle inter-terroir dès qu'il s'agissait d'aménager les zones de ressources naturelles dont la superficie débordait celle d'un terroir. Le PNGT II ajoute à cet impératif celui d'une nouvelle définition spatiale de travail, celle des niveaux inter-terroir (villageois et intervillageois) comme préfiguration de la décentralisation au niveau rural.

L'organisation inter-terroir existe déjà sur une base culturelle dans laquelle se retrouvent de fortes interpénétrations sociales appuyées par des liens de parenté (alliances et filiation), des pratiques religieuses (baptêmes musulmans, funérailles traditionnelles) ou commerciales (les marchés) ou sur le partage d'un pouvoir politique coutumier. D'un point de vue socio-anthropologique, l'échelon inter-terroir est parfaitement pertinent.

11. Les questions foncières n'ont pas trouvé de réponse satisfaisante pendant le PNGT 1 (les Lois de 1991 et 1996 ont fondamentalement changé le contenu de la RAF de 1984, en introduisant la vente des terres du DFN), sauf pour l'aménagement des zones agro-pastorales et forestières, qui offrent des résultats remarquables en réduisant les conflits et les dégâts.

Il est urgent que le PNGT2 obtiennent des résultats dans le domaine de la sécurité foncière, pour les femmes les migrants et les pauvres en général.

L'EIS approuve la constitution des CVGT comme un premier pas pour aider à résoudre les questions foncières. Mais ce n'est pas suffisant et le PNGT 2 devra être vigilant pour transformer le système de tenure foncière des terres non-aménagées (terres de terroir), sinon les objectifs de restauration du patrimoine naturel n'iront pas loin.

12. Lorsqu'elles sont appuyées par le PNGT, les communautés rurales risquent moins qu'aucune autre :

1. de voir les terres de terroir abusivement vendues par un "propriétaire foncier";
2. d'être abusivement victimes d'expropriation pour cause d'utilité publique sans indemnités, comme cela peut se produire pour les terres rurales non aménagées;
3. de voir réduire les espaces communs sans discussion publique, etc.

13. néanmoins, la mission EIS recommande au PNGT II d'agir pour faire évoluer les systèmes fonciers dans les terroirs:

- favoriser la sécurité foncière des emprunteurs et des prêteurs afin de pouvoir étendre les actions de restauration et d'amendements des sols à un plus grand nombre de bénéficiaires; il faut lever l'ambiguïté du problème des arbres et des actions de CES-DRS qui risquent, selon les perceptions locales, de transformer le statut des terres;
- former les CVGT à prendre réellement des initiatives dans ce sens, ainsi qu'à organiser une transparence dans les transactions foncières;
- favoriser particulièrement les droits fonciers des femmes, qui ne sont pas encouragés dans le PNGT I; il faut lutter contre la discrimination culturelle qui constitue un frein à l'augmentation de la production;
- chercher des formes légales permettant de valoriser la terre et le patrimoine foncier pour les ménages pauvres, sans qu'il soient obligés à une cession définitive (prêt, métayage, gage, location, fermage); le PNGT devra informer les détenteurs de terres de terroir (et leurs enfants) de ces alternatives à la vente des terres.
- explorer les moyens de suivre l'évolution du marché foncier rural, avec l'objectif de définir la valeur de la terre, afin de reconnaître une valeur d'échange au foncier, pour servir de garantie à l'octroi de crédits ou de prêts pour les pauvres.
- la question de légaliser des droits collectifs doit être approfondie pour les terroirs non aménagés.

14. Les systèmes d'appui mis en œuvre au cours du PNGT1 pour la responsabilisation des communautés et au développement de leur capital social comportent des actions de formation et de communication, réparties en cinq groupes :

- \*les formations techniques
- \*les voyages d'étude
- \*l'alphabétisation
- \*les formations à la gestion
- \*les outils de communication

Le PNGT2 accordera une importance capitale au ciblage des différentes formations sociales, afin que tous les habitants d'un même terroir puissent bénéficier des effets du projet, ce qui n'était pas une préoccupation au cours du PNGT1. Le passage au PNGT2 implique la prise en compte de deux grandes orientations: - la prise en compte des groupes sociaux et des couches sociales; - la nécessité d'intervenir au niveau inter-terroir au lieu du niveau village.

15. Le PNGT2 aura un grand défi à relever tant la sollicitation sera grande au regard du nombre croissant des provinces qui seront concernées par le programme. Il est indispensable de structurer les systèmes d'appui autour d'une stratégie claire, à l'échelon inter-terroir, afin d'atteindre rapidement les objectifs de structuration des communautés par provinces. La mission EIS recommande la création d'une dynamique de démultiplication des formations, à partir de la formation de formateurs-animateurs endogènes, autant pour l'alphabétisation que pour les formations techniques ou de gestion.

16. La mission EIS constate qu'au cours du PNGT1, les programmes d'alphabétisation n'ont pas produit les résultats escomptés. Pour le PNGT2, la prise en compte de l'échelon inter-terroir amène à proposer une stratégie d'intervention pour l'alphabétisation sur 3 ans au niveau d'une province.

Première année: formation de 30 formateurs ou Animateurs de centre d'alphabétisation, à raison de trois personnes par village; la durée journalière des cours ne saurait dépasser 3 à 4 heures par jours afin de laisser les auditeurs vaquer à leurs occupations.

Deuxième année: séances d'initiations pour les débutants; ouverture de centres de formation complémentaire de base pour ceux qui ont réussi à l'alphabétisation initiale l'année précédente; formations techniques spécifiques (FTS) pour ceux qui ont réussi à la formation complémentaire de base (FCB).

Troisième année: après le recyclage des animateurs de centre, la succession des activités est à peu près la même que dans la deuxième année. Il y a la possibilité au cours des FTS d'augmenter le nombre d'animateurs de centres; ces derniers seront chargés des nouvelles séances d'initiations pour les débutants.

Cette stratégie de démultiplication permet de former plusieurs centaines de producteurs de plus de dix villages en trois ans. Même si on s'attend à une perte qualitative de 50%, le résultat garantit une augmentation du capital social de grande ampleur.

17. La stratégie de formation en alphabétisation repose sur la formation et l'utilisation d'animateurs endogènes (des hommes et des femmes) d'un village pour dispenser la formation. Il est important de ne pas confondre activité "endogène" et activité "bénévole": tout travail a un coût d'opportunité, qui doit être compensé.

18. L'arrivée d'une correspondance croissante de la part des producteurs, dans les langues locales (dyula et mooré) va mener le PNGT à prévoir des séances d'alphabétisation de ses cadres et des structures d'appui pour pouvoir répondre aux courriers des producteurs.

19. Amélioration des voyages d'études pour le PNGT2. Pouvant apporter des résultats remarquables aux producteurs, les voyages d'études doivent être mieux préparé, ainsi que la restitution. On s'assurera que des actions succèdent aux voyages d'études au cours du PNGT 2 (applications).

20. Au cours du PNGT1, les formations à la gestion ont été peu nombreuses au regard des besoins énormes dans ce domaine. La formation semble avoir opté pour les formations techniques au détriment de celles en organisation et en gestion. Sur 51 thèmes de formation dispensés au cours du PNGT1, seulement six ont porté sur la gestion. Le PNGT2 renforcera les actions de formation en gestion.

21. Pour les formations techniques, trois étapes sont envisagées pour le public cible :

- \*l'acquisition des connaissances
- \*l'application des connaissances acquises
- \*la généralisation des applications.

Pour y parvenir la mission EIS propose un processus de formation en trois ans avec mise en application dans les champs et sélection des meilleures réalisations pour former des animateurs endogènes.

Cette stratégie de démultiplication permet de former un grand nombre de producteurs, plus de dix villages en trois ans, à un moindre coût.

22. Les stratégies de communication au profit des communautés rurales sont à revoir, il faut fournir plus de produits, en langues locales, en plus grand nombre et sur des supports peu coûteux (papier recyclé etc.), sur les nombreux sujets dont les producteurs ont besoin (technique, organisation, gestion). Pour l'audiovisuel, en ce qui concerne la diffusion des produits, il sera plus économique d'utiliser les appareils vidéo privés qui existent dans les provinces pour projeter les messages en direction des communautés plutôt que d'acheter du matériel encombrant, fragile et coûteux (magnétoscopes et télévisions).

23. L'évaluation de l'impact social se concentre sur la façon dont les populations pauvres ou vulnérables peuvent participer à l'appropriation des effets du projet, pour le PNGT II, et à sa durabilité. Plus les pauvres sont impliqués tôt dans l'élaboration des programmes et plus ils sont capables d'influencer leur orientation et d'en obtenir des bénéfices.

La pauvreté est un phénomène massif en Afrique subsaharienne où elle touche près de 250 millions de personnes avec une tendance à l'aggravation . La lutte contre la pauvreté est un enjeu considérable au Burkina, toujours classé parmi les pays les plus pauvres de la planète suivant les indicateurs classiques; la population la plus pauvre constitue la force productive majeure à l'intérieur du pays.

Le PNGT I n'a pas pris en compte explicitement la lutte contre la pauvreté dans sa démarche, bien qu'un certain nombre de ses actions directes font déjà partie d'un programme de lutte contre la pauvreté (les Activités Génératrices de Revenus, toutes les actions de Gestion des Ressources Naturelles), en outre l'intégration du PSAN permettra de tirer partie des expériences de ce projet pour la sécurité alimentaire.

24. Pour renforcer la capacité organisationnelle du PNGT II à réduire la pauvreté, l'EIS opère une nouvelle distinction entre les acteurs désignés dans le PNGT I : les couches sociales. Chaque groupes sociaux auparavant définis (les agriculteurs, les éleveurs, les migrants, les autochtones, les jeunes et les femmes etc.) peuvent être divisés en couches sociales selon un ordre de prospérité: des plus aisés aux plus pauvres, les riches, les moyens, les pauvres et les extrêmement pauvres.

La notion de couches sociales pauvres, vulnérables et marginalisées est transversale: on la retrouve pour chaque groupe social puisqu'on peut être agriculteur et pauvre ou riche, éleveur et extrêmement pauvre, femme et moyennement prospère etc.

25. L'EIS s'intéresse à la pauvreté des populations actives, à la catégorie des extrêmement pauvres et aux aspects culturels de la pauvreté. La part des ressources naturelles, le calendrier de la pauvreté, et la place des femmes sont trois composantes essentielles pour les programmes communautaires de lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire, donc pour l'élaboration du PNGT II.

Il est important de comprendre les systèmes de régulation traditionnels pour éviter leur destruction et chercher à les renforcer, aussi bien chez les agriculteurs que pour les éleveurs.

26. Pauvreté et GRN: les parties communes constituent une réserve disponible pour les plus démunis en cas de famine, en cas de disette, et pendant la soudure. La pauvreté accélère l'érosion: il faut réduire la dépendance des pauvres vis à vis des pratiques de nature destructives.

La loi foncière de 1996 comporte un certain nombre de risque pour les populations pauvres: le risque des enclosures et de la réduction des parties

communes, celui de la vente des terres et une de ses conséquences à craindre, l'augmentation des paysans sans terres. Le marché foncier se développe avec le risque pour les familles pauvres de perdre leur seul actif. Le PNGT doit réduire ces risques (voir Foncier).

27. D'après les enquêtes menées par la mission EIS, les critères de classement des riches aux pauvres et extrêmement pauvres sont les suivants:

- la capacité à se nourrir toute l'année tout en étant capable de soutenir les autres (riche);
- la capacité à se nourrir toute l'année, avec des difficultés à la soudure (moyen);
- les difficultés à se nourrir démarrent vers le mois de mai (pauvres), et s'aggravent au mois d'aout;
- des difficultés pour se nourrir toute l'année, mise à part la période de récolte où ils bénéficient de dons (extrêmement pauvres).

D'autres critères s'ajoutent: le nombre de bétail, petits ruminants, volaille; la qualité de l'habitat; la capacité à honorer la scolarité des enfants; la propriété (ou non) des champs, les superficies utilisées; la composition du ménage et la variation du ratio personnes à charges/personnes actives; le niveau d'équipement (traction attelée etc.), les moyens de transport (bicyclette, mobylette...); les transferts en provenance de l'extérieur etc.

28. Le Burkina dispose de l'approche géographique et statistique de l'INSD, déterminant les seuils et profils de pauvreté qui offrent des données géographiques par provinces, relatives à la résidence des ménages, en milieu rural ou urbain. Plutôt qu'une approche provinciale, l'EIS préfère proposer une approche communautaire, parce qu'elle permet d'identifier nommément plusieurs catégories de riches/pauvres à l'échelle des terroirs et des quartiers, qui sont les espaces d'intervention du PNGT. Cette méthode raisonne par chefs de ménages et elle vise à identifier dans une communauté qui est pauvre, afin de mieux cibler les pauvres comme acteurs bénéficiaires du PNGT II.

29. Pour améliorer la lutte contre la pauvreté et intégrer les couches sociales vulnérables parmi les bénéficiaires, il faut consolider les acquis du PNGT I (dans les domaines des GRN, des femmes, et des AGR) et renforcer les actions du PNGT II dans quatre directions:

- les activités rémunératrices et de production en ciblant mieux les bénéficiaires: AGR et HIMO (PNGT-PSAN);
- l'accès aux services sociaux essentiels (santé, éducation, eau salubre);

- l'accès aux institutions (par les CAS) qui permettra une meilleure participation des couches sociales vulnérables aux décisions qui les touchent, et au choix des types de services qui leur sont destinés.

- développer les ressources humaines des couches pauvres, par les actions de formation et d'alphabétisation en relation avec leurs activités dans les CAS.

30. Stratégies à mettre en oeuvre dans le cadre du PNGT II pour l'intégration des couches sociales vulnérables parmi les bénéficiaires:

\* au cours du Diagnostic Conjoint: ciblage des ménages riches, moyens, pauvres (en difficulté) et extrêmement pauvres. 2 méthodes pour identifier les bénéficiaires selon leur richesse relative: - la MARP de classement par ordre de prospérité; - la méthode du "vote individuel pondéré".

Attention: une partie des pauvres en difficulté et tous les extrêmement pauvres ne sont membres d'aucun groupement. Il faut vérifier pour chaque groupement constitué que celui-ci permet effectivement d'atteindre les pauvres.

\* à l'élaboration du Plan de Gestion de Terroir: le PNGT devra identifier les bénéficiaires prioritaires pour chaque activité, par groupes sociaux et par couches sociales.

\* la participation des couches vulnérables aux CAS garantie la mise en place d'infrastructures et de technologies répondant aux besoins des pauvres. Il est conseillé de respecter les protocoles locaux et de conserver dans les CAS des couches moins pauvres qui "tirent" vers le haut.

\* la liste nominative des ménages constitue une base de données pour assurer le suivi-évaluation.

\* valoriser les ressources humaines des pauvres doit être une priorité pour leur donner accès à la formation, à l'alphabétisation, à l'éducation et aux méthodes de planning familial, ce qui contribuera à les intégrer au développement local.

31. Recommandations pour la lutte contre la pauvreté:

- le Burkina Faso n'a pas encore beaucoup d'informations sur la pauvreté en milieu rural; la mission EIS recommande des enquêtes complémentaires, en particulier sur les processus de paupérisation en milieu rural (la spirale de pauvreté), les processus (facteurs et événements) permettant de sortir de la pauvreté, à partir de récits de vie associées à des études socio-économiques (associer le qualitatif, la perception, le subjectif, avec des données quantifiées et vérifiables).

- des enquêtes sont également nécessaires sur les systèmes de régulation traditionnels et les filets de sécurité, afin de les connaître pour les respecter, les utiliser et les renforcer;

- les aspects culturels de la pauvreté sont mal connus et cette méconnaissance peut dévier les actions vers des bénéficiaires erronés.

- la mission EIS recommande au PNGT de faire un atelier sur la pauvreté, avec les partenaires impliqués dans la démarche GT (PSAN, ONG, Action sociale etc.) pour que tout le monde parle le même langage et pour coordonner les démarches dans les terroirs.

32. Le PNGT a mis au point un système de suivi-évaluation, qui dispose depuis Mai 1999 d'un Manuel de Procédures. L'évaluation de l'impact social intègre la méthodologie préconisée et ajoute les éléments sociologiques permettant de cibler les indicateurs d'impact des bénéficiaires: les groupes sociaux et les couches sociales.

Les systèmes externes de suivi-évaluation par échantillon pourront intégrer facilement les résultats de l'Évaluation de l'Impact Social, dont les éléments pourront aussi être utilisés par le système d'autoévaluation à l'usage des communautés rurales mis au point par le PNGT.

33. C'est au niveau des systèmes de suivi-évaluation <sup>partenaires cpi</sup> par échantillon que l'EIS réclame une attention particulière concernant:

- l'évolution de la participation des femmes aux bénéficiés du PNGT2
- l'évolution de la participation des couches pauvres aux CAS
- l'évolution de la sécurisation foncière des emprunteurs et des prêteurs dans les terroirs
- la mise en place effective de la dynamique de démultiplication de l'alphabétisation et des formations, en s'appuyant sur les formateurs-animateurs endogènes et sur les villages -porteurs.

34. En conclusion, l'évaluation de l'impact social considère que le PNGT II est prêt à mener la 2° phase, sous réserve de l'application opérationnelle de plusieurs améliorations, qui sont les faiblesses du PNGT I:

- l'amélioration opérationnelle de la stratégie de démultiplication de l'alphabétisation et des formations, au niveau inter-terroir, appuyée sur des animateurs-formateurs endogènes, en direction de tous les groupes sociaux et de toutes les couches sociales, en favorisant les femmes et les pauvres actifs. C'est une condition du succès de l'extension du PNGT;

- la réduction de l'obstacle foncier, en assurant la sécurité foncière aux emprunteurs et aux prêteurs, par une négociation dans les terroirs. Favoriser

la sécurité foncière des pauvres, des femmes et des migrants, afin qu'ils participent à la lutte contre l'érosion et aux bénéfices des améliorations sur les parcelles;

- la légalisation des CVGT;

- la prise en compte des femmes et des couches pauvres actives dans toutes les opérations de GT, en les ciblant comme acteurs et bénéficiaires prioritaires du PNGT II pour les CAS.

- s'assurer que les structures d'appui passeront du temps dans les terroirs, autant de temps qu'il est nécessaire, comme l'ont fait les EMP du PNGT I.

## ETUDE D'ÉVALUATION DE L'IMPACT SOCIAL DU PNGT

### Objet de l'évaluation de l'impact social

L'objectif qui sous-tend une évaluation de l'impact social (EIS) est de s'assurer que les initiatives développées permettent aux différents groupes sociaux de s'approprier les programmes, que les activités mises en oeuvre contribuent à réduire la pauvreté et favorisent la lutte contre l'exclusion sociale, elles doivent augmenter le capital social et renforcer la responsabilisation des bénéficiaires.

L'évaluation de l'impact social doit montrer les impacts sociaux qui peuvent être identifiés avant le démarrage d'un projet, afin que les risques liés à ces activités de développement soient connus à l'avance, tout autant que les avantages sociaux potentiels.

L'évaluation de l'impact social doit fournir des informations sur les organisations sociales et les systèmes culturels afin d'assurer une approche de qualité et un succès dans la mise en oeuvre.

Comprendre le contexte sociologique d'une initiative de développement fait donc partie des éléments de base des analyses de faisabilité et c'est un complément des analyses économiques, financières, techniques et environnementales.

Il est impératif de démarrer l'évaluation de l'impact social le plus tôt possible dans le processus de planification du projet afin d'aider à définir quels sont les bénéficiaires spécifiques des projets financés par la Banque et les mécanismes qui permettent d'atteindre tous les bénéficiaires désignés.

- Risques sociaux identifiés par les EIS: l'évaluation de l'impact social peut indexer l'exclusion de groupes sociaux, ou l'impact négatif du projet sur une couche ou un groupe social, ou des cas de destruction d'un tissu social préjudiciable aux couches vulnérables, ou bien la destruction d'un système productif (espace pastoral, agricole etc.) ou d'un espace de parcours naturel. Les EIS menées depuis une dizaine d'années par la Banque Mondiale en Inde, en Indonésie ou en Chine ont montré que des déplacements de populations non programmés dus à des infrastructures (barrages hydroélectriques, réservoirs, autoroutes, canaux d'irrigation ou d'amenée) ont eu dans certaines régions des effets désastreux sur les populations qui existaient sur place avant l'aménagement, et dont les intérêts n'avaient pas été pris en compte. Ces études EIS (Sardar Sardovar en Inde est un exemple remarquable) ont mené la Banque Mondiale à multiplier les évaluations

d'impact social, et à le faire le plus tôt possible dans la préparation d'un projet.

Il s'agit là d'exemples extrêmes, pour le PNGT, l'EIS veille à une équité entre les acteurs et à vérifier l'applicabilité sociale du montage du PNGT II.

Pour le PNGT, les risques sociaux seraient que le projet exclue certains groupes sociaux des bénéficiaires de la GT, soit qu'il accélère cette tendance à l'exclusion, soit qu'il la provoque. Ces groupes sociaux peuvent être par exemple les éleveurs, ou les jeunes, ou les femmes, ou des catégories qui ont tendances à s'éloigner des institutions villageoises (comme les groupes "intégréistes" religieux, ou bien certaines ethnies traditionnellement ou récemment mises à l'écart), ou certaines couches sociales (des individus marginalisés et paupérisés). Le projet pourrait également avoir tendance à concentrer les bénéficiaires entre les mains des mêmes familles (les hommes, les femmes et les jeunes des groupes sociaux déjà favorisés par l'organisation sociale des terroirs), celles qui ont plus facilement accès à l'information et au savoir, alors qu'un projet de développement durable et équitable doit bénéficier au plus grand nombre possible et permettre l'accès des services à tous, le plus directement possible, y compris aux plus démunis.

#### L'évaluation de l'impact social du PNGT doit permettre:

- d'évaluer la participation des acteurs et le cadre participatif existant
- d'évaluer les systèmes d'appui et les outils méthodologiques qui contribuent à la responsabilisation des communautés et au développement de leur capital social
- d'examiner les modalités de l'intégration au projet des groupes vulnérables
- d'analyser le système de suivi-évaluation relatif aux acteurs sociaux.

Pour chaque impact négatif analysé, il faut identifier comment réduire ses effets. Ce qui implique: d'identifier ces impacts; évaluer les capacités institutionnelles à les réduire; s'assurer de la participation des acteurs dans le plan de réduction des impacts; intégrer le suivi des mesures de réduction des effets négatifs dans l'ensemble du programme de suivi-évaluation.

Pour être conforme aux normes de la Banque Mondiale, les Directives Opérationnelles O.D. 4.20, O.D. 4.40 et O.D. 4.11 sont utilisées (Gender Dimension of Development, Indigenous Peoples, Involuntary Resettlement, Cultural Heritage).

### Contexte de l'étude

Cette étude s'inscrit à la fin du PNGT I et en préparation de la phase II du PNGT. Depuis la fin des années quatre-vingt, le Burkina Faso a expérimenté et mis au point une nouvelle approche de développement rural appelée Gestion des Terroirs. Elle a pour objectif de renverser les choix et les décisions du développement, en responsabilisant les populations bénéficiaires afin qu'elles s'impliquent dans la mise en oeuvre des actions, depuis le choix des activités à mener, jusqu'à l'élaboration de leur programmation, l'exécution et la gestion, dans une perspective de développement durable.

D'abord testée dans des zones pilotes en phase expérimentale, l'approche a été étendue à plusieurs projets-pilotes à partir de 1991, il s'agit "d'arrêter et de renverser le processus de dégradation des ressources naturelles du pays, afin d'assurer une croissance agricole durable, de restaurer la diversité biologique et de gérer de façon pérenne les forêts et la faune". A la fin de la phase I, les interventions directes du PNGT concernent 8 provinces: la Bougouriba, la Gnagna, le Houet, le Ioba, le Kéné Dougou, le Kouritenga, la Léraba et le Tuy.

La démarche de mise en oeuvre de la GT s'est faite en direction des différents groupes sociaux présents dans les terroirs. Ces groupes sont réunis sous le terme de "communauté rurale" ou "communauté villageoise", et la démarche identifie des groupes de "producteurs" distincts:

- les agriculteurs
- les éleveurs (agro-pasteurs, éleveurs transhumants),
- les autochtones ou propriétaires fonciers,
- les migrants,
- les bûcherons, les pêcheurs, les chasseurs, apiculteurs etc. (tout groupe socio-professionnel membre des CAS, Comités d'Actions Spécifiques)
- les jeunes et
- les femmes etc.

Cette approche privilégie le rôle des différents acteurs relativement à la gestion des ressources naturelles et elle conditionne l'organisation des activités (réunions, sensibilisation, choix d'activités, formations etc.) suivant ces groupes "bénéficiaires".

Le projet PNGT II s'inscrit dans la poursuite de l'objectif global du Programme tel que décrit plus haut, il s'agit "d'arrêter et de renverser le processus de dégradation des ressources naturelles du pays, afin d'assurer une croissance agricole durable, de restaurer la diversité biologique et de gérer de façon pérenne les forêts et la faune".

Le PNGT II a défini les objectifs suivants: l'application à grande échelle de l'approche Gestion des Terroirs, par une extension géographique, et l'accroissement des capacités locales de gestion de développement. Pour atteindre ces objectifs, le PNGT II introduit deux nouvelles notions: un objectif de portée socioéconomique, la réduction de la pauvreté, et une nouvelle définition spatiale, celle des niveaux inter-terroir (villageois et intervillageois) comme préfiguration de la décentralisation au niveau rural.

La première notion transforme la présente étude, puisqu'elle oriente le choix des acteurs et des bénéficiaires, à l'échelon local, non pas seulement en direction des groupes sociaux auparavant définis (les agriculteurs, les éleveurs, les migrants, les autochtones, les jeunes et les femmes etc.) mais elle introduit de nouveaux acteurs, une nouvelle dimension sociologique, celle des "populations pauvres, vulnérables et marginalisées". Cette innovation appelle la recherche de nouvelles définitions, qu'il appartiendra à tous les acteurs de la Gestion de Terroir de reprendre et de retravailler au fur et à mesure que la connaissance du contexte local évoluera, et que la qualité de description de l'organisation sociale s'affinera en direction de ces couches de population, puisqu'elles n'étaient pas auparavant distinguées en tant qu'acteurs spécifiques dans la démarche GT.

La présente évaluation de l'impact social est donc en partie expérimentale, puisqu'il s'agit d'anticiper des démarches de participation, afin de permettre d'intégrer des couches sociales que l'on va définir ici à partir d'indicateurs qui seront appelés à évoluer au fur et à mesure de la mise en oeuvre du PNGT II.

La deuxième notion introduite par le PNGT II est une nouvelle définition spatiale, celle des niveaux inter-terroir (villageois et intervillageois) comme préfiguration de la décentralisation au niveau rural.

Elle s'accorde ainsi avec l'échelle prévisible pour la mise en oeuvre du Programme de Décentralisation auprès des collectivités villageoises, elle s'accorde également avec les exigences de gestion des ressources communes, en terme de préservation ou de restauration des espaces naturels, ce qui était déjà pris en compte, d'un point de vue technique, dans le PNGT I.

## I. EVALUATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS, DU CADRE PARTICIPATIF EXISTANT (PNGT I) et DE LA FAISABILITE SOCIALE DU MONTAGE DU PNGT II

Identifier les différents acteurs qui composent le cadre participatif du PNGT I est d'une importance stratégique, pour l'évaluation de l'impact social du

PNGT I, et pour les propositions de mise en oeuvre du suivi de l'impact social du PNGT II, compte tenu de l'objectif de réduction de la pauvreté.

Les acteurs sont constitués de groupes variés, formels et non-formels, des secteurs privés et publics, de la société civile, des organisations gouvernementales et non-gouvernementales.

L'évaluation de l'impact social du PNGT I consiste d'abord à identifier les différents acteurs qui composent le cadre participatif du PNGT I et à chercher si le programme a un effet d'équité c'est-à-dire comment s'effectue la répartition des bénéfices entre les différents acteurs.

L'EIS évalue les institutions mises en place dans le cadre participatif du PNGT I (CAS, CVGT, CCTP). L'EIS porte sur l'évaluation de ces institutions et leur pertinence pour le développement durable des communautés rurales.

L'EIS évalue les mécanismes et procédures participatives, en particulier la démarche de programmation des activités et les stratégies de responsabilisation. Les étapes de la démarche mise en place dans le cadre participatif du PNGT I sont les suivantes: DC, PGT, formations techniques, réalisations (Fiches de Projet, 3 affiches, TED) etc.

Enfin, l'EIS évalue les impératifs liés à l'extension du projet, y compris l'environnement légal et institutionnel (décentralisation, échelon inter-territoire, contraintes du droit et des pratiques foncières), afin de chercher à réduire les contraintes sociales dans la faisabilité du PNGT II.

### 1. Quelques définitions et principes:

- une bonne participation des bénéficiaires implique d'identifier le plus tôt possible les acteurs et de les faire participer aux activités dès le départ (prise de décision, formations) afin qu'ils s'approprient les effets du projet et assurent sa durabilité. Ce principe est essentiel pour le PNGT II, qui a pour objectif de réduire la pauvreté.

- équité: les bénéfices du projet doivent être équitablement répartis, et l'EIS vise à s'assurer que les bénéfices ne soient pas centralisés par ceux qui possèdent déjà, au détriment du plus grand nombre et des populations pauvres, vulnérables et marginalisées. L'EIS vérifie plusieurs formes d'équité:

. intergénérationnelle: la transmission du patrimoine, car la satisfaction des besoins des générations actuelles ne doit pas compromettre ceux des générations à venir

. entre genre: il s'agit de respecter les droits des deux genres, de favoriser la responsabilisation des hommes et des femmes en faisant évoluer le code culturel lorsque celui-ci est discriminatoire,

. entre catégories socio-professionnelles: par exemple éleveurs et agriculteurs,

. entre quartiers: l'équité spatiale intra-communautaire implique que toutes les activités ne soient pas concentrées dans un seul quartier, par exemple le Natenga sur le Plateau,

. entre couches sociales: connaître l'ordre de prospérité doit permettre de respecter une équité entre les différents niveaux de richesse existants, afin que ce ne soient pas toujours les nantis qui profitent des avantages du PNGT,

- bénéfices: en terme de bénéfices, on distingue ce qui relève du bénéfice communautaire, du bénéfice d'un groupe social ou socio-professionnel, et ce qui est un bénéfice individuel, au profit d'un ménage (ménages/groupe social ou socio-professionnel/communautés). On distingue également entre bénéfice matériel immédiat et bénéfice à long terme.

Toutes les activités menées par le PNGT offrent un bénéfice communautaire à long terme (GRN, restauration du patrimoine, amélioration des conditions socio-économiques, amélioration des infrastructures). L'EIS vérifie l'équité de ces bénéfices en terme de répartition entre les ménages, afin d'éviter des exclusions ou des concentrations de bénéficiaires .

- bénéfice matériel immédiat: amélioration des revenus par des activités directement initiées par le PNGT ( CES-DRS, fosses fumières= amélioration des rendements d'un champ; pépinières, plantations, AGR= amélioration des revenus du ménage)

- bénéfice à long terme: renforcement des capacités et du capital social (formations, informations, alphabétisation, scolarisation). Certaines activités offrent à la fois un bénéfice matériel quasi-immédiat par ménage et elles participent au développement humain durable de la communauté (santé, éducation, énergie etc.).

- le PNGT II introduit une nouvelle classification entre les bénéficiaires: l'ordre de prospérité des individus à l'intérieur de la communauté et des groupes sociaux.

- formes de participation des bénéficiaires: on appelle "participation" différentes formes d'activités, qui vont de la prise de décision, de la simple exécution des tâches, au contrôle et à la gestion des activités. Un acteur(trice) dont la participation se résume à ramasser les cailloux et à transporter de l'eau ne peut pas être considéré comme "participant" de la même façon que celui (celle) qui a participé au choix de l'activité, a suivi une formation, et chez qui, de surcroît, se déroulent les travaux dont il (elle) sera le principal

Au bénéfice / équilibre - Principales

(ou exclusif) bénéficiaire, s'il s'agit par exemple de cordons pierreux. L'EIS pondère l'évaluation de la participation par l'évaluation de la qualité des mécanismes de responsabilisation à long terme, destinés au minimum au plus grand nombre et idéalement à tous les résidents de la communauté villageoise.

En toute chose, rappelons que la GT est un processus: le projet s'appuie sur une situation de départ et son intervention vise à un travail de transformation sociale, institutionnelle et matérielle qui a pour objectif une amélioration globale et individuelle de la situation des ruraux. Le PNGT doit s'assurer que le processus qu'il met en oeuvre, par ses institutions et sa démarche, produit une ouverture sociale et une augmentation du capital humain (somme des savoir-faires individuels).

De même, la notion de protocole est importante pour une approche participative efficace. Le protocole respecte le code culturel existant dans les villages (Serageldin, 1996), sans lequel toute intervention est vouée à l'échec. Le protocole impose de s'appuyer sur des personnes importantes dans le village (tenants du capital symbolique, élites locales, "les faiseurs d'opinion"), qui sont identifiées à l'occasion d'une MARP. Dans une démarche participative, on constatera que ce sont ces personnes qui seront spontanément désignées comme premiers bénéficiaires par la "communauté". Par exemple, ce sont les champs de ces personnes qui bénéficieront en premier des aménagements, et de tous les activités améliorant les rendements. L'EIS permet de s'assurer qu'une fois ces personnes servies selon un code culturel local difficilement contournable, d'autres catégories sociales et d'autres couches sociales bénéficieront également des activités programmées. Il s'agit d'assurer une ouverture sociale par une approche participative qui permette l'émergence d'autres leaders, d'autres acteurs et d'autres bénéficiaires que ceux du noyau initial. L'un des objectifs du PNGT est de sortir de cette "spontanéité" qui favorise toujours les mêmes, on ne peut le faire que par un choix délibéré, qui doit être adopté par les services d'appui.

## 2. Le cadre participatif du PNGT I

L'évaluation du cadre participatif du PNGT pour l'EIS concerne les institutions mises en place par le projet, et, pour les différents échelons mais surtout à l'échelon local, l'évaluation de leur cohérence avec les institutions préexistantes au projet afin d'assurer la durabilité des activités.

L'évaluation de l'impact social se concentre sur la faisabilité des mesures proposées pour la participation et sur leur durabilité.

L'analyse institutionnelle identifie aussi le capital social qui est mobilisé pour que les initiatives de développement s'appuient sur des institutions locales capables de mener à bien les objectifs fixés.

## 2.1. Description du cadre participatif

Les acteurs du cadre participatif du PNGT I ont été sélectionnés en fonction des objectifs de la structuration du milieu rural et de la responsabilisation des "communautés rurales" autour des ressources d'un espace commun. Le PNGT a progressivement évolué des préoccupations initiales de gestion des ressources naturelles à une conception plus large de gestion des ressources locales.

On distingue, puisque l'approche adoptée est ascendante et décentralisée:

- un échelon local,
- un niveau provincial (auquel il faut ajouter un niveau régional pour les Equipes Techniques Forestières), et
- un niveau central ou national.

### 2.1.1.- les institutions villageoises mises en place par le PNGT: CAS, CVGT

A l'échelon local, la démarche mise en oeuvre par la GT s'est faite en direction des différents groupes sociaux présents dans les terroirs.

Pendant la phase de diagnostic conjoint (DC), les équipes d'appui (EMP pour le PNGT I, prestataires privés pour le PNGT II) utilisent des outils (MARP etc.) qui leur permettent d'identifier des groupes sociaux. Cette approche privilégie le rôle des différents acteurs relativement à la gestion des ressources naturelles et elle conditionne l'organisation des activités (réunions, formations, organisation de l'exécution) suivant ces groupes "bénéficiaires".

Tableau n° 1. - Les institutions villageoises de la GT

institution locale	bénéficiaires	activités	objectifs
CAS	groupes de producteurs	AGR, CES-DRS, pépinières, etc.	<u>techniques:</u> augmentation des revenus et des rendements
CVGT	membres des composantes de la société civile	prises de décisions et mise en oeuvre des activités locales, gestion des ressources locales	<u>politiques:</u> transfert d'autorité de l'administration centrale vers la société rurale

#### 2.1.1.1. Les CVGT: Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs

Les CVGT (Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs) deviendront les organisations faitières dans les villages. La démarche étant ascendante et participative, le rythme d'adoption des CVGT est imprévisible. Aujourd'hui, peu de villages ont élu leurs CVGT (entre 40 et 50 dans les villages encadrés par les EMP) et celles-ci n'ont pas de reconnaissance juridique. Les institutions comme les CVGT permettront une ouverture du processus de prise de décisions dans les villages, si la parité entre les groupes sociaux est respectée. Elles garantiront une meilleure transparence dans les prises de décision, ne serait-ce que sur le plan foncier, puisque la Loi Foncière (RAF de 1991 et de 1996) autorise la vente des terres du DFN (voir 2.6.). En attendant une reconnaissance officielle des CVGT et la nomination de leurs membres dans les villages, le PNGT met en oeuvre ses activités techniques en passant par les groupements existants, qui ont des comptes en banque. (Pour les aspects institutionnels des CVGT, voir 2.5.2.: Articulation entre le PNGT et la décentralisation, une réflexion en cours)

#### 2.1.1.2. Les CAS: Comités d'Actions Spécifiques, et leurs bénéficiaires

Contrairement aux CVGT, qui sont des organes d'orientation et de coordination du développement, les Comités d'Actions Spécifiques sont de nature techniques, créés par le PNGT pour réaliser des activités matérielles et pour appuyer la structuration et la responsabilisation des communautés. Pendant la préparation du PGT (Plans de Gestion des Terroirs) les activités à mener sont identifiées, ainsi que les producteurs qui en sont les bénéficiaires. Ils deviennent membres des CAS (Comités d'Actions Spécifiques), qui sont des groupements créés par le PNGT.

Si l'on reprend la liste des 80 activités relevées dans le cadre du Bilan de réalisations & résultats de l'évaluation d'impact par les bénéficiaires et les équipes d'appui (Kalala, Lachance et alii, 1998 p.27-28) on remarque que les membres des CAS peuvent être des agriculteurs, des éleveurs, des migrants, des autochtones, des jeunes ou des femmes, dès lors qu'ils sont intéressé(e)s par une activité. Cependant, il y a des activités qui bénéficient précisément à des groupes cibles, ce qui permet de classer un ordre des bénéficiaires dans le PNGT I. Le tableau de l'ordre des bénéficiaires permet de préparer un suivi-évaluation dans un objectif d'équité (page suivante).

Ce tableau montre les insuffisances de l'approche en terme d'équité et de bénéfice:

1- certains travaux sont organisés par groupe, alors qu'ils profitent à des individus (cordons pierreux, récupération des sols: la charge de travail est très lourde);

2- certaines activités sont organisées par groupes alors que les équipements mis à disposition réclament un entretien et un amortissement: forages, moulins, presses à karité (une réflexion actuelle du PNGT pose la question de la privatisation de ces équipements);

3 - toutes les activités qui demandent des aménagements fonciers profitent exclusivement aux propriétaires fonciers, puisqu'eux seuls peuvent, suivant l'ordre social local, planter des arbres, faire des cordons pierreux ou tout investissement de nature à transformer la propriété du sol (on observe par exemple que la plantation de haies vives correspond souvent à une tentative d'appropriation foncière par des individus dont les droits fonciers ne sont pas clairs, propriétaire absent depuis longtemps etc.);

4 - toutes les activités qui bénéficient à la fois à des individus et au groupe (par le biais de ristourne ou la création de fonds de roulement), réclament le renforcement des capacités en gestion et en contrôles afin d'assurer leur durabilité et d'éviter une crise de confiance;

5 - les activités faites par les femmes ne leur bénéficient pas systématiquement en tant qu'individu, à cause de contraintes culturelles liées à la filière comme par exemple la vente des boeufs sur le marché, qui relève des hommes, sera faite par le mari alors que la femme aura mené l'embouche et acquitté le crédit.

6 - les Activités Génératrices de Revenus (AGR) permettent depuis 1996 l'amélioration du revenu des ménages, soutenu par le crédit (PNGT et PSAN) et différentes activités (savon, apiculture, embouche, production piscicole, production forestière etc.); dans le cadre du PNGT II, il faudra identifier les bénéficiaires suivant l'ordre de prospérité connu dans le village, afin de cibler les couches pauvres lorsque celles-ci sont jugées prioritaires.

Tableau n° 2. - Les bénéficiaires

<u>activités</u>	<u>groupe cible</u>	<u>équité</u>	<u>exécution</u>	<u>bénéfice</u>
reboisement individuel	propriétaires fonciers	à organiser	individu	individuel moyen terme
fosses fumières, zai	propriétaires fonciers	à organiser	arrosage par les femmes	individuel rapide
cordons pierreux	propriétaires fonciers	à organiser	groupe	individuel rapide
reboisement collectif	communauté		groupe	mal identifié
pépinières individuelle	tous	à vérifier	souvent les jeunes	individuel rapide
feux précoces, pare-feux	tous, agro-pasteurs		souvent les jeunes	communauté
haies vives	prop. fonc.	à organiser	individu	individuel
hangars à foin parc à vaccination	agro-pasteurs éleveurs	entre catégorie socio-profess	individu projet	individuel collectif
traitement des ravines, digue filtrante, aménagement de bas-fond, protect. berges	communauté	intergénérationnelle	groupe + prestataire de service	communauté ou individu suivant attributions de parcelles après aménagements
construction de radier, amélioration de pistes	communauté	communautaire	prestataire de service	communauté
forages, écoles, CSPS		intra-communautaire		communauté
commercialisation du bois	tous, toutes			individu + groupe (ristourne)
moulin, presse à karité	femmes	entre genre		privatisation d'équipement
jardins maraich, prod. laitière, savon, foyers amélior	femmes	entre genre	femmes	individuels, immédiats
l'apiculture	hommes/femmes	entre genre	bénéficiaire	individuels, immédiats
l'embouche bovine, ovine, caprine	hommes/femmes		bénéficiaire	individuels, immédiats
délimitation de zone pastorale	agriculteurs/éleveurs	entre catégorie socio-profes.	souvent les jeunes	communauté
etc.				

Il est donc indispensable d'identifier quels sont les véritables bénéficiaires des activités proposées, à toutes les étapes (décision, exécution, bénéfices), afin de s'assurer d'une équité dans les bénéfices.

### 2.1.1.3. L'équité entre bénéficiaires du PNGT1

Une fois identifiés les différents acteurs qui composent le cadre participatif, l'évaluation de l'impact social du PNGT I consiste à chercher si le programme a un effet d'équité c'est-à-dire comment s'effectue la répartition des bénéfices entre les différents acteurs.

Reprenons la répartition par groupes sociaux pour évaluer quelle a été l'équité entre les bénéficiaires du PNGT1, afin de faire des propositions d'amélioration pour le PNGT II. Le plus parlant semble être de répertorier les bénéficiaires sous forme de tableaux reprenant chaque groupe social.

Tableau n° 3. - Proposition de la prise en compte des groupes sociaux et des couches sociales dans le PNGT II

groupe social	participation	difficultés	améliorations
<u>autochtones/</u> propriétaires fonciers	- catégorie renforcée partout par le PNGT et la décentralisation - bénéficient de la structuration de l'espace autour d'eux - constituent des freins à l'amélioration des sols (plantation d'arbres, CES/DRS)	- analphabétisme est un frein pour le terroir - tendance à monopoliser les bénéfices des actions pour eux et leurs familles (CES/DRS, localisation des infrastructures)	- exiger des critères d'alphabétisation et de mobilité pour la CVGT - "démocratisation" progressive attendue au cours des renouvellements des CVGT - assurer la sécurisation foncière de l'emprunteur comme du prêteur - contrôle des cessions/transactions foncières par la GT et les CVGT
<u>éleveurs:</u> -minorisés hors des zones d'élevage sahéliennes -souverains dans les provinces sahéliennes	- des représentants assistent aux réunions, - prennent peu part aux décisions (hors des provinces sahéliennes) - bénéficient partout de la structuration de l'espace	- tendance à les cantonner dans leurs activités spécifiques d'élevage - difficile de capter les transhumants (trouver leur logeur, chercher les propriétaires des troupeaux)	- faire une partie du DC dans leur langue, dans leurs quartiers/campement - prévoir des formations intégrées avec d'autres groupes - constituer de préférence des CAS avec d'autres groupes

<u>migrants</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participent aux exécutions, encore peu aux décisions</li> <li>- gros producteurs de céréales</li> <li>- apportent souvent des innovations (culture du coton)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des pratiques d'occupation de l'espace mal vues des autochtones (la force du nombre, peu de respect pour l'environnement) qui veulent les avoir à l'oeil</li> <li>- ils deviennent très nombreux dans certains terroirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- émergeront progressivement avec le renouvellement des CVGT</li> <li>- indispensable de les intégrer aux formations sur la régénération des RN car ils sont susceptibles de partir (dégrader) ailleurs</li> <li>- la GT tend à contenir le nombre d'arrivées dans les terroirs et à mieux organiser leur installation (respect des règlements locaux)</li> </ul>
<u>jeunes</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- très dynamiques</li> <li>- prennent progressivement le pouvoir local des mains de leurs parents (autochtones)</li> <li>- trop souvent peu intégrés au processus GT chez les nouveaux venus (migrants) et chez les éleveurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>jeunes hommes seulement, les jeunes filles se voient peu (elles sont vouées à quitter le village)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer leurs capacités en formations et alphabétisation pour leur permettre de prendre une place dans les décisions</li> </ul>
<u>femmes</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- trop souvent passives et exécutantes</li> <li>- profitent de la GT en terme de responsabilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des obstacles culturels à leur émancipation</li> <li>- leur évolution prend du temps</li> <li>- actrices majeures de la GRN</li> <li>- leurs droits sont mineurs pour l'accès au foncier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les formations spécifiques</li> <li>- alphabétisation</li> <li>- les intégrer dès le début des activités</li> <li>- évaluer leur participation à partir d'indicateurs fins</li> <li>- assurer la sécurisation foncière des femmes doit être une priorité du PNCT II</li> </ul>

<p><u>couches sociales</u> <u>pauvres</u>, vulnérables, marginalisées</p> <p>l'ordre de prospérité des terroirs: riches, moyens, pauvres et extrêmement pauvres</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrer toutes les couches sociales aux bénéficiaires du PNGT, y compris les pauvres</li> <li>- comprendre la vulnérabilité et les transferts informels</li> <li>- prendre en compte le calendrier de la sécurité alimentaire pour programmer les activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- attention les plus pauvres n'appartiennent pas à un groupement</li> <li>- ne pas les regrouper à l'écart d'autres couches</li> <li>- respecter les systèmes de régulation social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cibler les couches pauvres dès le DC (MARP ou méthode du "vote individuel pondéré"); établir des listes nominatives</li> <li>- les intégrer aux CAS lorsque le PGT indique qu'ils sont les bénéficiaires prioritaires d'une activité</li> <li>- assurer leur formation et alpha dans les CAS</li> <li>- mieux intégrer les pauvres aux actions de lutte contre l'érosion en assurant la sécurisation foncière de l'emprunteur comme du prêteur</li> </ul>
---	--	--	--

### 2.1.1.3. Propositions d'amélioration du choix des bénéficiaires de CAS pour le PNGT II

1- Le résultats des enquêtes menées dans différentes provinces montre que le protocole culturel est pesant: dans les premières années, le bénéfice des activités de la GT reste entre les mains des mêmes familles (les femmes sont organisées autour de l'épouse du chef de village et du Président du groupement de coton, par exemple; les éleveurs autour du Président du groupement des éleveurs et de la famille de *l'ardo*; les migrants autour du *taor soba*). C'est à l'occasion du renouvellement des "Bureaux" (CVGT, CAS etc.) que l'on peut juger de l'évolution du processus et de l'existence d'une ouverture dans l'accès aux bénéficiaires. Il s'agit d'un choix stratégique: faut-il être interventionniste et décider au départ de la diversité des bénéficiaires, (par exemple par une programmation: année 1, les tenants du capital symbolique; année 2, ouverture aux couches sociales moyennes et pauvres, et à d'autres quartiers etc.) ou faut-il adopter une démarche de participation intégrale, en laissant les groupes s'organiser "spontanément", c'est-à-dire en fonction du protocole culturel (ce qui s'est produit au cours du PNGT I)? La solution se situe probablement entre les deux attitudes, et les résultats relèvent de la qualité des services d'appui: il faut passer beaucoup de temps à l'animation qui accompagne les activités et qui permet une bonne responsabilisation des groupes, afin que les différentes couches sociales et les différents groupes sociaux connaissent la règle du jeu, c'est à dire le principe d'un accès équitable aux bénéficiaires de la GT.

2 - Dès le début d'une activité, clarifier l'appropriation, collective ou individuelle, de l'équipement nécessaire dans le cadre d'un CAS: charrette pour les aménagements de champs (CES-DRS, fumure), moulin à mil, presse à karité. L'utilisation collective favorise la structuration d'un groupe autour d'une activité, mais elle n'est pas durable car l'amortissement et l'entretien ne sont pas pris en compte, et les équipements sont le plus souvent soit accaparés par un petit nombre, soit détériorés. Aller vers une appropriation individuelle peut se programmer, et le remboursement du crédit peut être demandé au CAS, qui décide par une méthode participative de qui va racheter l'équipement.

3 - Le partage des bénéfices des aménagements fonciers ne pourra se faire qu'après une modification du code culturel et des pratiques foncières, car actuellement seuls les propriétaires fonciers peuvent se permettre des investissements sur leurs champs (plantation d'arbres, les travaux de CES-DRS ne sont pas tolérés partout): les autres risquent d'être chassés des terres. Il faut arriver à un accord par la négociation, permettant aux propriétaires des terres de ne pas considérer les aménagements comme une menace sur leur propriété. Les négociations menées par les services d'appui de la GT (EMP, CCTP) ont permis de modifier le statut local des terres pour la création de zones pastorales inter-terroirs; de ce fait, rien ne s'oppose à obtenir, par la négociation, que les propriétaires fonciers acceptent que les usagers de leurs terres puissent effectuer des aménagements leur permettant d'améliorer les rendements. Dans les villages où la GT existe, lorsque les institutions sont en place, chaque communauté a sa Commission de Gestion de Terroir, constituée le plus souvent des propriétaires fonciers. Si cette négociation n'est pas menée, les propriétaires fonciers risquent de demeurer les seuls bénéficiaires de ces types d'aménagements, alors que leur impact sur la production alimentaire est reconnu par tous.

4 - Rappelons que pour rendre les structures pérennes, il faut avant tout et progressivement augmenter le capital social local, par l'alphabétisation et les formations, afin que le plus grand nombre puisse avoir accès à l'information et aux services, et pour favoriser un environnement de confiance au sein de la communauté.

5 - La responsabilisation des femmes peut être lente, surtout dans les régions où le code culturel est discriminatoire, et les femmes reléguées à des tâches d'exécution. Il est difficilement envisageable, d'emblée, que les femmes d'un groupement puissent mener toutes les étapes d'une activité sans l'aide des hommes, ne serait-ce que pour respecter les traditions dans un premier temps. Dans certaines régions en revanche, les programmes destinés aux femmes sont pris en charge dans leur totalité, lorsque les réseaux de femmes et les systèmes de solidarité entre femmes sont élaborés

culturellement sans qu'il y ait d'entrave à l'entrepreneuriat féminin (pays bisssa, pays samo etc.).

6 - L'objectif de réduction de la pauvreté que s'est fixé le PNGT II exige de mieux cibler les couches sociales afin d'identifier quels seront les véritables bénéficiaires des activités menées. Ce ciblage sociologique n'existe actuellement ni dans le PSAN (qui s'appuie sur les groupements existants) ni dans le PNGT I. Il convient d'identifier à l'occasion du DC les différentes couches sociales présentes dans le village, afin de s'assurer d'une équité dans les bénéfices dès le démarrage pour les activités les concernant.

A priori, on peut considérer qu'une activité qui a un bénéfice communautaire sera à peu près équitable pour tous (les couches pauvres pourront envoyer un jour leurs enfants à l'école, qui est une infrastructure relativement durable, si leur situation s'améliore par la suite), mais en ce qui concerne les bénéfices individuels (AGR, amendements des sols), il faut veiller à une juste répartition des bénéficiaires, c'est-à-dire à une répartition qui ne soit pas seulement "spontanée" et donc portée vers ceux qui ont déjà (du capital symbolique, les élites locales).

Pour bien identifier ces bénéficiaires, l'EIS définit une nouvelle distinction entre les acteurs: les couches sociales. Chaque groupe social peut être divisé en couches sociales selon un ordre de prospérité, des plus aisés aux plus pauvres: riches, moyens, pauvres et extrêmement pauvres. La notion de couches sociales pauvres, vulnérables et marginalisées est transversale, on la retrouve pour chaque groupe social (les agriculteurs, les éleveurs, les migrants, les autochtones, les jeunes et les femmes etc.), puisqu'on peut être agriculteur et pauvre ou riche, éleveur et extrêmement pauvre, femme et moyennement prospère etc.

Tableau n° 4. - Référence des groupes cibles ou groupes bénéficiaires pour le PNGT II

Activités	Groupe social	riches	moyens	pauvres	extrême-ments pauvres
activités techniques/ choix des bénéficiaires prioritaires	-agriculteurs	-	-	-	-
	- éleveurs	-	-	-	-
	- migrants	-	-	-	-
	- autochtones	-	-	-	-
	-jeunes	-	-	-	-
	- femmes	-	-	-	-
	etc.				

Il faut identifier ces groupes cibles ou groupes bénéficiaires (groupe sociaux et couches sociales par ordre de prospérité) avant de mener une activité productive, susceptible d'avoir comme retombées des bénéfices individuels ou par ménages (voir III<sup>e</sup> partie: - Modalités de l'intégration au projet des groupes vulnérables)

### 2.1.2. Relations entre les organisations sociales locales et les institutions du cadre participatif du PNGT (CAS, CVGT)

Le Rapport Principal de Formulation de la phase II du PNGT donne en p. 19 les définitions suivantes: "La gestion des terroirs ou approche terroir est une approche de développement rural basée sur la participation des communautés rurales pour gérer au mieux les ressources d'un espace défini, le terroir, dans un cadre de sécurité foncière afin d'assurer leur durabilité et d'accroître leur valorisation. La gestion des terroirs associe intimement les actions d'aménagement du terroir, les activités de production sylvo-pastorales et la création d'infrastructures socio-économiques dans la perspective d'un développement durable au niveau local.

Le terroir est l'espace rural géré par une communauté qui affirme y avoir des droits d'occupation et d'exploitation dans un cadre socio-économique et culturel défini. Il ne s'agit donc pas d'un concept de géographie physique qui se résumerait à une simple addition des ressources naturelles disponibles (sol, végétation, eau...). C'est l'unité de base de gestion du développement rural, qui prend en compte à la fois les données physiques et le contexte socio-économique et culturel".

Ces définitions accordent donc une base territoriale ou spatiale à la communauté, une capacité de production économique et de gestion, et un code culturel commun.

Par commodité, définissons comme "spontanées" les organisations locales qui existent avant l'intervention du projet. Le terme "spontané" se réfère à leur antériorité dans la communauté et ne préjuge pas de leur efficacité.

- description des organisations sociales locales: (qui gère les affaires locales, qui détient les divers pouvoirs et qui détermine l'accès aux ressources?) les organisations sociales locales sont plus ou moins formalisées et pérennes, anciennes ou modernes, en voie d'épuisement ou en cours de restauration, stimulées ou oubliées selon les enjeux du moment. Les institutions traditionnelles (chefs de terre, de "brousse" ou de l'eau) sont supposées être anciennes, antérieures à la colonisation, voire "autochtones" dans la mesure où ce sont des institutions de médiation entre les communautés et les forces de la nature (le vent, la pluie, la foudre etc.). Mises en sourdine pendant la période révolutionnaire, les chefferies de

villages ont été réhabilitées pendant le Front Populaire et elles restent, avec les délégués, des institutions incontournables pour toutes les affaires du village (seuls les délégués sont aujourd'hui reconnus par l'administration). Les autorités religieuses (imam, cheikhs musulmans, représentants des religions chrétiennes) peuvent avoir beaucoup d'influence sur leurs fidèles, et les autorités musulmanes dirigent dans certains lieux de véritables communautés organisées (les cheikhs d'obédience tidjane de Ramattoulaye sont disséminés dans les forêts de l'ouest en grandes communautés de migrants rassemblant parfois plus d'une centaine de familles). Toutes ces institutions constituent le capital symbolique de la communauté.

Respectant le "protocole culturel", le PNGT organise les réunions autour des autorités locales: pendant le Diagnostic, la MARP permet d'identifier les autorités de différentes natures et de les prendre en compte pour l'organisation des différents Bureaux de Groupements.

- les groupements traditionnels ou ententes sont des initiatives de solidarité qui permettent aux producteurs de faire face aux goulots d'étranglements dans les activités agricoles (sarclage, récolte, battage etc.); suivant les cultures et les régions, ces associations *ton, benkadi, sosoaga, yaollé...* sont rémunérées en nature ou en espèce, immédiatement ou au moment des récoltes, et les fruits des travaux sont répartis entre les membres ou conservés dans une caisse pour faire face en cas de besoin (décès, baptêmes etc.).

- les groupements traditionnels améliorés, les associations de ressortissants: *naam, tintoa*, etc. sont des initiatives du secteur associatif qui peuvent être extrêmement efficaces, du point de vue de la structuration du monde rural, autant que comme collecteurs de fonds et organisateurs d'activités. Certains groupements sont organisés en ONG (Vive le Paysan, AVD, Pagla Yiiri etc.), d'autres ONG ont été créées à l'étranger et sont venues s'installer au Burkina (OXFAM, Care, Sahel action etc.).

- des groupements ont été mis en place par les structures techniques de l'Etat: GV, GVC, GVE, coopératives, COOPEC, comités de santé; d'autres peuvent être le fruit d'organisation de membres de la société civile soucieux de la gestion d'une activité: comités de gestion de forage, associations de parents d'élèves etc.

Ces différentes institutions cohabitent et collaborent avec les institutions de la GT, elles peuvent également être appelées à jouer un rôle à l'échelon inter-terroir et prendre part occasionnellement aux CCTP, lorsqu'il s'agit d'une institution prestataire de service de la GT (par exemple une ONG).

Il n'y a pas d'incompatibilité, de conflit ou de recouvrement de compétences entre les institutions de la GT à l'échelon local et les institutions antérieures

On peut cependant craindre une "bureaucratisation" des villages lorsque le PNGT se retrouve dans des zones où il y a déjà bon nombre d'intervenants et d'organisations locales (les provinces du Sahel, le Yatenga, le Bam, la zone coton, les anciennes zones AVV etc.), dans ces cas-là, la coordination des activités doit s'appuyer sur un CCTP efficace.

### 2.1.3. Les groupes sociaux bénéficiaires de la "Gestion des Terroirs" dans le cadre participatif du PNGT I

On a défini plus haut quels sont les groupes sociaux identifiés par le PNGT I: les agriculteurs, les éleveurs, les migrants, les autochtones, les jeunes et les femmes... Tous ces groupes ont-ils bénéficié également de la démarche GT et leur participation aux activités peut-elle être considérée comme équivalente?

- Certains groupes sociaux peuvent être puissants d'un point de vue économique grâce à la prospérité de leurs activités (élevage de boeufs, production de céréales ou de coton), mais être relativement ou même totalement écartés des prises de décisions sur le plan local (communautaire). Les sociétés rurales au Burkina Faso sont extrêmement dynamiques, et on ne peut pas considérer qu'il y a des groupes sociaux figés, que ce sont toujours les mêmes groupes qui détiennent le pouvoir de décision localement. Une analyse du pouvoir local réclame d'être réadapté à chaque contexte institutionnel, dans lequel les choix de l'administration et des institutions judiciaires exercent une forte pression, de même que les financements disponibles pour les programmes d'appui: le PNGT tout comme l'administration peuvent contribuer à transformer l'ordre social local. Entre 1987 et 1993, les groupes sociaux du Burkina étaient en mutation, des groupes de producteurs effectuaient des migrations en direction des vastes forêts désertées par l'onchocercose puis libérées de la maladie par les actions de l'OMS, à ces espaces il faut ajouter tous ceux qui semblaient libres, car la totalité du terroir national paraissait libéré des contraintes de la gestion foncière traditionnelle par la déclaration de la Réforme Agraire et Foncière "la terre appartient à l'Etat". Dans ces années, la politique d'occupation foncière s'est généralisée, partout au détriment des espaces communs, ce qui a provoqué l'occupation des pâturages, des réserves de faunes et des forêts, autant que les berges des rivières et les bas-fonds, par des cultivateurs actifs et bien organisés. Cette occupation souvent qualifiée d'anarchique a été progressivement contrôlée dans les Provinces où des Programmes de Gestion des Ressources Naturelles et de restauration de l'environnement, notamment le PNGT se sont installés.

Aujourd'hui, les programmes de décentralisation et de développement local contribuent à une nouvelle tendance, qui favorise les groupes sociaux capables de contrôler et de gérer rationnellement les ressources à une échelle locale. Cette évolution risque de se faire au détriment des groupes dont les objectifs de gestion se font à une échelle beaucoup plus vaste: par exemple les groupes d'éleveurs peul dont la gestion de l'espace s'étend nécessairement sur les différents départements, voire les différentes provinces, sur lesquels s'étendent leurs parcours de transhumance, et aussi les groupes de producteurs migrants, dont le souci est de ravitailler en céréales ou en numéraires les populations qu'ils ont laissé derrière eux, à différents endroits du Plateau Mossi. Les études sur les migrations montrent que depuis 30 ans, des groupes ont quitté les provinces du plateau pour s'arrêter une dizaine d'années à Solenzo où ils ont appris la culture du coton, ensuite ces producteurs ont continué vers les forêts de l'ouest (Houet, Kéné Dougou) ou du sud (Comoé, Poni, Sissili et Bougouriba...) emmenant parfois la culture du coton avec eux. Les programmes de GT rencontrent souvent des difficultés pour intégrer ces populations aux activités, bien qu'elles se trouvent souvent plus nombreuses que les familles autochtones.

Ainsi, certains groupes sociaux peuvent être puissants d'un point de vue économique grâce à la prospérité de leurs activités, mais être relativement ou même totalement écartés des prises de décisions sur le plan local (communautaire). De même, ces groupes sociaux peuvent être puissants sur le plan politique, soit dans la province soit au niveau central (comme l'a montré le processus de négociation qui a mené au déplacement des populations installées illégalement dans la Forêt classée de Nabéré, dans la Province de la Bougouriba, en 1996). Leur vulnérabilité peut exister localement s'ils se trouvent exclus des processus de prise de décision (consultation et information). Ils sont également des opérateurs économiques qui pourraient contribuer à assurer une meilleure assiette financière aux futures communes rurales.

De ce fait, le PNGT II doit veiller à ce que les institutions mises en place soient effectivement équitables du point de vue des différents groupes sociaux présents à l'échelon inter-terroir.

Pour clore ces paragraphes sur les institutions mises en place par la GT à l'échelon villageois, on soulignera les points suivants:

- positif : structuration progressive de la communautés qui évolue vers la responsabilisation d'un plus grand nombre de gens, l'émergence de contre-pouvoirs locaux face au pouvoir traditionnel coutumier (amélioration de la transparence, de l'information);

- meilleure action des jeunes dans le terroir: là où le PNGT intervient, la structuration de l'espace a favorisé la prise de conscience des jeunes, et une gestion plus rationnelle de l'espace.

- positif: structuration de l'espace et une meilleure connaissance du processus de dégradation; partout où l'approche GT est adoptée une amélioration de la gestion des ressources naturelles est sensible. Les jeunes se déplacent pour effectuer la reconnaissance de l'évolution des terroirs, les Commissions d'attribution foncières (composées des fils et neveux des propriétaires fonciers) envoient les délégués montrer précisément aux nouveaux venus les limites de leurs champs, alors qu'auparavant ils se contentaient d'indiquer du bras une étendue et ils ne montraient les limites qu'avec les champs qui existaient déjà.

- du point de vue foncier, on attend des Commissions Foncières qu'elles apportent une transparence dans les transactions foncières, pour le cas où celles-ci se développaient, comme la Loi actuelle le permet.

- positif: les individus bénéficiaires des activités de la GT améliorent leurs revenus, par l'amélioration des rendements (fosses fumières, CES/DRS, reboisement individuel); depuis 1996 les AGR (Activités Génératrices de Revenus) améliorent la situation des ménages. Attention à bien cibler les bénéficiaires des AGR dans le PNGT II.

## 2.2. - Le cadre participatif provincial: les CCTP Cadres de Concertation Technique Provinciaux

Cette institution est créée dans les textes de la RAF et elle existe dans certaines provinces depuis une dizaine d'années. D'après le Bilan des cinq premières campagnes du PNGT p.7, le CCTP "est un cadre de concertation, d'échanges et d'harmonisation des actions. Créé par les textes de la RAF, cette instance est présidée par le Haut-Commissaire et composée des services techniques, Projets étatiques, ONG... directement impliqués dans la GT et le développement rural dans la province. Elle se réunit au besoin pour examiner et se prononcer sur les dossiers que lui soumettent ses membres dont l'EMP du PNGT fait partie."

Dans la plupart des provinces, le PNGT a signé des conventions avec les services techniques (SPA, SPRA, SPOFPP, SPEEF) comme prestataires de service pour diverses réalisations et en appui aux CAS: le reboisement, les pépinières, les parc-feux, le traitement des ravines, digue filtrante, suivi des fosses fumières, zai, cordons pierreux etc. D'autres activités sont faites par des prestataires privés (construction d'écoles, aménagement de bas-fond,

radier et pistes etc.) sous la supervision du CCTP. Le PNGT II entend renforcer l'implication des opérateurs privés dans la mise en oeuvre de la 2<sup>e</sup> phase du projet (Formulation de la Phase II du PNGT, p.81)

- Le lien entre administration et institutions locales

La GT a permis de clarifier certaines relations entre administration et institutions locales, par ex. les services d'eaux et forêts, qui avaient un rôle répressif, collaborent avec les producteurs (organisation de la chasse, pépinières, forêts villageoises). En revanche, l'Administration Territoriale (les préfets) ne semble pas prête à se désaisir de prérogatives en matière de sanctions et de justice, ce qui constitue un frein à l'émergence des CVGT.

- Liens entre les institutions locales, l'administration centrale et les entités décentralisées:

Le CCTP est une institution qui peut être extrêmement efficace, comme l'a montré le rôle joué par le CCTP pour le déplacement concerté des populations installées dans les forêts classées de la Bougouriba.

Il n'est pas prévu dans les règlements la participation institutionnelle de représentants des producteurs, mais ceux-ci sont invités à l'occasion d'ordre du jour précis (par exemple dans le Houet, les producteurs ont présenté eux-même leur Plan de Gestion de Terroir devant les services techniques, chaque village a envoyé 2 personnes). Les EMP soulignent que les interventions des producteurs ont su "épater" les membres de la CCTP: leur participation officielle et régulière aux CCTP amènerait des cadres de l'administration encore réticent à leur émancipation à les considérer progressivement comme des acteurs à part entière. Pour une responsabilisation à long terme, il est souhaitable que la participation de représentants des producteurs soit reconnue, de façon institutionnelle, dans le CCTP.

2. 3.- Evaluation de la capacité des Institutions mises en place par la GT

CCTP, CAS et CVGT favorisent partout la négociation

- réduction des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs dans les villages du PNGT: sur tout le territoire national les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont en augmentation (à cause de l'extension des champs et d'une insuffisance dans le gardiennage des troupeaux) et il est urgent de mettre en place des institutions associant les différents groupes (ce que fait la GT), et pas seulement les groupements d'éleveurs entre eux.

- Dans les villages où le PNGT intervient, les conflits sont réduits et ils se résolvent plus facilement, il est moins souvent question d'échanges de

coups. L'aménagement des zones pastorales est devenu plus adaptée aux besoins des éleveurs, par exemple on distingue entre des vastes espaces pastoraux inter-terroirs destinés à l'accueil des grands troupeaux et pour lesquels ont été aménagés des couloirs d'accès, partant directement des campements, différents des zones pastorales villageoises de plus faible ampleur (2 ou 3.000 hectares) servant à parquer les animaux des producteurs locaux pendant la saison des pluies. L'aménagement des vastes espaces pastoraux relève de leur reconnaissance par les CCTP et les CPAT, ils sont en cours d'approbation dans les provinces contigües de l'Houet et de la Bougouriba, de chaque côté de la rivière où les EMP ont procédé à leur délimitation matérielle.

- la cotisation foncière menée par négociation inter-terroir entre deux ou plusieurs villages, pour arriver à délimiter des zones pastorales ou des couloirs de passage de bétail, est favorisée par le cadre du CCTP, qui permet aux différents intervenants (services techniques, ONG, EMP) de s'organiser pour aider les producteurs à restructurer leur espace par le dialogue.

Pour conclure sur les institutions mises en place par le PNGT (CAS, CVGT) ou celles favorisant les actions du PNGT (CCTP), on reconnaît leur efficacité et leur répliquabilité dans d'autres provinces, d'autres contextes socio-culturels du Burkina. Elles sont pertinentes pour assurer le développement durable des communautés rurales.

L'EIS propose d'améliorer les institutions dans le cadre du PNGT II de la façon suivante:

- pour les CAS: bien identifier au départ qui sont les bénéficiaires prioritaires des activités; s'assurer à partir de la liste établie "par ordre de prospérité" que les couches sociales ciblées sont bien représentées dans le Bureau du CAS (voir III<sup>o</sup> partie de l'EIS: Evaluation de la capacité à intégrer les groupes vulnérables au projet)

- pour les CVGT: s'assurer que tous les groupes sociaux présents dans la communauté rurales soient représentés dans la CVGT ((les agriculteurs, les éleveurs, les migrants, les autochtones, les jeunes et les femmes etc.) afin de respecter l'équité entre genre, entre catégories socio-professionnelles, et entre quartiers.

- pour les CCTP: il est souhaitable que la participation institutionnelle de représentants des producteurs soit prévue dans les règlements des CCTP, pour une responsabilisation à long terme de ces acteurs, et pour s'assurer qu'ils puissent prendre part aux décisions les concernant.

### 3. - Mécanismes et procédures participatifs pour la conception, l'exécution et la gestion des activités du PNGT

L'EIS évalue les mécanismes et procédures participatifs, en particulier la démarche de programmation des activités et les stratégies de responsabilisation.

#### 3.1 - Les étapes de la démarche de programmation des activités GT dans le cadre participatif du PNGT I:

Le Bilan des cinq premières campagnes du Programme National de Gestion des Terroirs, p. 8, expose la stratégie de mise en oeuvre des activités du PNGT I de la façon suivante: "La démarche participative et la responsabilisation villageoise demeurent la clé de voute pour la mise en oeuvre des actions sur le terrain et toutes les étapes du processus de la Gestion des Terroirs." p. 9

"La démarche opérationnelle est la suivante:

- prise de contact; diagnostic technique puis conjoint;
- planification et exécution des premières actions;
- poursuite du dialogue en vue de finaliser les plans d'aménagement et de gestion combinée des forêts classés et de terroirs;
- appui à l'organisation et à la responsabilisation des communautés villageoises;
- renforcement du partenariat avec les services techniques, projets, ONG etc.;
- formation des bénéficiaires et partenaires;
- mobilisation et promotion de l'épargne locale;
- suivi-évaluation continu des actions entreprises...".

Les étapes de la mise en oeuvre opérationnelle proposées dans la Formulation de la Phase II du PNGT, p. 82 sont quasiment les mêmes, en insistant néanmoins sur le rôle joué par les CCTP et la CPAT: "Les diagnostics conjoints sont restitués au CCTP, et les PGT sont soumis à son appréciation, aux fins d'une approbation par la CPAT.

Les principes de base de la stratégie de mise en oeuvre du PNGT II décrits dans la Formulation de la Phase II du PNGT introduisent les aspects suivants, p. 81: "

- l'amélioration des mécanismes de contractualisation avec les services techniques de l'Etat;
- la recherche d'une synergie avec les autres projets intervenants dans les provinces, par l'organisation de la concertation dès l'étape des diagnostics et de l'élaboration des PGT à toutes les étapes du processus;
- l'extension de l'exécution directe des micro-projets par les populations;

- une plus grande implication des opérateurs privés dans la mise en oeuvre du projet."

### 3.2. La programmation des activités GT sur le terrain

Environ 450 à 500 villages ont accueilli le PNGT et les prestataires pour le DC (diagnostic conjoint) et 90 villages ont préparé leur PGT (Plan de Gestion de Terroir); récemment, 20 villages ont été formés aux TED Tests d'Exécution Directe. La tournée effectuée par la mission de l'EIS dans les villages montre une très grande disparité dans la compréhension et l'adoption de la GT dans les villages. Les villages touchés dès les années 90 sont bien organisés et bien structurés, car ils ont été choisis par les EMP en fonction de cette dynamique et de la qualité d'organisation de leurs groupements; ce sont les "villages-porteurs" du PNGT II.

D'autres villages ont été intégrés plus tard, et leurs habitants n'ont pas la même habitude des réunions, des discussions et de la démarche GT. C'est pourtant dans un de ces villages que nous avons assisté à la démonstration des résultats des TED (Gossiamandara, Kéné Dougou). Des villageois ont été sélectionnés pour leur capacité d'animation et d'organisation et ils sont partis en formation pour les Tests d'Exécution Directe. A l'occasion de notre visite, ils ont fait pour les autres membres de la réunion une restitution de la façon dont doit être proposé un projet, en utilisant la technique des 3 Affiches et en traçant sur un tableau noir, en langue dyula, les différentes étapes de la conception, la préparation, la négociation et l'exécution d'un projet. Les 3 Affiches sont des outils d'aide à la préparation des projets, qui comprennent la carte de développement, l'élaboration du planning, et l'élaboration du budget. Ils ont expliqué les formes de financement disponibles, la nécessité de l'autofinancement et la collecte de fonds complémentaire pour avoir accès aux fonds du PNGT. Le budget a été détaillé au tableau, avec les différentes étapes et rubriques. Ils ont montré que la préparation et la négociation d'un projet demande du temps et beaucoup de déplacements, et posé la question de la prise en charge des personnes qui s'en chargeront.

Cette démonstration était parfaitement convaincante, d'autant qu'elle se déroulait dans un village qui n'a pas été pétri d'animation et de formations contrairement à son voisin Diassara. La mission EIS a assisté à une autre démonstration faite dans un village-porteur bien organisé et habitué aux discussions, animations et réunions (Dagamtenga, Kouritenga).

L'EIS considère que les outils offerts aux communautés rurales par le PNGT II pour la conception, l'exécution et la gestion des activités sont opérationnels et bien adaptés
--

D'autres enquêtes obligent à une certaine réserve concernant les documents de gestion des activités, qui sont trop nombreux, lourds à manier et disponibles seulement en français. Une convention avec le SPOFFP (Kéné Dougou) a mené à l'élaboration de documents de gestion sous la forme d'une douzaine de cahiers pour la seule construction d'un bâtiment, dont cahier de caisse, cahier de banque, cahier de reçus, cahier d'achats, cahier de vente, cahier de débiteurs/créanciers, cahier de stocks, cahier de bordereaux de livraison. Tenir ces cahiers lorsqu'il y a plusieurs activités à mener par village pose la question de la prise en charge d'un commis aux écritures par la communauté, ou bien d'adapter ces documents à une forme plus réaliste et en langue locale.

- insuffisances relevées pour le PNGT I: la tournée dans les province mène la mission EIS à relever un certain nombre d'insuffisances dans les réalisations du PNGT I, dont la cause principale est due à l'analphabétisme, et donc à un programme d'alphabétisation très insuffisant, associé à des formations insuffisantes et à une insuffisance des stratégies de démultiplication des formations. Une bonne stratégies de démultiplication de l'alphabétisation et des formations ne coûte pas cher, si elle se base sur les formateurs endogènes, et le rapport coût/résultat est remarquable à moyen et long terme parce qu'elle génère l'augmentation du capital social (voir partie II: Evaluation des systèmes d'appui et outils méthodologiques qui contribuent à la responsabilisation des communautés et au développement de leur capital social).

#### 4. Stratégie de responsabilisation des communautés

Pour le PNGT II, le développement d'une alphabétisation adaptée reste une question incontournable, ainsi que son suivi.

##### 4.1. Améliorer le capital social et humain

Partout au Burkina, la réduction des activités des groupements est due à une baisse de la confiance à l'égard des personnes chargées de la gestion (voir les groupements cotonniers, où les responsables sont discrédités, ce qui a mené à l'alphabétisation de 7 000 producteurs cette année pour tenter de redresser la situation). Il faut mettre en place des institutions de contrôle qui puissent lever les doutes, et restaurer la confiance. Il faut également prévoir de rémunérer les personnes chargées du suivi des activités et de la tenue des cahiers de compte. Ces activités prennent du temps, et ce temps perdu a un coût d'opportunité qu'il faut payer (par exemple, le trésorier ou le secrétaire du groupement forestier doivent quitter leurs activités pour être présents à la levée des stères et ils doivent négocier avec le prestataire le nombre de stère que celui-ci va enregistrer, parce qu'une stère est mal montée, trop petite etc.).

En ce qui concerne la gestion, on distingue pour toute activité la gestion financière et la gestion de l'activité. Les deux formes de gestion réclament des formations adaptées, intégrant des données techniques (étapes de préparation et de mise en oeuvre) et des données de contrôle. Le contrôle financier doit être prévu afin d'instaurer une confiance pérenne en direction de deux types de partenaires:

1. Le contrôle par les financeurs et les institutions chargés de l'approbation de la réalisation (EMP, Haut-Commissariat, CCTP), ce contrôle se fait à partir de documents de gestion (fiches, cahiers de comptes etc.) réalisés en français, puisqu'il s'agit de fonds publics, dont le contrôle relève de l'administration.

2. Le contrôle par les membres du groupement, les membres de la CVGT, les autres membres de la communauté: les Commissaires au Comptes sont prévus au nombre de cinq. Trois signatures sont requises à la Banque.

Il faut trouver des moyens de permettre aux autres membres de pouvoir effectuer un contrôle, à l'occasion de séquences préétablies (réunions de groupement, sessions villageoises), ainsi qu'à tout moment, ne serait-ce que pour assurer un suivi en cas d'absence de celui qui tient les cahiers, et pour lever des soupçons qui tendraient à naître sur la gestion des fonds. Les villageois disent qu'il "faut barrer la route au feu avant qu'il ne se propage".

Pour la gestion de l'activité: le PNGT organise des formations techniques, qui ont été exécutées le plus souvent par les services techniques provinciaux dans le cadre du PNGT I et devraient être plus souvent confiés à des opérateurs privés dans la mise en oeuvre du PNGT II.

#### 4.2. Améliorer la préparation des activités

Il faut prévoir de rémunérer les personnes chargées du suivi des activités des CAS et des CVGT (acteurs endogènes), c'est-à-dire, par exemple: pour les groupements de commercialisation du bois, on observe une baisse de l'activité liée à une baisse de confiance à l'égard des producteurs chargés de relever le nombre de stères enlevées par les commerçants (tenue des cahiers de compte), parce que lorsque la paye de l'activité arrive, les coupeurs de bois reçoivent moins que ce qu'ils croyaient être leur dû. Il n'est pas tenu compte, au moment de l'organisation de l'activité, du temps que le chargé de suivi de l'activité doit passer à quitter son travail, et aller contrôler, gratuitement, le relevé des coupes. Ce chargé de suivi accuse une perte (coût d'opportunité) qui n'est pas compensée, il faut donc prévoir au

départ de rémunérer le chargé de suivi, afin d'éviter des frustrations qui aboutissent dans tous les groupements à une crise de confiance.

Il est important de ne pas confondre activité "endogène" et activité "bénévole": tout travail a un coût d'opportunité qui doit être compensé

Dans le même esprit afin d'instaurer une confiance durable entre les membres, il faut alphabétiser le plus de membres possibles afin de permettre les conditions de l'intégration du plus grand nombre au contrôle des activités.

#### 4.3. Améliorer les outils de suivi

En terme de responsabilisation de la communauté, la tenue d'un cahier de visite et de réunions est un précieux document pour le village, qui possède un outil pour entrer en communication avec quiconque vient sur le terroir. A Diassara (Kéné Dougou) de gros véhicules se sont attardés dans un coin du terroir sans être venus aviser personne. Les passagers ont été interpellés par des villageois, venant avec leur cahier de visite, et il s'est avéré que les visiteurs clandestins étaient des prospecteurs miniers, qui ont dû écrire le motif de leur visite sans quoi ils seraient repartis sans que personne ne sache ce qu'ils avaient trouvé. On peut donc lire dans le cahier le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la Compagnie minière ainsi que celui du chargé d'exploration, avec son commentaire "on observe quelques affleurements de roches vertes favorables aux ambitions de la visite". Ces initiatives permettent aux villageois de conserver des traces qui peuvent leur être utiles.

En outre, le cahier de visite et de réunions permet aux visiteurs d'aller plus vite dans leurs enquêtes, puisqu'ils évitent de perdre beaucoup de temps à reconstituer les différentes activités qui les ont précédés. On peut déplorer "la bureaucratisation des villages", mais on peut également voir le côté positif du passage par la feuille de papier: lire un document est rapide et précis, ce qui limite l'immobilisation des producteurs, qui préféreraient vaquer à d'autres activités que d'être immobilisés à reprendre pour la *nième* fois le même exposé pour les nouveaux venus. Ainsi à Kadumba (Houet), les producteurs très organisés ont préparé des affiches pour faire comprendre visuellement aux visiteurs ce qu'ils veulent expliquer sur leurs CVGT.

L'avenir se trouve probablement dans la tenue d'archives villageoises, forme élaborée de la "bureaucratie villageoise" sans doute, mais passage obligé lorsque le travail des EMP/PNGT sera concentré autour des activités de suivi-évaluation (PNGT II).

#### 4.4. La responsabilisation des femmes et l'équité entre genre, les bénéficiaires pour les femmes dans le PNGT

Dès le départ, le PNGT a décidé de faire participer les femmes aux activités du PNGT. Leur participation était incontournable considérant le rôle primordiale des femmes dans la gestion des ressources naturelles: rapport à l'eau, au bois de chauffe, à la cueillette, au travail dans les champs (semis, sarclage, récolte), au maraichage, à l'élevage. Les femmes ont donc été intégrées tôt aux activités, mais ce sont-elles appropriées les effets du projet? De quelle façon en ont-elles bénéficié? Quels sont les domaines où le PNGT II doit intervenir en priorité pour améliorer l'équité entre genre?

##### 4.4.1 La participation des femmes au PNGT 1

- la participation aux réunions se fait à deux niveaux: 1. au cours des séances plénières, ou elles doivent être présentes au même titre que les membres des autres groupes sociaux (les agriculteurs, les éleveurs, les migrants, les autochtones, les jeunes etc.); 2. pendant les réunions réservées aux femmes, pendant lesquelles se déroulent des séances d'animation, de préparation des activités AGR (par exemple: moulin, presse à karité, jardins maraichers, production laitière, saponisation, foyers améliorés, apiculture, embouche etc.).

- la participation aux formations et aux séances d'alphabétisation: le PNGT a toujours veillé à la présence de femmes dans les formations et aux séances d'alphabétisation. Lorsqu'elles participent à un CAS, les femmes bénéficient de la formation spécifiques appropriée.

- l'exécution des activités: en 1996, la mission de suivi d'exécution et le suivi d'impact du PNGT (Kalala et S. Sanon) a tiré une sonnette d'alarme en proposant de faire un suivi de la charge de travail, soulignant que le PNGT provoquait une charge accrue du travail pour le groupe des femmes en raison de leur implication dans plusieurs activités (les charges de travail en CES-DRS et fosses fumières sont très lourdes pour les femmes, et ne sont jamais destinées à leurs lopins de terre, elles ne bénéficient donc jamais des résultats de ces travaux). La mission S&E proposait également (p. 26) d'apprécier l'évolution des revenus par genre afin de faire ressortir la situation de la femme. C'est la même année que les AGR ont démarré, proposant enfin des activités spécifiques aux femmes pour qu'elles améliorent leurs revenus, et soient donc comptées parmi les bénéficiaires individuelles, avec un bénéfice matériel immédiat et quantifiable.

#### 4.4.2. Les bénéficiaires du PNGT I pour les femmes

- Compte-tenu des résultats actuels du PNGT, on peut considérer que, comme les autres groupes sociaux, les activités menées par le PNGT offrent aux femmes un bénéfice communautaire à long terme (restauration du patrimoine, amélioration des conditions socio-économiques, amélioration des infrastructures). Si l'on considère la dépendance des femmes à l'égard des ressources naturelles (comme le sont les pauvres), par leurs activités de cueillette et la collecte du bois et de l'eau, on est tenté de dire que le groupe des femmes bénéficie globalement de la GT, mais est-ce suffisant?

- Comme les autres groupes sociaux, les femmes bénéficient d'effets qualitatifs (responsabilisation, informations, augmentation du capital social). - Le grand succès du PNGT I, pour les femmes et seulement depuis 1996, est la création des AGR pour augmenter leurs revenus, et l'accès au crédit (PSAN). Les revenus annuels moyens par femme et par activité fluctueraient "entre 25.000 FCFA et 125.000 FCFA pour l'exploitation et la commercialisation du bois, entre 9.000 FCFA et 34.000 FCFA pour l'apiculture améliorée, 10.000 FCFA et 25.000 FCFA pour l'embouche ovine et le maraichage etc." (Noula K., 1998).

Les études sur les dépenses au sein d'un ménage montrent que lorsque les hommes augmentent leurs revenus, il faut que l'augmentation soit très significative pour que le reste du ménage en bénéficie. En revanche, lorsque les femmes augmentent leurs revenus, la qualité de la vie familiale, surtout la nutrition de ses enfants, augmente immédiatement, à condition que les contraintes du travail ne soient pas trop fortes, ce qui aurait un effet inverse (augmentation du temps de travail féminin = négligence des enfants et malnutrition).

En ce qui concerne les AGR, le PNGT II devra vérifier quelles sont les bénéficiaires des AGR selon l'ordre de prospérité du terroir, afin de respecter une équité entre les différents niveaux de richesse existants, pour que ce ne soient pas toujours les épouses des nantis qui profitent des avantages du PNGT.

#### 4.4.3. Comment améliorer l'équité entre genre dans le PNGT II

Le PNGT I n'a pas cherché à faire évoluer le code culturel discriminatoire dans les domaines suivants:

- l'accès au foncier: l'étude sur la sécurité foncière de Thiéba et Paré, 1998, souligne "la situation précaire en matière de foncier des acteurs ci-après: les femmes; les agriculteurs migrants; les pasteurs; les jeunes; les citadins". Les femmes sont perçues comme des "étrangères" dans les villages

où elles arrivent en tant qu'épouses, et comme des "futures partantes" dans le village de leurs parents. De ce fait elles n'obtiennent que de petites parcelles et des terres marginales. Pire, les aménagements de bas-fonds finissent le plus souvent par les déposséder des terres qu'elles se transmettent le plus souvent entre femmes en accord avec la coutume (pays bissa, région de Banfora). Pourtant "au Burkina Faso, le secteur agricole utilise 83% des femmes rurales actives en saison des pluies et les femmes ne tirent que 4,7% de leurs revenus des activités agricoles contre 32,4% pour les hommes" (Kankwenda et alii, 1999, p. 141). Ce qui signifie que les femmes travaillent et leurs époux capitalisent les résultats. Il faut faire évoluer cette perception erronée du rôle de la femme dans les terroirs, cette évolution ne pourra s'obtenir que par une animation répétée, et par la place qui sera accordée aux femmes dans les institutions de la GT, c'est-à-dire par une politique délibérée.

- les aménagements de parcelles et récupérations de terres: sur les superficies aménagées en zai et cordons pierreux, combien ont-été faits sur des champs cultivées par les femmes (probablement aucun), combien ont-été exécutés par les femmes (les femmes ont assuré la plus grande part de la charge de travail)? Le PNGT II doit faire évoluer cette contrainte discriminatoire en même temps qu'il doit faire évoluer "la sécurisation foncière de l'emprunteur et celle du prêteur" (voir 5.3.), c'est-à-dire que la GT doit intégrer le principe d'équité entre les genres, en instituant que lorsque les femmes vont avoir un surcroît de travail (fosses fumières, cordon pierreux etc.), il n'y ait pas que les hommes qui en bénéficient. L'une des motivations à long terme pour la collectivité est de considérer la capacité de travail des femmes burkinabè: si on donnait aux femmes des capacités d'exploitation équivalentes à celles des hommes à l'heure actuelle (accès direct au foncier des terroirs, droit de procéder aux amendements des terres et à toutes les techniques augmentant les rendements et d'en tirer des bénéfices etc.) et qu'elles continuaient de travailler avec le même acharnement, la logique voudrait que la production céréalière du pays augmente considérablement.

- Les contraintes culturelles de certaines régions ou religions font que les femmes s'autocensurent (elles refusent de s'engager sans les hommes) et que l'animation dans leur direction peut être lente; les prestataires et services d'appui doivent néanmoins persévérer et associer constamment les femmes aux informations et prises de décision qui engagent l'avenir des terroirs. Les EMP du PNGT I, en persévérant, ont obtenu des résultats remarquables dans des quartiers difficiles, où les premières fois les femmes venaient difficilement aux réunions et ne s'exprimaient pas. La langue peut être un facteur bloquant: des animateurs qui ne parleraient que les langues véhiculaires (dyula, mooré) seront obligés de demander à un homme du

terroir de traduire, dans une réunion de femmes qui ne peuvent parler qu'une langue vernaculaire, et tout le travail d'animation sera faussé.

- consolider la promotion d'animatrices villageoises, à la suite du PNGT I, de formatrices endogènes y compris pour l'alphabétisation, les formations techniques, et les formations à la gestion financière. Privilégier l'alphabétisation fonctionnelle dans l'optique d'une application immédiate: comité de gestion de pompe, de moulin, de groupement pour l'octroi de crédit etc. Continuer à associer des femmes aux voyages d'études et à toutes les activités de la GT.

- d'un point de vue opérationnel, il est indispensable qu'il y ait plus de femmes dans les services d'appui. Notons par exemple qu'il y a peu de femmes dans les services provinciaux de l'Etat, et que dans les EMP du PNGT I, 3 sur 5 n'ont aucune femme parmi les équipes. Compte tenu des contraintes culturelles dans les terroirs, on peut difficilement imaginer qu'un homme passe des heures en réunion avec des femmes, d'une façon répétée, sans que les maris, frères ou pères ne voient la GT d'un mauvais oeil.

L'approche participative "spontanée" ne peut pas faire évoluer les mentalités, il faut que le PNGT II décide délibérément de faire changer les choses lorsque les contraintes culturelles s'avèrent discriminatoires: en matière de foncier surtout, et il faut poursuivre la responsabilisation des femmes à tous les échelons des activités de la GT.

#### 4.4.4. Des indicateurs pour vérifier l'équité entre genre dans le PNGT II:

- le nombre de femmes et d'hommes occupant des postes de commande importants (et leur évolution à l'occasion du renouvellement des Bureaux: CAS, CVGT);
- le montant des prêts accordés aux femmes et aux hommes
- le nombre de groupes de femmes et d'hommes mis sur pied dans les terroirs
- le taux d'augmentation et de diminution du nombre de participants de sexe différent aux activités d'exécution (ramassage des cailloux et transport de l'eau)
- le nombre de femmes et d'hommes qui assistent aux réunions plénières: selon les couches sociales et les groupes sociaux, les catégories socio-professionnelles et les quartiers
- les bénéficiaires des travaux d'aménagements de parcelles et récupérations de terres, y compris d'amendements des champs (fosses fumières)
- le nombre de femmes et d'hommes qui accèdent à de nouvelles parcelles dans le terroir

## 5. L'environnement légal et institutionnel du PNGT II: CVGT, décentralisation et échelon inter-terroir

Le PNGT I a été amené à travailler à une échelle inter-terroir dès qu'il s'agissait d'aménager les zones de ressources naturelles dont la superficie débordait celle d'un terroir. "En raisonnant à une échelle concernant plusieurs terroirs, on peut négocier avec les populations en recherchant une certaine cohérence dans l'aménagement du territoire: cas des bassins versants, pistes à bétail, contiguïté de certains aménagements tels que les forêts villageoises etc." (Formulation de la Phase II du PNGT, p.82)

Le PNGT II ajoute à cet impératif celui d'une nouvelle définition spatiale de travail, celle des niveaux inter-terroir (villageois et intervillageois) comme préfiguration de la décentralisation au niveau rural. "Le lien principal entre la décentralisation et la G.T. est la participation, la responsabilisation des acteurs sociaux par rapport au développement et le transfert des pouvoirs de décision aux collectivités villageoises dans la gestion de leurs propres affaires." p.24

Pour réduire les contraintes sociales dans la faisabilité du PNGT II, l'EIS pose deux questions: celle de la pertinence sociologique de l'échelon inter-terroir, et celle de l'articulation entre le PNGT et la décentralisation, d'un point de vue institutionnel, juridique et opérationnel.

### 5.1. Pertinence sociologique de l'échelon inter-terroir comme préfiguration de l'application de la décentralisation en milieu rural

L'expérience du PNGT1 a permis d'évoluer progressivement vers la prise en compte d'espaces de travail à l'échelle de plusieurs villages, ce qui correspond à la notion de terroir.

#### 5.1.1.- Définition du "terroir"

La notion de "terroir" existe dans toutes les langues locales, y compris chez les éleveurs de l'Oudalan, du Séno et du Liptako, ce qui a permis dans ces provinces sahéliennes au PSB (Projet Sahel-Burkina/PNUD) d'élaborer des programmes de zones agro-pastorales à l'échelles de plusieurs village administratifs.

La définition du terroir peut être exogène (agricole et géographique) ou endogène (définie par les populations résidentes). La gestion des ressources communes (forêts, paturages, couloirs de transhumance, bassin versant, zone de chasse) est organisée à l'échelle de plusieurs terroirs. L'expérience du PNGT1 a permis d'évoluer progressivement vers la prise en compte d'espaces de travail à l'échelle de plusieurs villages, c'est le cas

des cotisations foncières menées par négociation inter-terroir entre deux ou plusieurs villages pour arriver à délimiter des zones pastorales.

5.1.2. L'organisation inter-terroir existe également souvent sur une base culturelle dans laquelle se retrouvent de fortes interpénétrations sociales appuyées par des liens de parenté (alliances et filiation), des pratiques religieuses (baptêmes musulmans, funérailles traditionnelles) ou commerciales (les marchés) ou sur le partage d'un pouvoir politique coutumier (le *solem* sur le plateau mossi). La définition culturelle, endogène ou sociologique inclue plusieurs éléments : le terroir est un espace défini dans une langue locale (*solem, tenga, dugu, ndeogu, sumur, tingan, tara* etc.), qui rassemble une communauté réunie par des pratiques religieuses (pratiques agraires et foncières, interdit d'effusion de sang, obligation de participer aux fêtes villageoises, redevances symboliques après récolte ou pour l'accès à la terre : on reconnaît un ordre et des responsables dans la gestion du foncier; fêtes de chefferie *bazga, langabare*), une organisation politique (reconnue ou non par l'administration territoriale : en général elle concerne le traitement des litiges familiaux, matrimoniaux, fonciers, et les conflits entre éleveurs et agriculteurs); les frontières des terroirs peuvent avoir varié au cours de l'histoire. Cette définition culturelle ou sociologique est, implicitement, celle qu'a retenu le PNGT.

Pour le PNGT II, il s'agit de renforcer progressivement les liens existants (par la gestion de ressources communes ou de liens culturels) afin de permettre la création d'un tissu social sur lequel puisse s'appuyer le développement durable à l'échelon du terroir

5.1.3. Le PNGT II peut partout renforcer les liens inter-terroir existant, par une démarche opérationnelle concertée

- identifier dès le Diagnostic Conjoint les villages qui offrent des caractéristiques culturelles d'interpénétrations sociales, religieuses, commerciales ou sur le partage d'un pouvoir politique coutumier;

- utiliser les villages-porteurs pour faire l'animation dans les villages du même terroir;

- renforcer la structuration inter-terroir par la construction d'une école, d'un dispensaire, l'aménagement de zone pastorale ou de bas-fond, qui mobilise les habitants de quartiers appartenant à des villages différents et les mène à se constituer en réseau, pour organiser l'exécution et prendre des décisions;

- organiser les séances d'alphabétisation (formation de formateurs endogènes du même échelon inter-terroir ensemble) et les formations techniques sur cette base territoriale afin de favoriser le ciment du capital social à cet échelon; de même pour les voyages d'étude, leur préparation et les restitutions qui suivront;

5.2. - Articulation entre le PNGT et la décentralisation: une réflexion en cours pour les CVGT

-Les Textes d'Orientation de la Décentralisation (Loi n° 40/98/AN du 3 août 1998 portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso et Loi n° 41/98/AN du 6 août 1998 relative à l'organisation du territoire au Burkina Faso) définissent les différents niveaux de collectivités territoriales: communes urbaines, provinces, départements.

Le cadre actuel de la Décentralisation en milieu rural est en cours de réflexion pour 3 ans. Les TOD prévoient (outre les échelons de communes urbaines et ceux des provinces) que tous les chefs-lieux de départements deviennent des communes rurales (ce qui ferait environ 300 à ce jour). Ce découpage ne définit donc pas de collectivité territoriale à l'échelle villageoise, le TOD prévoit qu'un Conseil Villageois consultatif assiste le délégué dans ses travaux, un Conseil Départemental consultatif est également prévu à l'échelon départemental.

La CND est chargée pendant trois ans de définir un axe de réflexion prospectif pour la mise en oeuvre de la décentralisation rurale, et considère que le PNGT, comme d'autres acteurs de terrain, mènent une expérience qui favorise cette réflexion. Néanmoins, la CND considère que les CVGT sont des structures techniques mises en place par un projet qui n'a pas de légalité pour s'imposer sur un plan politique.

- Le PNGT continue à mener une réflexion avec le comité-interministériel et la CND pour trouver un cadre et des structures de légalité. La structure légale des CVGT existe déjà dans la RAF (Loi du 23 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso et décret d'application du 23 février 1997), l'art. 41 confère aux CVGT la compétence d'attribuer, d'évaluer et de retirer les terres du DFN (voir Ouedraogo et Ouedraogo, CVGT, mai 1999). Cependant, Ouedraogo et Ouedraogo font remarquer que, bien que la RAF reconnait aux CVGT un rôle en matière de gestion foncière, "dans la pratique, la gestion foncière est justement l'activité que les CVGT renoncent à entreprendre, en raison du rôle influent des structures traditionnelles de gestion foncière (chefs de terres et chefs de lignage). Les commissions de gestion des terroirs s'organisent souvent dans des cadres plus larges en tant que commissions intervillageoises de gestion des terroirs". Ouedraogo propose une autre piste, "à explorer dans le court

terme, et au cas par cas, peut consister en l'exploitation de la technique administrative de la délégation d'attributions. L'article 38 de la loi 04/98/AN du 6 août 1998 portant organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso dispose en effet en son article 38 que certaines attributions de l'Etat normalement exercées par les autorités déconcentrées (Haut-commissaire, préfet par exemple) peuvent être déléguées aux communes ou aux villages. On pourrait alors imaginer que certaines compétences exercées par le préfet ou le Haut commissaire soient déléguées à la CVGT."

- les CVGT, si elles n'ont pas d'existence légale auront à faire face aux difficultés suivantes: 1. difficultés d'ouverture d'un compte bancaire en leur nom; 2. difficultés d'imposer des règles et des sanctions concernant l'utilisation des ressources de leur terroir; 3. non transfert de l'autorité administrative, fiscal et pénale. L'absence d'existence juridique est donc un obstacle au fonctionnement des CVGT.

### 5.3. La question foncière pour le PNGT II

La question foncière est rapidement apparue au PNGT comme décisive quand à la mise en oeuvre de la démarche, car qui dit terroir dit espace territorial et pour chaque espace territorial il existe un "propriétaire" (fût il un "génie" pour des zones forestières ou des portions de rivière) et un ou des "gestionnaires" de cette propriété (fussent-ils des "maîtres" des génies ou des prêtres de l'eau). La question foncière semblait simplifiée par la Réorganisation Agraire et Foncière, qui avait institué depuis 1984 le Domaine Foncier National et décrété "La terre appartient à l'Etat". Cette déclaration répétée à la radio a provoqué dès 1987 de vastes migrations à l'intérieur du pays et dans chaque terroir, les populations ne craignant plus les propriétaires et gestionnaires du foncier (cf Faure, 1996). La dégradation des ressources naturelles et la destruction du capital productif, aggravées par les sécheresses successives (1968-73 et 1984-85) ont été à l'origine de la création des Programmes de Gestion des Ressources Naturelles et de restauration de l'environnement, dont le PNGT.

Quelles sont, depuis la RAF de 1996, les données actuelles concernant le foncier, autant du point de vue des pratiques que du droit:

- la terre est à vendre par l'article 5 de la loi du 24 juin 1996: "Certaines terres du domaine foncier national peuvent être cédées à titre de propriété privée aux personnes physiques ou morales dans les conditions fixées par la présente loi. Les terres ainsi cédées cessent d'être propriété de l'Etat"; cette disposition existait déjà dans la Loi de 1991, article 3; d'après la loi, la vente de terre est une procédure administrative, accompagnée de publicité,

bornage, immatriculation. Le processus de privatisation des terres rurales est ouvert.

- la terre est effectivement vendue dans plusieurs régions du Burkina; ces transactions existent depuis longtemps en ce qui concerne les vergers de la région de Bobo; l'accès aux casiers des périmètres irrigués font vraisemblablement l'objet de transactions non légales (Vallée du Kou); la vente des concessions minières est un phénomène qui date d'une demi-douzaine d'années, et aucune étude n'a été faite sur ce sujet, à notre connaissance, bien que les dégâts commis sur l'environnement soient graves (les puits ne sont pas rebouchés et les veaux tombent dedans, les orpailleurs utilisent du mercure et d'autres produits toxiques); les bas-fonds sont aménagés par des entrepreneurs pour faire de l'irrigation "dite privée" (cf Faure, 1995) et la sécurité foncière est un facteur moins important que la contractualisation avec les revendeurs en Europe, l'accès au crédit et surtout l'efficacité des circuits aériens, toujours précaire (Goinré, Lac Bam, lac de Dem et le long des rivières pérennes de l'Ouest); il semble depuis quelques années que de nombreux fonctionnaires acquièrent des terres rurales à cent kilomètres ou plus autour de Ouagadougou, mais aucune étude ne le prouve d'une façon certaine; les grands périmètres irrigués (surtout Bagré, et dans une moindre mesure le Sourou) sont l'objet de convoitises pour les entreprises privées, nationales et étrangères. Le marché foncier s'étend donc bel et bien, sans qu'il soit possible de mesurer actuellement l'ampleur du phénomène, et sans que ces transactions s'accompagnent systématiquement de leur légalisation, par immatriculation, permis d'occuper etc.

- légalement, les terres rurales non aménagées, qui constituent l'essentiel des "terres de terroir" (voir Koté, Ouedraogo et alii, 1999), "sont dominées par les pratiques de gestion coutumière", "les détenteurs de ces terres de terroir ne sont pas soumis à l'obligation de détention préalable d'un titre, ni à celle de paiement des taxes de jouissances", mais "les détenteurs des terres de terroir ne bénéficient pas des protections et garanties organisées par la loi aux titulaires de droits fonciers, notamment le droit d'être indemnisés en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique ou celui de demander l'attribution d'un titre de propriété privée;

- si le marché foncier s'étend, quel est le risque pour les communautés rurales du Burkina Faso?

1. Le premier risque est bien évidemment la multiplication de paysans sans terre, qui seraient obligés de devenir des manoeuvres sur les terres des propriétaires fonciers modernes, là où ils auraient pu conserver leur patrimoine familial sous d'autres lois. Il y a déjà des paysans sans terre au Burkina (notamment les paysans de la région de Bérégadougou qui ont perdu leurs terres à l'occasion de l'aménagement de la SOSUCO dans les

années 70, ils compensent ces pertes par les gains de la coupe de la canne), mais en principe un fils du pays peut toujours venir réclamer une terre à cultiver dans le village de ses ancêtres. Il apparaît un paradoxe, qui est le sentiment de sécurité foncière que semblent connaître les familles de propriétaires fonciers dans les terroirs, alors que dans le droit foncier actuel "les terres de terroir, c'est-à-dire celles soumises en pratique à la gestion coutumière, sont laissées dans une zone de non droit, dans une zone de tolérance, de situation provisoire qui pourrait durer longtemps", mais qui réduit leur sécurité dans les faits, dès que les terres sont soumises à convoitise: par la construction d'une route qui rapproche les provinces des marchés, par l'émergence d'un pôle d'attraction etc.

2. le deuxième risque, trop peu évoqué, est celui des enclosures. Toute propriété enclose est une gêne pour ceux qui ont besoin d'un accès libre aux ressources communes, pour la vaine pâture et la cueillette. Or un propriétaire a tendance à chercher à enclore le plus efficacement possible sa propriété pour en avoir une jouissance exclusive. Ce risque est d'autant plus notable qu'il affecte le plus durement les populations pauvres, marginales et vulnérables, qui ont impérativement besoin des produits de la cueillette pour s'en sortir, et pendant la période de soudure de toutes les racines, insectes et autres ressources naturelles qui permettent de survivre. L'enclosure est une atteinte définitive aux droits minimaux des pauvres.

Quelles solutions proposer pour une meilleure sécurisation foncière des terres de terroir, y compris la garantie d'accès aux espaces communs? Faut-il proposer la mise en place de procédures d'acquisition de titres collectifs? Y a-t'il d'autres solutions?

- rappelons que dans les terroirs, les "détenteurs de terres de terroir" appelés encore "propriétaires fonciers" utilisent leurs droits d'une façon discrétionnaire et que, la plupart du temps, ils ne demandent conseil à personne pour les attributions. C'est ainsi que "coutumièrement" les jeunes et les femmes sont souvent les moins bien lotis, comme l'ont montré notamment les études foncières dans l'Houet, expliquant que les jeunes autochtones étaient partis cultiver dans la forêt classée parce que leurs parents fournissaient les terres en priorité aux migrants qui venaient les leur demander, en échange des services (passer les boeufs de trait dans leurs champs, don de diverses offrandes etc.). Le problème des femmes est le même: "les enjeux fonciers constituent une contrainte qui limite l'engagement des femmes sur les terres qu'elles exploitent: les aménagements anti-érosifs risquent de provoquer la reprise du champ" (Noula K. 1998).

De nombreuses terres sont également "gelées", parce que leurs propriétaires attendent d'en tirer un bon parti et refusent de les laisser

exploiter par de moins offrants, en terme de services sociaux. L'EIS a souligné plus haut (2.1.1.2. les CAS et leurs bénéficiaires) les limites imposées par les "propriétaires fonciers" aux emprunteurs concernant leurs droits à aménager les terres (interdiction de planter des arbres, intolérance à l'égard des CES-DRS) et comme l'écrivent Ouédraogo et Ouédraogo op. cit. p. 50 "l'objectif poursuivi est autant la sécurisation de l'emprunteur que celle du prêteur. Il s'agira surtout de clarifier les conditions du prêt (identification du fonds; sa durée, destination et investissements autorisés; droits sur les arbres et les fruits, situation des héritiers; droit d'installer d'autres exploitants; conditions culturelles particulières...); il s'agira aussi de favoriser la levée des contraintes relatives à la mise en valeur (interdiction de plantations...) en offrant des alternatives claires de sécurisation." En outre, il n'y a qu'au Sahel (Oudalan, Seno, Liptako, région de Barani etc.) que les éleveurs détiennent des droits fonciers reconnus par la tradition, ainsi que chez les agropasteurs peul résidant depuis au moins 3 générations dans les terroirs (pays bissa, bwamu etc.). Les EMP de l'ouest notent que les propriétaires traditionnels sont vulnérables aux propositions d'achat de terres. En conséquence, les terres de terroir sont "spontanément" mal gérées.

- quels sont les risques pour les communautés rurales appuyées par le PNGT? L'une des activités les plus rapidement menées dans les villages pendant le déroulement du PNGT I a été la nomination de Commissions de gestion des terroirs et comités de gestion des ressources naturelles. Partout dans l'ouest se sont montés des comités pour la sauvegarde des bords de rivières et des espèces végétales en danger (les bambous, raphias, et autres espèces sauvages utiles et commercialisables faisaient l'objet de pillage par les gens des villages voisins). Les comités d'aménagement des pistes à bétail ont été également rapidement montés, de même que les comités pour les nouvelles attributions de terres, parce que ces éléments étaient considérés comme urgents. Est-il plus facile d'agir sur les espaces communs que sur les espaces privés? Dans l'ouest, ces types de Commissions permettent une gestion plus transparente des ressources foncières communes et privées, ainsi que des transactions, et il serait extrêmement difficile pour un entrepreneur agricole ou agro-pastoral, ou pour un exploitant minier de se faire octroyer une parcelle de dimension importante sans qu'il y ait de discussion publique et de négociation dans le village ou le terroir. En outre la mise en place des institutions de la GT (CVGT et CCTP) offre aux communautés rurales des cadres d'information, de discussion et de négociation de toutes les décisions publiques, y compris, par exemple, la décision de construire un barrage pour alimenter une grande ville en électricité, pour en vendre à l'étranger, ou de construire un réservoir d'eau destiné à alimenter les populations urbaines, alors que les nuisances seront locales et devraient donc être indemnisées localement, conformément au principe du développement durable.

Lorsqu'elles sont appuyées par le PNGT, les communautés rurales risquent moins qu'aucune autre :

1. de voir les terres de terroir abusivement vendues par un "propriétaire foncier";
2. d'être abusivement victimes d'expropriation pour cause d'utilité publique sans indemnités, comme c'est le cas pour les terres rurales non aménagées;
3. de voir réduire les espaces communs sans discussion publique, etc.

néanmoins, la mission EIS recommande au PNGT II d'agir pour faire évoluer les systèmes fonciers dans les terroirs:

- favoriser la sécurité foncière des emprunteurs et des prêteurs;
- former les CVGT à prendre réellement des initiatives dans ce sens, ainsi qu'à organiser une transparence dans les transactions foncières;
- favoriser particulièrement les droits fonciers des femmes, qui ne sont pas encouragés dans le PNGT I;
- chercher des formes légales permettant de valoriser la terre et le patrimoine foncier pour les ménages pauvres, sans qu'il soient obligés à une cession définitive (prêt, métayage, gage, location, fermage); le PNGT devra informer les détenteurs de terres de terroir de ces alternatives à la vente des terres.
- explorer les moyens de suivre l'évolution du marché foncier rural, avec l'objectif de définir la valeur de la terre, afin de reconnaître une valeur d'échange au foncier, pour servir de garantie à l'octroi de crédits ou de prêts.

La question de proposer la négociation de droits collectifs (non prévus dans la RAF) pour les terres rurales non aménagées reste posée, mais le PNGT offre des dispositifs opérationnels de sécurisation foncière qui sont plus efficaces que des décisions légales, en attendant celles-ci. Les Commissions Foncières mises en place dans les villages devront progressivement assumer le transfert de l'autorité foncière détenue par les propriétaires fonciers et le chef de terre (*tengsoba, dugutigui*), et jouer le rôle que la RAF prévoit pour les CVGT (l'attribution, l'évaluation et le retrait des terres). Voir la III<sup>e</sup> partie du rapport: 2.1 Pauvreté et foncier.

#### 6. Dispositions nécessaires pour donner au projet une envergure nationale

Le PNGT II prévoit dans sa formulation préparatoire (Aide-Mémoire de février 1999) dès la première étape de cinq ans que le PNGT démontre sa capacité à intervenir à très grande échelle, en passant de 475-500 à 2000 villages. La programmation des activités auprès des villages s'est allégée et il

est proposé de passer des 500 villages déjà couverts par le diagnostic villageois à 500 de plus l'année suivante, en gardant une moyenne de 500 nouveaux villages par an pour atteindre les 2000 villages en phase d'investissement en année 4, puis une phase de consolidation et de rattrapage en année 5. Il est prévu que le PNGT II couvre une vingtaine de provinces (le découpage administratif de 1996 dénombre 45 provinces). Un certain nombre d'activités seront contractualisées à des prestataires, et les EMP se concentreront sur le suivi-évaluation.

- critères pour la sélection des partenaires (ONG, autres projets, services publics, entreprises privées) auxquels pourraient être sous-traités les services d'appui dans la stratégie de responsabilisation des communautés:

. un critère de sélection primordial est de s'assurer que les prestataires qui seront chargés d'effectuer les diagnostic conjoints et les formations (leurs agents) parlent les langues locales

. qu'ils connaissent parfaitement la démarche GT

. qu'ils partent des acquis du PNGT1

. qu'il y ait des femmes dans la préparation et l'exécution des services d'appui

. le prestataire doit garantir la stabilité du personnel chargé des animations et des appuis dans les villages

. la tenue d'un double Fichier est prévue, par les EMP et par les villageois, ce qui leur permet d'apprécier les activités et de les fichier pour conserver un dossier d'antécédents. Des contrats-types sont fournis par les EMP, qui seront adaptés à chaque activité.

. le Fichier doit inclure les capacités des producteurs de chaque terroir, non seulement d'un point de vue technique (zaï, CES-DRS, fosses fumières, busage de puits, pépinières etc.) mais aussi pour leur capacité d'animation et à devenir des formateurs endogènes ou animateurs de la GT.

- Il n'y a aucun moyen de contourner l'énorme handicap que constitue le défaut d'alphabétisation au Burkina.

Pendant nos enquêtes, tous les membres des groupements eux-mêmes, ainsi que les membres des EMP, ont souligné que le premier critère de sélection des membres de la CVGT doit être l'alphabétisation. Quelle que soit la bonne volonté de la personne choisie et le respect qu'elle inspire dans la communauté, le fait de ne pas être alphabétisé constituera une entrave à son efficacité dans toutes les activités de la CVGT. Toutes les femmes interrogées considèrent que le principal obstacle à leur participation responsable à la GT (c'est-à-dire qu'elles ne soient pas de simples exécutantes qui apportent le gravier, le sable et l'eau) est qu'il faut savoir utiliser le papier et les crayons. Le simple fait qu'elles ne savent pas lire et écrire les exclue d'emblée de toute forme de décision et de suivi.

Le deuxième critère identifié par les producteurs est d'avoir suivi une formation en gestion, particulièrement en gestion financière.

A ces deux critères, les EMP ajoutent la mobilité et une expérience en gestion de fonds (celle-ci peut-être menée au cours des TED).

- Après une dizaine d'années d'expérimentation de la gestion des terroirs il faut bien arriver à cette conclusion: la base matérielle de la gestion des terroirs s'appuie sur le support papier. On ne peut pas faire de gestion des terroirs en restant dans la tradition orale. Des expériences ont été menées par des projets en utilisant des cassettes audio (enregistrées sur de simples radio-cassettes appartenant aux producteurs) pour enregistrer par exemple des règlements de gestion des ressources naturelles ou des contrats d'activités. L'idée était que le support audio permet au message d'être transmis puisqu'une cassette, de par son poids et sa forme est aussi mobile qu'un cahier. L'expérience s'est arrêtée rapidement, parce que le support magnétique n'est pas stable (risque d'effacement de la bande, plus fragile que le papier) et les radio-cassettes ne sont pas considérées comme des outils de travail, mais relèvent de l'information et des loisirs. Puisqu'on ne peut pas contourner l'obstacle de l'utilisation du papier, il faut se résoudre à organiser une alphabétisation de masse, préparée et poursuivie le mieux possible (voir la II<sup>o</sup> partie).

- La diffusion de la démarche à l'aide des villages-porteurs (prévu dans le PNGT II). Les villageois de Gossiamandara (Kéné Dougou) ont utilisé la métaphore suivante à propos de leur voisin Diassara: "Diassara sera le cheval qui passera de village en village pour amener la GT". Il existe déjà un certain nombre de villages-porteurs dans les provinces encadrées par les EMP (entre autres, Kadumba dans le Houet, Diassara et Tin au Kéné Dougou, Hellélé et Diarkadougou dans la Bougouriba, Gounguin et Dagamtenga dans le Kouritenga, Bombonyanga dans la Gnagna etc.), et dans les autres provinces, les Diagnostics Conjointes permettront d'identifier la qualité du capital social déposé dans les terroirs (habitude des réunions et du travail en commun), afin de déterminer ceux qui pourront, à partir d'une formation à la GT, faire office de villages-porteurs. Les EMP actuelles ont dû adapter leurs démarches à des niveaux de capital social très différents, avec des villages qui n'avaient jamais connu d'animation ni de projets, et qui progressivement, à la suite de nombreux séjours des EMP, ont adopté la démarche. Il faudra que les prestataires de services fassent preuve de la même persévérance que les EMP du PNGT I, car seulement 3470 villages ont été touchés par des projets en cours ou déjà terminés, sur les 8000 villages du Burkina (Formulation de la Phase II, p.25).

- utiliser des animateurs villageois sélectionnés parmi ces villages-porteurs et qu'ils soient rémunérés pour ces prestations. Les avantages incomparables d'une telle démarche sont les suivants: ces animateurs-villageois sont du même milieu socio-professionnel que leurs auditeurs, ils ont les mêmes systèmes de production agro-pastoraux, les mêmes soucis

quotidiens. En outre, ces animateurs-villageois peuvent faire partie du même espace inter-terroir, ce qui favorise la structuration du forum intervillageois, préfiguration des futures communes rurales. Ils contribueront mieux que quiconque à la responsabilisation des bénéficiaires à l'échelle locale. Le PNGT II prévoit d'établir un fichier des ressources par région, incluant les ressources techniques disponibles au niveau des producteurs. Ces animateurs villageois pourront être répertoriés pour leurs qualités d'appui à l'animation et à la diffusion de la GT.

#### Conclusion sur le cadre participatif:

- le cadre participatif du PNGT I est fonctionnel du point de vue des institutions, et il est adapté aux objectifs du PNGT II, avec les améliorations opérationnelles suivantes, en ce qui concerne le ciblage des acteurs:

1. à l'échelon local il est nécessaire de bien identifier dès le début des interventions:

- les groupes sociaux présents dans le terroir afin d'assurer une équité socio-professionnelles, entre genre et entre quartiers dans la représentation de la CVGT;

- les différentes couches sociales des terroirs, classées par ordre de prospérité, afin d'assurer une équité dans les bénéfices du Projet (CAS, AGR);

2. dans les relations cadre villageois/cadre provincial : permettre la représentation officielle de représentants de producteurs et/ou des membres des CVGT lorsque celles-ci existeront légalement.

- les institutions locales mises en place par le PNGT I (CAS, CVGT, CCTP) sont capables de mener à bien les objectifs fixés, elles sont répliquables pour le PNGT II, sous réserve de la légalisation des CVGT;

- la démarche de programmation des activités (DC, PGT, schéma d'aménagement du terroir etc.) ainsi que les outils d'animation (MARP, 3 affiches, TED, Fiches de Projet etc.) sont opérationnels et utilisables auprès de toutes les communautés locales, pour le PNGT II, sous réserve d'une animation adaptée, dans les langues locales, et de la démultiplication des alphabétisation et formations à partir d'animateurs-formateurs endogènes (voir II<sup>o</sup> partie).

Le cadre participatif (institutions mises en place, relations avec les services publics et privés dans les provinces, système de programmation participatif) est opérationnel et applicable sur l'étendue du territoire. Cependant, la qualité des outils élaborés n'est pas en soi une garantie de succès pour la mise en oeuvre du programme sur une grande échelle: le succès dépendra

de la prise en compte d'une série de détails relatifs à l'environnement social (création d'un environnement de confiance favorable à une dynamique sociale, et à la durabilité des actions, par delà la fin du projet), ainsi que la capacité de réduire l'analphabétisme rural, comme l'indique la II<sup>o</sup> partie, et d'augmenter le capital social de tous les groupes sociaux, ainsi que celui des couches sociales défavorisées.

Le succès dépendra surtout de la qualité des équipes et structures d'appui, et du temps que ces équipes passeront dans les villages. Il faut qu'elles prennent modèle sur les actions que les EMP du PNGT I ont mené sur le terrain: n'économisant ni le temps passé dans les terroirs ni leur énergie pour expliquer la démarche aux producteurs, tenir fréquemment des réunions et accompagner les membres des Bureaux dans leur programmation. L'accompagnement de la démarche GT prend du temps, surtout au début. Des villageois du Kéné Dougou récemment intégrés au programme déclarent "nous étions des bébés qui couraient à quatre pattes, le PNGT nous a appris à marcher, mais nous sommes encore des adolescents, il ne faut pas s'attendre à ce que nous agissions tout de suite comme des adultes."

## **II. Evaluation des systèmes d'appui qui contribuent à la responsabilisation des communautés et au développement de leur capital social**

Les systèmes d'appui mis en œuvre au cours du PNGT1 comportent des actions de formation et de communication. De façon spécifique, elles peuvent se répartir en cinq groupes :

- \*les formations techniques
- \*les voyages d'étude
- \*l'alphabétisation
- \*les formations à la gestion
- \*les outils de communication

Le passage au PNGT2 implique la prise en compte des deux grandes orientations qui sont :

- \*la prise en compte des groupes sociaux et des couches sociales
- \*la nécessité d'intervenir au niveau inter-terroir au lieu du niveau village

## 2.1. Le groupe cible des formations

Le PNGT2 accordera une importance capitale aux groupes cibles des différentes formations afin que tous les habitants d'un même terroir puissent bénéficier des effets du projet, ce qui n'était pas une préoccupation au cours du PNGT1.

Pour un thème de formation donné, le groupe cible pour la formation sera déterminé selon deux paramètres : celui des groupes sociaux et celui des couches sociales.

Les groupes sociaux qui seront identifiés par le diagnostic conjoint peut comporter différents groupes socio-professionnels ou sociologiques comme : les agriculteurs, les éleveurs, les artisans, les bûcherons, les migrants, les autochtones, les chasseurs, etc...

Les habitants d'un même quartier forment un groupe sociologique avec des caractéristiques particulières. Les différents quartiers d'un village constituent, à ce titre, des groupes sociaux non négligeables et plus faciles à déterminer que tout autre groupe.

On peut distinguer généralement quatre couches sociales : les ménages riches ou aisés, les ménages moyennement riches, les ménages pauvres, et les ménages extrêmement pauvres.

La notion de couches sociales est transversale des groupes sociaux : ainsi, on peut trouver des agriculteurs pauvres, aisés, moyennement riches ou extrêmement pauvres.

La prise en compte des groupes sociaux et des couches sociales dans le choix des groupes cibles pour les formations peut paraître difficile. Cependant, selon les cas :

-dans les villages traditionnels où la population est relativement homogène, les habitants de même quartiers constituent des groupes sociaux à l'intérieur desquels les couches sociales seront mieux définies.

-dans les villages où la population n'est homogène, les autochtones, les migrants, les éleveurs constituent des groupes sociaux sur lesquels il faut s'appuyer pour déterminer des couches sociales à l'intérieur des groupes.

## 2. 2. Les formations techniques et l'aire spatiale d'intervention

Le PNGT1 a conduit les formations aux niveaux quartier, village, terroir, sans trop se poser la question sur les applications qui en sont faites ni sur la généralisation de ces applications.

Les formations techniques ont concerné des domaines et de thèmes aussi divers que :

- \*la conservation des eaux et du sol et la défense et restauration des sols (CES/DRS)

- \*le reboisement : production des plants, mise en place de pépinière, plantation, agro-foresterie, etc...

- \*l'aménagement de forêts classées : gestion et protection de la faune, la chasse ;

- \*l'appui à la production végétale : culture maraîchère ;

- \*l'appui à la production animale : fauche et conservation de fourrage naturel, embouche, formation de vaccinateurs villageois, hygiène et prophylaxie des animaux etc...

- \*l'appui à la production piscicole : technique de pêche, traitement et conditionnement de poisson ;

- \*les infrastructures hydrauliques : gestion des points d'eau ;

- \*les infrastructures socio-économiques : les banques de céréales, les moulins à grain, santé primaire et accoucheuses villageoises, etc ...

- \*le pastoralisme : l'alimentation du bétail, la production laitière, lutte anti-tsé-tsé ;

Malgré de gros efforts fournis par le PNGT et ses partenaires techniques les résultats restent faibles : confère le tableau 4.11 : "liste de thèmes de formation auprès des communautés" du rapport d'étape : Bilan des réalisations et résultats de l'évaluation d'impact par les bénéficiaires et les équipes d'appui de Août 1998 (p. 45).

Le PNGT2, du fait qu'il va intervenir sur un nombre plus grand de provinces, est obligé de travailler et de concevoir les formations à l'échelon inter-terroir afin de maximiser ses chances de réussite.

Pour les formations techniques, trois étapes peuvent être envisagées pour le public cible :

- \*l'acquisition des connaissances
- \*l'application des connaissances acquises
- \*la généralisation des applications.

Pour y parvenir la mission EIS propose un processus de formation en trois ans ci-dessous schématisé (voir page suivante):  
Commentaires du tableau présentant la stratégie de formation en 3 ans.

**\*Première année :**

- formation des producteurs dont un groupe destiné à être des formateurs ou animateurs endogènes
- équipement des producteurs destinés à être des formateurs ou animateurs endogènes

**\*Deuxième année :**

- sélection, après une campagne de réalisation, d'animateurs endogène parmi ceux qui ont fait les meilleures réalisations ;
- perfectionnement de ces derniers pour en faire des animateurs endogènes
- constitution d'équipes par les animateurs endogènes et formation des autres producteurs selon un programme bien établi avec le CVGT et le PNGT ;

**\*Troisième année :**

- généralisation des formations de groupes et de formations individuelles.
- constitution d'équipes d'animateur endogènes pour offrir leurs services soit à des groupes soit à des individus

Cette stratégie permet de former les producteurs de plus de dix (10) villages en trois ans. Cependant, deux problèmes doivent être résolus :

- la motivation des animateurs endogènes pendant les trois années que dure la formation (coût d'opportunité)

-la nécessité que les moyens financiers ne fassent pas défaut pour la mise en application et la généralisation des applications.

Cette méthode, alliée à l'alphabétisation, produit des animateurs endogènes capables de faire le suivi en collectant les informations à la base pour les besoins du suivi évaluation.

Tableau n° 5. - Présentation de la stratégie de formation technique dans une CVGT (CAS de formation en CES/DRS)

	An 1	An 2	An 3
<p>Les membres des CVGT et des CAS de l'échelon Inter-terroir (village et inter-villages)</p> <p>*constituer des groupes 40 personnes à raison de 10 personnes par village, soit 4 villages.</p>	<p><u>Janvier-Mars</u> (en 2 semaines)</p> <p>*Formation technique (théorique et pratique) de producteurs délégués par leurs organisations de base -formation assurée par des partenaires extérieurs</p> <p><u>Mars-Septembre</u></p> <p>*Mise en application dans les champs</p> <p><u>Octobre-Décembre</u></p> <p>*Sélection des meilleures réalisations</p> <p>*Recyclage et formation complémentaire des producteurs formateurs endogènes</p>	<p><u>Janvier</u></p> <p>*Les formateurs endogènes constituent des équipes de formation</p> <p><u>Janvier-Mars</u></p> <p>*Les équipes de formation dispensent des formations au niveau des quartiers et du village</p> <p><u>Mars-Septembre</u></p> <p>*Les personnes formées mettent en application dans les champs</p> <p><u>Octobre-Décembre</u></p> <p>*Sélection des personnes ayant fait les meilleures réalisations</p> <p>*Recyclage et formation complémentaire de ces personnes pour en faire des formateurs et des agents de suivi</p>	<p><u>Janvier</u></p> <p>*Les formateurs endogènes constituent des équipes de formation</p> <p><u>Janvier-Mars</u></p> <p>*Les équipes de formation dispensent des formations au niveau des exploitations et de certains quartiers</p> <p><u>Mars-Septembre</u></p> <p>*Les personnes formées mettent en application dans les champs</p> <p><u>Octobre-Décembre</u></p> <p>*Sélection des personnes ayant fait les meilleures réalisations</p> <p>*Recyclage et formation complémentaire de ces personnes pour en faire des formateurs et des agents de suivi</p>

### 2.3. L'alphabétisation et l'aire spatiale d'intervention

La mission EIS se concentre dans ces paragraphes sur des propositions à l'intention du renforcement des capacités villageoises, afin d'augmenter le capital social et humain dans les terroirs. Néanmoins, les cadres et agent du PNGT, particulièrement les EMP, sont confrontés à l'arrivée d'une correspondance croissante de la part des producteurs, dans les langues locales (dyula et mooré). N'étant pas alphabétisés dans ces langues, les services d'encadrement prennent beaucoup de temps pour déchiffrer phonétiquement ces langues, qu'ils parlent le plus souvent, mais qu'ils ne savent ni lire ni écrire. Ce problème va s'accroître au fur et à mesure du développement des capacité villageoises à communiquer par les feuilles de papier. Le PNGT est conscient de cette question et devra prévoir des séances d'alphabétisation de ses cadres et des structures d'appui. La mission EIS rappelle que le passage par les langues locales peut n'être que transitoire, car une personne alphabétisée dans sa langue maternelle peut facilement, une fois qu'elle maîtrise l'écriture, apprendre le français ou l'anglais et être alphabétisée dans ces langues. Ceci pour préciser que l'alphabétisation dans les langues locales n'a pas pour objectif d'exclure les producteurs des relations avec d'autres groupes ethniques, ni des relations internationales, puisque celles-ci doivent passer par le français, ou l'anglais (voir les programmes de connection des producteurs à Internet).

La mission EIS constate qu'au cours du PNGT1, les programmes d'alphabétisation n'ont pas produit les résultats escomptés.

Les difficultés et insuffisances mises à jour par les différentes évaluations sont :

- \* la méthode intensive d'alphabétisation qui mobilise les auditeurs pendant 50 jours semble inadaptée pour des personnes adultes et très actives dans le milieu ;
- \* l'utilisation de formateurs d'alphabétisation qui ne sont pas du village diminue leur disponibilité et augmente le coût de la formation ;
- \* le recrutement des auditeurs dans les organisations pose toujours le problème de la non disponibilité des responsables qui se font représenter par leurs enfants.

Pour le PNGT2, la prise en compte de l'échelon inter-terroir nous amène à proposer une stratégie d'intervention sur 3 ans, au niveau d'une province. Cette proposition est schématisée sous forme de stratégie d'alphabétisation en trois ans (voir Tableau page suivante).

### Première année :

- Formation de 30 formateurs ou Animateurs de centre d'alphabétisation, à raison de trois personnes par village ; cette formation sera assurée par la Direction Provinciale de l'Enseignement de base et de l'alphabétisation. Les conditions de recrutement des animateurs sont : être lettré ou connaître l'alphabet français, avoir moins de 40 ans.
- Ouverture de centres d'alphabétisation villageois dès la première année avec 20 à 30 auditeurs/trices par centre ; ce qui peut donner entre 200 et 300 nouveaux alphabétisés dès la première année.
- La durée journalière des cours ne saurait dépasser 3 à 4 heures par jours afin de laisser les auditeurs vaquer à leurs occupations. En lieu et place de la méthode intensive qui bloque les auditeurs pendant environ 50 jours, il faudra négocier avec les auditeurs pour une méthode semi-intensive qui dure environ 100 jours. Eux-mêmes choisiront également les meilleurs horaires.
- Le recrutement des auditeurs/trices se fera par les organisations villageoises (CAS, CVGT) qui privilègeront les personnes qui tiennent des responsabilités dans ces organisations. Il serait intéressant de négocier l'occupation de certains postes contre l'engagement des occupants à être former.

### Deuxième année

- Ouverture de centres d'alphabétisation initiale pour des producteurs qui auront été désignés par leurs structures de base.
- Recyclage des animateurs de centre d'alphabétisation par la DPBA
- Ouverture de centres de formation complémentaire de base pour ceux qui ont réussi à l'alphabétisation initiale l'année précédente.
- Formations techniques spécifiques pour ceux qui ont réussi à la formation complémentaire de base (FCB)

### Troisième année

Après le recyclage des animateurs de centre, la succession des activités est à peu près la même que dans la deuxième année. Il y a la possibilité au cours des FTS d'augmenter le nombre d'animateurs de centres.

Tableau n° 6. - Présentation de la stratégie de formation en alphabétisation dans une province

	Campagne 1	Campagne 2	Campagne 3
	<u>Novembre-Décembre</u>	<u>Décembre</u>	<u>Décembre</u>
Les membres des CVGT et des CAS de l'échelon Inter-terroir (village et inter-villages)  *il faut partir vec 10 villages pour constituer un groupe intéressant	*Formation de 30 formateurs ou animateurs de centre d'alpha à raison de 3 personnes par village dont 2 hommes et une femme  Conditions de recrutement: -être lettré ou connaître l'alphabet -avoir 40 ans au plus -vivre dans le village	*Recyclage des Animateurs de centre alpha par la DPBA  *Ouverture de 2 types de centres pour : -Formation Complémentaire de Base (FCB) pour les admis de l'année précédente  -Alpha initiale pour les 20 à 30 nouveaux auditeurs	*Recyclage des Animateurs de centre alpha par la DPBA  *Ouverture de 3 types de centres pour : -Formation Complémentaire de Base (FCB) pour les admis de l'année précédente  -Alpha initiale pour les 20 à 30 nouveaux auditeurs
	<u>Janvier-Avril</u>  *Ouverture de centres d'alpha initiale de 20 à 30 auditeurs	-Début des Formations Techniques Spécifiques pour ceux qui ont fini la FCB	-Formations Techniques Spécifiques pour ceux qui ont fini la FCB

Commentaires du tableau de la stratégie d'alphabétisation.

La stratégie de formation en alphabétisation repose sur :

- La formation et l'utilisation d'animateurs endogènes utilisant des hommes et des femmes d'un village pour dispenser la formation. L'un des avantages de la stratégie est de pouvoir disposer d'animateurs sur place pour moduler la durée de la formation ainsi que le choix des horaires journaliers et réduire les coûts puisqu'ils ne se déplacent pas.
- l'implication des organisations des auditeurs/trices pour mieux les responsabiliser dans la gestion des centres.
- la modulation de la durée de formation pour permettre aux auditeurs/trices de continuer à être utiles dans leurs systèmes de production.

La réussite de la stratégie de formation ainsi développée suppose la résolution de trois problèmes importants :

- La motivation des animateurs de centres alphabétisation: il y a un coût d'opportunité qu'il convient de bien cerner car l'animateur est obligé d'abandonner des activités ou de les faire faire par d'autres pour se rendre disponible dans le programme d'alphabétisation.
- Pour soutenir les efforts des nouveaux alphabétisés, il convient qu'ils disposent de documents post-alpha pour maintenir leur niveau. Le PNGT2 peut trouver une solution à ce problème en formant la majorité des néo-alphabètes pour le suivi des différentes activités. Ainsi, la production et la mise à leur disposition de fiches techniques et de fiches de suivi contribueront à réduire, un tant soit peu, le manque de documents post-alpha. Il sera opportun de créer un environnement lettré (panneaux de signalisation et affichages de des informations en langues dans les lieux publics) pour soutenir les néo-alphabètes dans leurs efforts d'apprentissage.
- La question des locaux, il est à noter que la mise en œuvre de la stratégie d'alphabétisation suppose une implication plus soutenue des structures locales à construire des centres plus accessibles, en hangars moins coûteux. La construction de bâtiments en matériaux définitifs sera maintenue pour doter les chefs-lieux des CVGT de centre de formation permanente.

Le PNGT prévoit d'alphabétiser 3 membres par CVGT d'ici la fin de l'année 1999, soit environ 300 personnes. Cette perspective doit s'inscrire dans la stratégie proposée ici, c'est à dire la création d'une dynamique de multiplication des formations: les personnes choisies savent déjà écrire un minimum, et ils sont formés à être des formateurs pour les années suivantes. Des femmes seront également choisies.

#### 2.4. Au niveau des voyages d'études

Les voyages d'études constituent une forme d'animation et de formation qui contribuent au renforcement des capacités des participants et qui produisent des effets bénéfiques sur les communautés.

Au cours du PNGT1, les voyages d'études ont été utilisés pour sensibiliser les faiseurs d'opinions comme les chefs de village et les chefs de terre des provinces du Houet, de la Bougriba et du Kéné Dougou aux dangers de la dégradation de l'environnement. Ils ont été aussi utilisés pour favoriser l'adoption de certaines techniques.

Cependant, trois insuffisances limitent leurs effets :

- La préparation des voyages d'études est insuffisante : elle semble être l'affaire de la seule structure technique qui choisit le site à visiter en tenant compte du domaine technique.

- La restitution après les voyages d'études est insuffisante. Les personnes déléguées par la communauté pour participer à un voyage d'études ne rendent pas toujours compte à leur retour et privent ainsi la communauté de connaissances nouvelles pouvant lui permettre de décider d'entreprendre une action.

- Le manque d'action suite aux voyages d'études. Il est déconcertant de constater que bon nombre de voyages d'études restent sans suite. Ce n'est pas que les expériences visitées ne sont pas intéressantes. Le manque d'action tient aux faits que les restitutions ne sont pas faites en bonne et due forme et que les responsables ne prennent pas de décision.

Au cours du PNGT2, les voyages d'études pourraient être dénommés "voyages d'observations et d'échanges d'expériences". Ils pourraient être d'avantages utilisés pour sensibiliser les communautés sous deux conditions :

- l'élargissement de l'utilisation des voyages d'études dans les formations ou comme outils dans les sessions de formation ;

- la prise en compte des insuffisances constatées ci-dessus.

*L'élargissement de l'utilisation des "voyages d'observations et d'échanges d'expériences"*

L'élargissement de leur utilisation à un souci de sensibilisation et d'animation des communautés qui peuvent observer ce qui est réalisé par d'autres producteurs dans des conditions quasi identiques et qui peuvent discuter entre elles et échanger des expériences. Ces échanges d'expériences ont des dimensions multiples que le service qui organise le voyage ne peut soupçonner.

Ainsi, un village qui veut entreprendre des activités de CES/DRS peut envoyer des délégués visiter un village voisin pour connaître :

- les techniques utilisées ;

- les bénéfices tirés de ces travaux en termes d'augmentation de la production ;

- les modes d'organisation des producteurs sur le chantier (par quartier, par classe d'âge, etc).

En plus, les formations en gestion dispensées ne l'ont pas été dans une stratégie claire et précise qui puisse assurer leur répliquabilité. Le système de suivi des formations à la gestion n'est pas non plus assuré dans un esprit de recherche pour une amélioration du contenu et des outils. Comme pour les formations techniques, on connaît le nombre de personnes formées mais on ignore la qualité de travail réalisée par les personnes formées et l'impact de cette formation sur la vie des organisations.

Le PNGT2 aura un grand défi à relever tant la sollicitation sera grande au regard du nombre croissant des provinces qui seront concernées par le programme.

La nécessité de couvrir rapidement les besoins des CVGT en gestion nous conduit à proposer une stratégie de formation en quatre étapes : voir Tableau n° 7. - Présentation de la stratégie de formation en gestion

#### Commentaires sur la stratégie de formation en gestion

- L'acquisition des connaissances par les personnes commises à des tâches de gestion : il est important de donner aux personnes commises aux tâches de gestion des connaissances théoriques simples mais qui leur permettent d'assister les communautés dans la gestion de leurs activités communautaires.
- Des exercices fréquents et réguliers par les gestionnaires : si les personnes n'ont pas l'occasion d'appliquer immédiatement ce qu'elles ont apprises, il y a beaucoup de risques qu'elles oublient ce qu'elles ont appris.
- Un suivi évaluation par la structure d'encadrement pour pouvoir procéder à des adaptations : la structure d'encadrement a le devoir de suivre les personnes formées pour leur apporter l'appui nécessaire par rapport aux domaines où elles ont des insuffisances et pour procéder à des réajustements et des adaptations de la formation et des outils mis à la disposition des gestionnaires.
- Un recyclage des gestionnaires des différentes unités socio-économiques : le recyclage des gestionnaires est rendu incontournable si on veut que la formation soit adaptée aux problèmes précis de gestion rencontrés par les gestionnaires.

Premièrement, les nombreuses formations techniques spécifiques dispensées aux producteurs délégués par les organisations paysannes après leur alphabétisation met à la disposition des villages un nombre considérable de personnes aptes à la gestion dans plusieurs domaines.

Deuxièmement, les animateurs endogènes en matière d'organisation et de gestion des structures locales seront les mieux placés pour apprécier les difficultés d'organisation et de gestion rencontrées dans le milieu ; de même qu'ils sont les mieux placés pour apporter des réponses appropriées.

### 2.5.1. Le contenu du programme de formation communautaire

Le programme de formation communautaire découle du diagnostic conjoint et des besoins de services communautaires dont auront besoin les CVGT du niveau villageois ou inter-villageois. Ces besoins peuvent se situer aux deux niveaux de formation technique d'une part et en organisation et gestion d'autre part.

Au niveau des formations techniques, les thèmes de formation sont relatifs à :

- la gestion de l'espace : l'aménagement des zones pastorales, la protection des berges, la définition de pistes de parcours, etc... Ce sont autant de thèmes de formation qui touchent plusieurs groupes sociaux et couches sociales des communautés.
- la planification, le suivi-évaluation des activités communautaires : le succès des activités de formation tient à la participation et à la contribution des groupes sociaux et couches sociales de la communauté.

Au niveau des formations en organisation et en gestion, les thèmes de formation communautaire sont relatives à :

- la gestion des unités socio-économiques telles les moulins, les banques de céréales, les presses à karité, les points d'eau par les différents comités de gestion ;
- la gestion de structures socio-sanitaires et socio-éducatives telles les comités de gestion des formations sanitaires, les Associations de Parents d'Elèves (APE).

Comités de gestion, et APE constituent des Comités d'Action Spécifiques (CAS) dans les appellations courantes du PNGT.

Les contenus de ces formations sont définies à partir d'une l'analyse des fonctions et attributions dévolues aux organisations chargées de les animer. Dans la plupart des cas, les membres de bureau ne connaissent pas leurs fonctions et attributions ou se limitent à exécuter des tâches dévolues aux membres ordinaires.

La non maîtrise de certaines fonctions et attributions conduit la mission EIS à proposer des thèmes de formation pour lever les insuffisances et difficultés rencontrées.

La similitude des insuffisances constatées au niveau des CAS nous amène à proposer des modules de formation communs :

- Création, composition, organisation et attribution des CAS ;
- l'organisation interne et l'administration d'un CAS ;
- la représentation sociale et la négociation au sein des CAS ;
- la connaissance des structures d'appui comme le PNGT, les services techniques, les ONG intervenant dans le milieu ;
- le développement de la participation communautaire ;
- la programmation des activités au sein des CAS ;
- le suivi et l'évaluation internes des activités des CAS ;
- la gestion budgétaire au sein des CAS.

La spécificité de certains CAS nous amène à proposer des modules de formation spécifiques ; c'est le cas des formations sanitaires et des écoles que le PNGT finance. Il est souhaitable qu'il contribue à aider les populations bénéficiaires à prendre en charge la gestion de ces institutions communautaires.

*Les formations spécifiques pour les membres des comités de gestion des formations sanitaires sont :*

- les soins de santé primaire et l'initiative de Bamako (IB) ;
- la gestion des dépôts pharmaceutiques ;
- le leadership et le partenariat dans un travail en équipe ;

- la gestion budgétaire des formations sanitaires.

*Les formations spécifiques pour les membres de bureau des Associations de Parents d'Elèves (APE) sont :*

- le développement de la participation communautaire dans le contexte de l'école ;
- le leadership et le partenariat dans le travail en équipe dans la conduite des APE ;
- la gestion budgétaire des APE

### 2.5.2 Le profil et le programme de formation des Agents communautaires

Les agents communautaires, dans cette proposition de l'EIS, se trouvent être les animateurs endogènes formés pour assurer des formations techniques et des formations en gestion. Leur formation est assurée par des services techniques compétents d'après les stratégies de formation décrites plus haut; les stratégies de formation technique et en alphabétisation.

Le programme de formation des agents communautaires est défini à partir des fonctions et des attributions qui leur sont dévolues. L'analyse de ces fonctions et attributions met en évidence celles qui ne sont pas bien maîtrisées par les agents communautaires. Le programme de formation sera élaboré en tenant en compte des insuffisances afin de les combler.

Ce programme de formation est celui précédemment décrit dans le chapitre "contenu du programme de formation communautaire".

Leur profil est ainsi défini par le contenu des formation qu'ils ont reçus.

Ce sont avant tout des producteurs et des productrices alphabétisés en langues nationales et sachant transmettre des messages dans leurs langues.

Ce sont aussi des producteurs et des productrices techniquement bien formés, ayant appliqué les connaissances acquises dans leurs activités et pouvant contribuer à la formation d'autres producteurs.

Ce sont enfin des producteurs et des productrices formés en gestion, ayant exercé dans leur domaine de formation et ayant des expériences à partager avec d'autres producteurs dans la gestion de leurs activités.

## 2.6 La stratégie de communication au profit des communautés rurales

La stratégie de communication développée par le PNGT1 est basée sur la conception, la production et la diffusion des supports audio, visuels et écrits.

Les résultats sont les suivants:

\*conception, production et diffusion des émissions radiophoniques: ces émissions portent sur: les jeux radiophoniques, les débats dans les villages et de la ville à la campagne ;

\*conception, production et diffusion des boîtes à images sur les thèmes techniques tels: la lutte contre l'érosion par les cordons pierreux, les fosses compostières ;

Le PNGT s'est équipé en magnétoscopes (6) et du matériel de production de projection.

La mission note des insuffisances par rapport à l'exploitation des moyens de communication disponibles. Ces insuffisances portent sur :

- le manque de feed back des communautés par rapport aux émissions
- l'inadéquation de l'utilisation des appareils magnétoscopes de service.

Il sera certainement plus économique d'utiliser les appareils vidéo privés qui existent dans les provinces pour projeter les messages en direction des communautés plutôt que de vouloir utiliser les appareils acquis par le PNGT. La difficulté réside dans le fait qu'il faut qu'un agent compétent puisse animer les séances de projection et apporter en cas de besoin, les informations complémentaires.

Par rapport au manque de feed back des émissions radiophoniques, il serait intéressant d'envisager la mise en place des clubs d'écoute. Ces clubs d'écoute seraient utiles pour recueillir les avis du public par rapport à des émissions précises pour un public ciblé. Le consultant pense que le PNGT a besoin de connaître les avis du public pour mieux adapter son message. La difficulté réside dans la disponibilité des postes radio. Cependant, il y a au moins un poste par village. Il reviendrait de fournir les piles ou de faire fournir les piles par les structures communautaires locales.

En plus des boîtes à images qui servent d'information et de fiches techniques pour les producteurs, le consultant pense qu'il est possible de produire de livrets d'études plus élaborés qui traitent des thèmes techniques. Une

collaboration avec INADES Formation ou une autre ONG travaillant dans les mêmes domaines (CESAO etc.) peut conduire à une meilleure exploitation des livrets d'études. En effet, ces livrets peuvent être intégrés au cours d'apprentissage agricole dispensé par INADES Formation. Dans ce cas, les producteurs abonnés au cours agricole peuvent approfondir leurs réflexions sur les sujets de la gestion des terroirs. Ils peuvent en plus donner leurs points de vue à travers l'enquête qu'ils sont tenus de faire pour rédiger le devoir.

## 2.7 Les critères de sélection des prestataires

Au cours du PNGT1, il y a eu l'utilisation des prestataires de service pour les diagnostics conjoints et d'autres prestations occasionnelles. Cela s'est passé sans trop de problèmes.

Le PNGT2 va accorder une grande importance aux prestataires de service, allant jusqu'à confier la mise en œuvre de programmes provinciaux à des privés. Cela pose le problème de sélection de prestataires compétents et sérieux.

Cependant, le PNGT devra se munir de critères pertinents de sélection de prestataires pour offrir plus de chances de succès à cette forme de d'appui.

Le premier critère est relatif à la facilité de communication entre le prestataire et la communauté ; il est évident qu'il faut que le prestataire parle les langues de la communauté pour pouvoir communiquer aisément avec elle.

Le PNGT doit pouvoir s'assurer de la stabilité du personnel chargé des animations et des appuis dans les villages pour éviter les changements fréquents qui peuvent se faire au détriment des communautés.

L'expérience professionnelle du prestataire devra être la base de l'appréciation du prestataire. Cependant, son expérience en matière de gestion de terroir sera un atout pour sa sélection.

La tenue des fichiers aux différents niveaux village, province et national peut faciliter la sélection des prestataires.

Les EMP et le PNGT tiennent des fichiers des prestataires qui leur ont déjà fourni des services. Ceci constitue une base qu'il faut actualiser compte tenu de la qualité des prestations écoulées.

Les structures villageoises auront plus de difficultés pour sélectionner certains prestataires parce qu'ils n'ont pas les moyens d'apprécier certains

domaines techniques. Cependant, ils sont bien placés pour apprécier l'esprit de collaboration de prestataires.

## 2.8 L'association des villageois à l'identification des indicateurs de suivi

Le PNGT1 a élaboré un manuel de procédure dont la mise en œuvre va impliquer la collecte de nombreuses informations. Malgré la disponibilité des documents de suivi-évaluation et de manuel de procédures, la collecte des informations a été un des points faibles du PNGT1.

Pour le PNGT2, il est indispensable d'associer les animateurs endogènes à la collecte des informations. Cela est possible grâce à la mise en œuvre de stratégies de formation qui mettent à la disposition des communautés de nombreux animateurs endogènes capables de former les membres de base et de collecter les informations pour le système de suivi et de l'évaluation.

Les animateurs sont formés techniquement et alphabétisés, ce qui les prédispose à la collecte des informations pour les besoins du suivi-évaluation. En tant que animateurs endogènes, leur programme d'alphabétisation devra intégrer la conception des fiches de suivi-évaluation au cours des formations techniques spécifiques.

### III. EVALUATION DE LA CAPACITÉ À INTÉGRER LES GROUPES VULNÉRABLES AU PROJET

L'évaluation de l'impact social se concentre sur la façon dont les populations pauvres ou vulnérables peuvent participer à l'appropriation des effets du projet, pour le PNGT II, et à sa durabilité. Plus les pauvres sont impliqués tôt dans l'élaboration des programmes et plus ils sont capables d'influencer leur orientation et d'en obtenir des bénéfices.

La pauvreté est un phénomène massif en Afrique subsaharienne où elle touche près de 250 millions de personnes avec une tendance à l'aggravation (Kankwenda et alii, p.59). La lutte contre la pauvreté est un enjeu considérable au Burkina, toujours classé parmi les pays les plus pauvres de la planète suivant les indicateurs classiques; la population la plus pauvre constitue la force productive majeure à l'intérieur du pays.

#### 1.- Eléments sociologiques pour aborder la pauvreté en milieu rural, dans le cadre du PNGT II

La pauvreté est une notion encore nouvelle pour les programmes de développement du Burkina, bien que de nombreuses études aient été

lancées, par l'INSD notamment, depuis 1994. L'EIS privilégie la démarche qualitative, participative et communautaire pour fournir un cadre de faisabilité sociale utilisable pour le PNGT II. Le PNGT I n'a pas pris en compte explicitement la lutte contre la pauvreté dans sa démarche, bien qu'un certain nombre de ses actions directes font déjà partie d'un programme de lutte contre la pauvreté (les Activités Génératrices de Revenus, toutes les actions de Gestion des Ressources Naturelles), en outre l'intégration du PSAN permettra de tirer partie des expériences de ce projet pour la sécurité alimentaire.

L'EIS cherche à définir la pauvreté à des fins opérationnelles, pour mieux orienter le choix des acteurs et des bénéficiaires, à l'échelon local, dans le PNGT II.

Pour renforcer la capacité organisationnelle du PNGT II à réduire la pauvreté, l'EIS opère une nouvelle distinction entre les acteurs désignés dans le PNGT I : les couches sociales. Chaque groupes sociaux auparavant définis (les agriculteurs, les éleveurs, les migrants, les autochtones, les jeunes et les femmes etc.) peuvent être divisés en couches sociales selon un ordre de prospérité: des plus aisés aux plus pauvres. Par commodité, l'EIS propose d'utiliser un quartile dans l'approche du PNGTII: les riches, les moyens, les pauvres et les extrêmement pauvres, et non pas un quintile, comme fait l'INSD pour sa classification dans le profil de pauvreté du Burkina.

La notion de couches sociales pauvres, vulnérables et marginalisées est transversale: on la retrouve pour chaque groupe social puisqu'on peut être agriculteur et pauvre ou riche, éleveur et extrêmement pauvre, femme et moyennement prospère etc.

En tenant compte de la façon dont les populations parlent de la pauvreté dans les terroirs, l'EIS s'intéresse à la pauvreté des populations actives, à la catégorie des extrêmement pauvres et aux aspects culturels de la pauvreté, sans oublier les systèmes de régulation traditionnels, agricoles et pastoraux.

La part des ressources naturelles, le calendrier de la pauvreté, et la place des femmes sont trois composantes essentielles pour les programmes communautaires de lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire, donc pour l'élaboration du PNGT II.

### 1.1. Définitions de la pauvreté par les communautés:

Quelques enquêtes en milieu rural montrent le point de vue des communautés sur la pauvreté.

"C'est tout le monde qui est pauvre" dit-on d'abord dans un terroir.

"Y'a qu'à voir les cases, c'est un signe de pauvreté; manger c'est un problème."

"Les difficultés et la pauvreté sont deux choses différentes: celui qui n'a rien, on peut dire que c'est un pauvre. Le pauvre, tous les jours il est là, tous les jours il faut l'aider. Dans notre milieu, on dit que un tel est en difficultés, c'est passager. Celui qui est en difficultés on peut l'aider. Si tu fais un mauvais hivernage, tu es en difficultés. Cette année, tu peux avoir raté ta saison et, s'il plait à Dieu, l'année prochaine tu fais ta saison. Nous tous nous sommes en difficultés, nous pouvons demander qu'on nous aide. Mais le pauvre, si on l'aide, il ne s'en sort pas."

"Il y a l'évolution: Si tu as un bon poulet, tu peux recommencer. Il y a des gens qui aujourd'hui n'ont plus qu'un poulet et demain ils pourront avoir une chèvre; mais il y en a qui ne veulent pas assurer la promotion de leur poulet".

"Celui qui est pauvre n'a même pas un bon poulet."

"La pauvreté c'est quand on n'a rien, c'est visible: toi tu es là, courbé avec ta daba en train de cultiver pendant que dans l'autre champ on cultive debout derrière la charrue, avec les boeufs et la femme sème. Il butte et sa femme sème: pour le riche, ça pousse plus vite, ça pousse mieux et il y en a plus."

"Quelqu'un roule avec une moto, c'est votre voisin, vous n'avez même pas un bon vélo, vous pensez que vous êtes pauvre."

"Quand tu veux réaliser quelque chose et tu vois que tu n'as pas les moyens de les réaliser, tu sais que tu es pauvre."

"Le problème c'est la maladie, quand on est atteint, on ne peut plus rien faire, donc on ne peut que devenir pauvre. Si on est bien portant, il n'y a pas de raison qu'on ne gagne pas à manger, on peut toujours aller travailler chez quelqu'un. Mais il y a aussi le destin, certains se fatiguent beaucoup et à la récolte ils ne gagnent rien."

dans le Kéné Dougou, un migrant: "on dit que tel village est pauvre par rapport à un autre parce qu'ils ne cultivent pas les céréales, parce qu'on n'accepte pas les migrants."

"Moi je n'ai pas de boeufs, je n'ai pas de charrue, pas de mouton, pas de chèvre, pas de bon champ, pas de matériel agricole; j'ai la volonté de

vouloir travailler malgré les moyens de production, mais je ne pourrai pas sortir de la pauvreté."

"Les veuves qui ont perdu leurs maris restent seules avec leurs enfants à nourrir.

"Vous êtes mariée à un homme pauvre, vous êtes le second pauvre, et il vous faut nourrir les enfants."

Il apparaît que lorsque les communautés parlent de pauvreté, elles parlent de l'extrême-pauvreté, celle-ci étant attribuée à la maladie, à l'infirmité et à la paresse, ou au destin. Le pauvre ne peut plus emprunter d'argent pour résoudre ses problèmes parce qu'il a perdu son capital de confiance.

Plusieurs concepts sont utilisés pour désigner la pauvreté: *faré* (la famine) ou *taalga* (question de statut), en mooré et *décè* ou *fantaya* en diula.

Pour les populations actives, elles sont transitoirement en difficultés, il y a donc des moyens de s'en sortir, en améliorant l'accès aux moyens de production, au matériel de transport, ou aux animaux de base pour (re)démarrer un élevage.

A l'issue d'enquêtes sur les perceptions qualitatives de la pauvreté par les populations en milieu rural, K. Sawadogo remarque: "On retiendra que le concept traditionnel de la pauvreté est essentiellement dynamique. Alors que l'appauvrissement est irréversible pour certains, il est réversible pour d'autres. On ne peut donc pas parler du monde rural comme ayant une vision fataliste de sa situation. Ceci revêt un intérêt pour la lutte contre la pauvreté, en ce sens que le problème est bien perçu par ceux qui le vivent et que la société reconnaît la possibilité de sortir de cette situation." p. 12, 1997.

1.2. Les aspects culturels de la pauvreté: le poids culturel dans le monde rural est tel que la société peut imposer un statut social anéantissant, imposant une ségrégation absolue. "Si tu as fait quelque chose de très grave, le village décide de te bannir, on fait tes funérailles dit le Bobo, on te fait sortir de la famille dit-on chez les Mossi."

Ainsi sont identifiés les *yaralentise*, au Yatenga, qui sont les enfants issus de personnes ayant eu des pratiques zoophiles (ou étant soupçonnés de telles pratiques). L'exclusion sociale frappe tous les enfants sur des générations, ce qui les contraint à la pauvreté (pas d'accès au *sosoaga* par exemple, ces initiatives de solidarité qui permettent aux producteurs de faire face aux goulots d'étranglements dans les activités agricoles). Dans toutes les sociétés du Burkina, les transgresseurs de tabous sont bannis, à moins de pouvoir effectuer les réparations rituelles (sacrifices etc.): ceux qui ont copulé en

brousse (dans l'ouest), ont pratiqué l'inceste etc. D'autres personnes sont riches, voire très riches, et sont contraintes par la tradition de s'habiller comme des pauvres; à juger sur leur apparence, elles pourraient être jugées bénéficiaires prioritaires d'activités destinées aux pauvres, à tort. D'autres enquêtes montreront d'autres aspects culturels de la pauvreté, qui est un domaine mal connu.

### 1.3. les populations extrêmement pauvres

Pour cause de pauvreté chronique, maladie persistante, cas sociaux, les services de l'action sociale dans les provinces délivrent des certificats d'indigence, après des enquêtes sociales, et les indigents ont droit à des avantages sociaux.

Ils vivent d'une consommation incompressible, à la limite de la survie. Le lien social existe: ils participent aux funérailles, aux baptêmes, peuvent aider à l'occasion. Quel est l'état de leurs forces (productivité), cultivent-ils un minimum, quelles sont leurs ressources et leurs activités, en saison sèche, en saison agricole? En général, ils sont peu valides et combinent inactivité et improductivité. Lorsqu'ils sont encore actifs, mais incapables de faire fructifier leur peu d'avoir ("assurer la promotion de leur poulet"), il faut beaucoup d'encadrement, les structures d'appui doivent passer beaucoup de temps pour aider l'indigent à sortir de son état, afin qu'il soit capable de valoriser un prêt. L'Action sociale à Djibo, Soum, distingue les catégories extrêmement pauvres qui n'ont pas d'actifs et que l'on peut aider à sortir de leur état avec un appui, et les catégories extrêmement pauvres qui n'ont même pas un repas par jour et qu'il faut commencer par alimenter, avant d'entamer un processus d'intégration au tissu social, les aidant à reprendre confiance en eux-même, et en leur permettant de démarrer une activité. Le processus est plus long.

L'indicateur de pauvreté sociale absolue est l'exclusion des systèmes de prestations, quelqu'un n'est même plus invité à des funérailles, il a quitté le circuit de l'information, il est comme mort socialement, peut-être a-t'il été banni. Les personnes dans l'extrême misère ne sont pas en ménage, elles sont le plus souvent seules, isolées (Faure et Moorehead, 1994).

Perdre la capacité de créer un foyer indépendant est un indicateur de pauvreté, dans laquelle se trouvent bon nombre de jeunes (poches de pauvreté dans des ménages qui peuvent être prospères), qui ont une force productive mais ne possèdent pas de moyens de production (ils appartiennent au chef de famille) et ils peuvent avoir du mal à s'émanciper même en obtenant une terre pour eux. Beaucoup d'autres indicateurs de pauvreté et d'extrême-pauvreté apparaîtront au cours des enquêtes complémentaires. On peut proposer quelques pistes de recherche: le ménage

est-il une entité monétaire ou budgétaire cohérente en milieu rural? En cas de polygamie, des contraintes culturelles favorisent-elles des poches de pauvreté alors que le chef de ménage peut être prospère, y a-t-il redistribution? Les ressources et dépenses diffèrent par genre (mari/épouses) et par classes d'âges. Il peut y avoir des poches de pauvreté et de malnutrition dans un ménage "moyen" par exemple: des garçons de classes d'âges 8-14 ans, une femme sans enfant non-émancipée (à vérifier par les enquêtes, surtout pour les enfants, pour lesquels on ne possède pas d'informations).

#### 1.4. Les systèmes de régulation traditionnels

Il est important de comprendre les systèmes de régulation traditionnels pour éviter leur destruction et chercher à les renforcer, aussi bien chez les agriculteurs que pour les éleveurs.

Le Professeur Amartya K. Sen a démontré en 1981, dans son célèbre ouvrage publié à Oxford: "Poverty and Famines. An essay on Entitlement and Deprivation", que focaliser l'attention des programmes d'urgence sur la disponibilité de la nourriture est une vision erronée, qui ne tient pas compte des différentes possibilités qu'un ménage peut utiliser, dans son réseau social autant que par sa capacité économique, pour avoir droit à la nourriture, pour y avoir accès (entitlement). Avant tout, Sen a déplacé le point de vue géographique vers une analyse des capacités des ménages. Il a démontré que la famine n'affecte pas des régions, mais des individus, des catégories d'activités et des classes de ménages, et que la faim pouvait s'installer alors que le volume de denrées n'avait pas diminué (Faure, 1998).

##### 1.4.1. La capacité d'un ménage: capacité économique et position dans les systèmes de redistribution sociale. Comprendre la vulnérabilité chez les agriculteurs

L'accès aux denrées alimentaires ne dépend pas uniquement de la production propre de chaque individu ou ménage, mais aussi de sa capacité d'accès à ce qui est disponible sur un marché, en vendant du travail ou d'autres offres marchandes. Effectivement, on peut mourir de faim alors qu'il y a de la nourriture dans la région. Une sécheresse peut causer une famine simplement en faisant monter les prix de la nourriture. Les ménages se situent également dans des canaux non marchands, c'est-à-dire les réseaux sociaux et les systèmes de redistribution.

La partie économique de la théorie de Sen est adoptée partout et les projets travaillent sur:

- le niveau des prix des céréales avec l'achat des grains par des structures étatiques, semi-étatiques, ou communautaires les Banques de

Céréales (innovation d'après la sécheresse de 1968-73, renforcée en 1984-85), puis récemment l'aide au stockage pour les entrepreneurs locaux.

- le soutien de la capacité budgétaire ou alimentaire des ménages, c'est le cas des AGR pour le PNGT et des HIMO pour le PSAN.

La deuxième partie de la théorie de Sen, qui souligne le rôle des échanges non marchands, c'est-à-dire les réseaux sociaux et les systèmes de redistribution, peut être exploitée pour chercher à réduire la vulnérabilité des ménages ou des individus. Les transferts informels forment la base des systèmes de sécurité sociale informels. Ces notions permettront la recherche d'une définition pratique de la "vulnérabilité", afin de mieux choisir les ménages ou individus à aider en priorité, pour éviter que les personnes aidées ne soient d'autres que les démunies, par défaut d'un bon "ciblage" des populations les plus vulnérables, c'est-à-dire de bons indicateurs socio-économiques (voir 3.1.).

Les transferts informels peuvent être définis comme la redistribution des biens, services et responsabilités entre les ménages et à l'intérieur de ceux-ci en cas de besoin. Cette redistribution peut prendre la forme d'argent (donné ou reçu, des pensions, des dons), de denrées alimentaires, de biens (bétail), du crédit à faible coût, ou de responsabilités domestiques (garder le bétail, faire les courses, garder les enfants etc.). Les transferts informels, de biens et de services, forment une part de la vie sociale des ménages, avec leur famille et leur voisinage. Dans le système d'échanges informels, on distingue plusieurs types de transferts: un "pur transfert" ne réclame aucune obligation de remboursement. Des échanges appellent la réciprocité, qui sous-entend le remboursement ou la réciprocité lorsque le "receveur" verra sa situation s'améliorer. Ces échanges s'établissent entre ménages de la même classe sociale avec un niveau économique équivalent. Les relations de clientèle implique que le "récepteur net" ne rembourse pas la dette de son "donneur net". Un ménage peut être un "receveur net" des autres ménages une année, retrouver ses biens et devenir un "donneur net" une autre année. Un ménage peut en même temps recevoir des transferts d'un côté et être un "donneur net" à l'égard d'un autre ménage. Le cas du "donneur net" est rare, car même dans une relation de clientèle, le patron attend un retour de son client en terme de services, de même le pauvre, qui est un "receveur net" offrira à son bienfaiteur de travailler pour lui.

Les ménages choisissent les transferts en fonction de leur "coût" : par exemple, on empruntera d'abord auprès de proches, qui ne demanderont pas d'intérêts, avant d'aller voir le boutiquier. Les enquêtes sur le Namentenga et la Gnagna menées par Kimse Sawadogo, montrent que face à une crise alimentaire, les ménages adoptent des stratégies qui épargnent le capital productif et "qui ne changent pas fondamentalement leur position sociale. Les deux premières stratégies sont l'épuisement des stocks de grains,

puis la vente des animaux, bien avant de recourir à l'aide alimentaire et aux emprunts en nature ou en espèce. Ensuite, l'emprunt à un commerçant pour l'alimentation, emprunt de grains à des voisins, épuisement des stocks, migration d'emploi, changement d'activité, recours à l'aide alimentaire, vente obligée d'animaux, projet de migrer définitivement, migration définitive d'une partie des membres du ménage. Le dernier recours est effectivement la migration et la vente de tous les biens." K. Sawadogo, 1994, p.95.

Plusieurs auteurs tentent de définir la "vulnérabilité" des populations en relation avec l'accès à des transferts informels. En effet, tous les pauvres ne sont pas nécessairement sensibles aux famines: la vulnérabilité se définit par une combinaison de la pauvreté et du risque de ne pas bénéficier de l'accès aux denrées. La vulnérabilité se caractérise par des sources de revenus peu variées, peu de biens au départ, et un accès limité à des réseaux sociaux d'assistance mutuelle (Webb, von Braun & Yohanes, 1992). Pour Trine & al., en 1992, connaître l'accès à des transferts est très important pour savoir qui sont les ménages et les individus qui seront les plus vulnérables, et ceux les mieux protégés, en période de crise. Cependant, dépendre de transferts (formels ou non) n'est pas un indicateur de vulnérabilité: un ménage qui est receveur net n'est pas nécessairement vulnérable en cas de sécheresse, au contraire, il le sera moins que celui qui est donneur net, et qui a perdu sa récolte habituelle, sans avoir accès à des transferts.

Pour conclure sur le sujet, les transferts informels répondent surtout à des crises spécifiques pour les ménages, par exemple une maladie rendant un adulte improductif. Mais ils sont moins bien adaptés aux crises qui affectent l'ensemble de la communauté, comme la sécheresse, les inondations et les invasions acridiennes. Dans ce dernier cas, ce sont les ressources de la communauté toute entière qui s'effondrent ensemble. De même, les relations de réciprocité ne sont pas utiles en cas de coup dur affectant toute la communauté, car les ménages ont les mêmes besoins en même temps.

Les ménages les mieux protégés sont ceux qui peuvent faire appel à des parents vivant en dehors, et dont les revenus ne seront pas touchés par la crise. Les sociétés traditionnelles d'agriculteurs ont aussi des systèmes de prise en charge des déshérités, de même que les religions (islam, christianisme).

Les activités des CAS s'ajoutent à ces divers systèmes de sécurité sociale sans s'y substituer.

Pour le PNGT II, une approche de la vulnérabilité des ménages, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté comme dans le cas d'une crise

auxquelles les populations auraient à faire face avec l'appui du PNGT, tiendra compte des points suivants:

Tableau n° 8. - Présentation de la vulnérabilité des ménages

I)- Les systèmes de sécurité sociale informels sont inefficaces en cas de crise prolongée (sécheresse etc.).

II)- Il faut absolument une intervention extérieure à la zone (des transferts formels) en cas de crise grave

III)- La vulnérabilité augmente:

- . en cas de mauvaises années répétées
- . par l'effet conjugué d'autres facteurs (PAS, disparition des espaces sauvages et pression sur les ressources naturelles, mauvais état de santé des populations, le SIDA augmente la charge des dépendants du ménage).

IV)- Les ménages ou les individus les plus pauvres sont ceux qui souffrent le plus en cas de crise (sécheresse etc.)

la vulnérabilité est définie par: des sources de revenus peu variées, peu de biens au départ, et un accès limité à des réseaux sociaux d'assistance mutuelle.

V)- Pour la réhabilitation après une crise, plus les interventions se font tôt après le retour des pluies (crédit, prêts de boeufs de trait, fourniture de semences, d'engrais etc...), plus les producteurs ont de chance de s'en sortir.

VI)- Un résultat positif de la lutte contre la pauvreté est de renforcer les institutions villageoises, par la formation des comités CAS, et d'améliorer les services communautaires (en cas de projets HIMO).

#### 1.4.2. Les éleveurs et les stratégies de lutte contre la pauvreté:

Les sécheresses successives (1968-73, 1984-84) ont contribué à détruire le système de régulation social élaboré par les éleveurs. Auparavant, toute personne bénéficiait d'animaux pour démarrer l'élevage (don de génisses aux baptêmes et aux mariages), et les éleveurs adoptaient un système de gestion réduisant les risques de perte totale de leur troupeau (confiage de boeufs à des parents résidant dans d'autres régions, rapatriement des produits en cas de perte dans le troupeau central). Ces stratégies sociales de

lutte contre la pauvreté ont été consolidées par des ONG au Niger pour les éleveurs nomades: le système *Habbanaae* des Wodaabè, assure quasi-rituellement le transfert d'animaux par les liens de parenté, le système de prêts réciproques et différés fonctionne efficacement pour redémarrer un élevage. Sans ce système, il faudrait trente ans pour retrouver le nombre de boeufs d'un troupeau réduit à 60%, ce qui fut fréquent pendant les sécheresses du Sahel de 1968-73 et 1983-85 (Toulmin 1985). On ne connaît pas de projet au Burkina qui assure la reconstruction des stratégies sociales de lutte contre la pauvreté parmi les éleveurs.

Ces stratégies sociales des éleveurs s'associent à des stratégies d'exploitation des troupeaux, qui peuvent être consolidées par les projets, notamment en matière d'aménagement des espaces pastoraux. L'extension des cultures a réduit partout les espaces de pâturage et les parcours de bétail, ce que les projets de gestion des ressources naturelles sont en train de restaurer.

Le déplacement des troupeaux: hormis ceux qui pratiquent l'emboûche en stabulation, les éleveurs du Burkina exploitent leurs troupeaux grâce à un système qui associe la mobilité et la diversification de l'élevage. Le troupeau représente la fourniture de protéines, la possibilité d'obtenir de l'argent, et un système de redistribution sociale fournissant une bonne sécurité.

La mobilité est une stratégie: Gufu Oba, 1987, note que les mouvements annuels permettent aux éleveurs d'utiliser au mieux les ressources les plus nutritives pour les animaux. Les éleveurs divisent les campements à partir d'un campement principal où restent les vaches laitières, les veaux et les reproducteurs; les vaches sèches, les boeufs castrés et les veaux sevrés partent plus loin pour alléger les ponctions sur l'eau des puits. Ces mouvements saisonniers augmentent la capacité des charge de 50% (études sur Amboseli en pays Masai). Cependant, l'absence de bonnes informations sur les disponibilités en fourrage et en eau peuvent provoquer des catastrophes pour l'élevage, comme cela s'est produit en 1971-73 en Haute-Volta: des concentrations énormes d'animaux ont eu lieu au sud d'Aribinda, n'ayant qu'une médiocre vocation pastorale, alors que la province du Yagga au SE de Dori (Sebba), avec un potentiel fourrager supérieur n'avaient pas été mise à contribution, bien que les distances à parcourir soient du même ordre (Barral, 1976). Les sociologues noteront que ces considérations ne tiennent pas compte de l'histoire propre de chaque groupe ethnique, c'est-à-dire que les Peul du Liptako peuvent aller sans difficultés à Aribinda, alors qu'ils rencontreraient l'hostilité des habitants du Yagga s'ils se hasardaient là-bas. L'approche actuelle des projets d'élevage, participative et décentralisée, en particulier celle du PNGT, permet de

chercher des solutions respectant les codes culturels, et de prévoir des zones d'accueil des troupeaux en cas de crise.

La diversité de la composition du troupeau comme stratégie: dans le Sahel au nord du Burkina, les éleveurs entretiennent un troupeau varié de chameaux, boeufs, moutons et chèvres, ce qui leur permet d'utiliser les diverses ressources écologiques disponibles, ainsi que des capacités de cession à la vente différentes (on vend facilement les petits ruminants, et ceux-ci se reproduisent vite: ce stock est prioritaire pour redémarrer les activités d'élevage après les sécheresses) et une résistance variée au manque d'eau. Les éleveurs du reste du pays suivent un système d'exploitation qui, bien que dans des contextes physiques moins contraignants, suivent les mêmes principes. Ils ont besoin de troupeaux nombreux pour faire face aux besoins de la famille, et pour leur assurer une sécurité sociale sous forme de prêts, on peut récupérer les produits des animaux prêtés à d'autres personnes. Les pertes pour l'élevage sahélien ont été dramatiques, la sécheresse de 1984-85 venant frapper alors que les troupeaux n'étaient pas encore reconstitués depuis celle de 1968-73. C'est dire que l'élevage est sérieusement fragilisé, beaucoup d'éleveurs n'ont pas pu reprendre leur mode de vie et vivent d'expédients à la périphérie des villes.

Actuellement, les projets d'élevage cherchent d'abord des solutions décentralisées, en accord avec les populations pastorales organisées en associations, en améliorant la gestion des ressources locales et la formation des éleveurs; les systèmes d'alerte précoce (FEWS etc.) sont également prévus au Burkina.

Là encore le ciblage des bénéficiaires à l'intérieur des groupes d'éleveurs doit être amélioré en fonction de la couche sociale visée par l'intervention, lorsqu'il s'agit d'améliorer les revenus des ménages d'éleveurs (prêts pour l'achat d'animaux ou la fourniture d'intrants) il faut reprendre l'ordre de prospérité, riches, moyens, pauvres et extrêmement pauvres, afin de ne pas cibler uniquement les ménages nantis.

Le PNGT, par son approche globale, cherche les meilleurs moyens d'assurer le déplacement des troupeaux tout en intégrant les éleveurs utilisateurs des terroirs (même marginaux et saisonniers) aux activités des communautés organisées sur un espace donné. Une des difficultés pour intégrer les transhumants consiste dans le fractionnement entre les prises de décisions (le propriétaire du troupeau, s'il n'y en qu'un) et le gardiennage (les bouviers sont souvent déconnectés du circuit de décisions). Pour l'aménagement de l'espace (pistes à bétail, zones de pâturage et de transhumance), les EMP ont obtenus des résultats remarquables, surtout pour les provinces contigües du Houet et de la Bougouriba, la continuité

spatiale et la coordination facilitant les travaux, qui doivent être consolidés (reconnaissance par les CPAT), et la démarche sera étendue aux autres provinces du PNGT II.

## 2. - Les trois composantes essentielles pour les programmes communautaires de lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire

La mission EIS considère qu'il y a trois composantes essentielles pour les programmes communautaires de lutte contre la pauvreté, et que celles-ci ont été assez bien suivies par le PNGT I, cette situation pourra être améliorée pour le PNGT II. Les trois composantes essentielles sont 1. la Gestion des Ressources Naturelles; 2. la prise en compte des femmes; 3. s'appuyer sur le calendrier annuel de sécurité alimentaire pour programmer les actions de lutte contre la pauvreté.

### 2.1. Pauvreté et GRN: des acquis du PNGT I à confirmer dans le cadre de l'extension du PNGT II

Les actions du PNGT I se sont portées partout sur la régénération des ressources naturelles et l'amélioration de la prise en charge de la gestion de ces ressources par les populations locales. Le PNGT II continuera ces actions, en prenant particulièrement soin de l'accès aux parties communes, et cherchera à améliorer l'accès au foncier (voir partie I, 5.3. La question foncière pour le PNGT II).

2.1.1. - les parties communes constituent une réserve disponible pour les plus démunis en cas de famine, en cas de disette, et pendant la soudure (juillet-août). Cueillir des fruits, des feuilles ou couper du bois pour aller en vendre quelques morceaux est une possibilité qui reste aux plus démunis. Le droit de cueillette est reconnu en accès libre sur les espaces communs, avec certaines réserves: 1. concernant certaines espèces d'arbres ou des arbres précis, 2. de plus en plus, les populations des terroirs profitent des projets de ressources naturelles pour imposer des restrictions dans l'usage excessif de leurs ressources, au nom de la lutte pour la biodiversité et de la protection des berges; elles se protègent ainsi du pillage des bambous, raphias etc. Ces initiatives seront positivement encouragées par le PNGT II pendant l'extension.

Le PNGT I aide les populations à déterminer des forêts villageoises, qui sont des réserves pour l'avenir (équité intergénérationnelle).

2.1.2. - la pauvreté accélère l'érosion: comment réduire la dépendance des pauvres vis à vis des pratiques de nature destructives? Il n'y a que lorsque le PNGT II pourra prendre en compte l'ordre de prospérité pour mieux définir les bénéficiaires d'actions CES/DRS que les populations

pauvres pourront elles aussi améliorer leurs parcelles. Il faut un minimum de moyens pour investir dans la préservation des sols et des eaux (accès à une charette). Les populations nanties du capital symbolique, propriétaires fonciers, ont tendance à être les bénéficiaires exclusifs des actions de lutte contre l'érosion, les pauvres exécutant les travaux dans leurs champs. Démarche à suivre pour le PNGT II: 1. bien cibler les pauvres; 2. les faire participer comme bénéficiaires aux CAS de toutes les actions de lutte contre l'érosion; 3. ils doivent participer aux formations.

2.1.3. - la pauvreté et le régime foncier actuel du Burkina comporte un certain nombre de risque pour les populations pauvres (voir partie I, 5.3). Les processus d'enregistrement sont complexes et onéreux au regard des ressources des pauvres. Le risque des enclosures et de la réduction des parties communes ont déjà été soulignés, ainsi que celui de la vente des terres et une de ses conséquences à craindre, l'augmentation des paysans sans terres. La loi de 1996 permet d'acquérir avec des titres fonciers de grandes surfaces, ce qui peut permettre aux couches sociales puissantes de limiter rapidement l'amélioration de la situation des pauvres, car les couches agricoles vulnérables sont avant tout tributaires de l'accès aux terres. Le nexus souligné par Cleaver: croissance démographique + dégradation de l'environnement + extension des espaces de culture et réduction des espaces communs (Cleaver et Schreiber, 1994) ne peut que s'accroître dans les prochaines années, malgré l'action des projets de GRN, si les CVGT ne sont pas capables d'agir sur l'évolution du foncier. Dans les terroirs, le PNGT I n'a pas réussi à transformer les termes de l'accès au foncier, même si on enregistre un certain nombre de succès (réduction de la croissance du nombre de nouveaux champs ouverts à l'ouest, meilleur contrôle de l'espace dans les provinces du PNGT). Les conditions d'accès au foncier dans les terroirs n'ont pas fondamentalement changé, c'est-à-dire que les jeunes et les femmes restent les plus mal servis.

- chercher des formes légales permettant de valoriser la terre et le patrimoine foncier pour les ménages pauvres, sans qu'il y ait cession définitive (prêt, métayage, gage, location, fermage). Le marché foncier se développe avec le risque pour les familles pauvres de perdre leur seul actif (par l'ignorance de chefs de famille, les transactions se passent souvent à l'insu des chefs de terre et du reste de la communauté). Le marché foncier des bas-fonds et bords de lac sur le Plateau se développe, ainsi que les bords de rivière pérennes de l'ouest et du sud, les vergers des zones péri-urbaines à Bobo (cf Faure, 1994). Noter le récent développement des concessions minières (condition d'attribution etc.). Là encore, la solution se trouve dans le renforcement des CVGT, conscients des enjeux fonciers, assurant une transparence dans les procédures d'acquisition (publicité et négociation). Il faut renverser l'effet négatif du marché foncier en donnant une valeur à la terre, afin de reconnaître une valeur d'échange au foncier pour servir de

garantie à l'octroi de crédits ou de prêts. Un suivi du marché de la terre en milieu urbain est effectué par des nationaux intéressés à suivre son évolution (Alain Bagré, communication personnelle, mai 1995), la même chose pourrait être effectuée pour le marché foncier rural.

## 2. 2. Pauvreté et femmes en milieu rural: consolider les actions du PNGT I

Le PNUD souligne la sous-estimation de l'apport des femmes à l'économie, par la non prise en comptes des tâches ménagères non-rémunérées, des activités économiques agricoles et commerciales, alors que celles-ci représentent une contribution primordiale au bien-être des ménages à faible revenu.

"Toutes les données indiquent que plus le ménage est défavorisé, plus la journée de travail des femmes est longue et plus leur implication dans la production économique et dans le bien-être de la famille est considérable" (PNUD, 1998, p. 140.)

- les activités agricoles: en Afrique subsaharienne, les femmes produisent entre 70% et 75% des cultures vivrières mais leur productivité est inférieure de 10 à 15% à celle des hommes à cause du déséquilibre qui existe actuellement entre hommes et femmes dans l'accès aux ressources économiquement productives et leur maîtrise. En valorisant la capacité de production des femmes agricultrices, on réduira sensiblement une des causes de l'insécurité alimentaire. "Au Burkina Faso, le secteur agricole utilise 83% des femmes rurales actives en saison des pluies et les femmes ne tirent que 4,7% de leurs revenus des activités agricoles contre 32,4% pour les hommes" PNUD p. 141.

Les causes sont les suivantes:

- contraintes foncières: 1. difficile accès aux terres cultivables de bonne qualité (qualité médiocre, parcelles petites); 2. difficile accès à la propriété foncière (6% seulement des femmes sont propriétaires en milieu rural, principalement des veuves à capacité de travail réduite); 3. pour les terres irriguées les chefs de ménage homme sont souvent attributaires prioritaires, ce qui provoque une double paupérisation de la femme, par la perte des revenus auparavant assurés et une perte d'accès à des parcelles pouvant offrir des rendements supérieurs, cf Douna, Banfora, etc. Les attributions ont changé pour l'Opération Riz Comoé qui a choisi les femmes comme attributaires prioritaires, leur rendant ainsi les terres que l'aménagement leur prenait (pour les recommandations sur Femmes et Foncier dans le cadre du PNGT II, voir Partie I, 4.4.).

- un obstacle traditionnel et culturel s'ajoute aux contraintes précédentes: la femme est considérée comme une étrangère chez elle "elle

va partir chez son mari", et dans son village d'accueil "elle vient d'ailleurs". Le PNGT doit travailler à faire disparaître cette pratique discriminatoire (par des actions de communication, incluant les pièces de théâtre etc.) ce qui prendra au moins une génération.

- pour la Bougouriba, le sociologue de l'EMP souligne une difficulté qui va se retrouver dans toutes les sociétés des provinces matrilinéaires de l'ouest (Poni, Comoé, Ioba, Noubiel etc.): comment identifier un ordre de prospérité parmi les femmes, alors que celles-ci ne gardent pas leurs richesses sur place, mais dans le village de leur oncle maternel. Le même problème se pose aux programmes d'appui à l'élevage des bovins dans ces sociétés: pourquoi entretenir un troupeau qui de toutes façons partira en héritage ailleurs, chez les neveux utérins.

- les femmes ayant un capital humain réduit, 85% des femmes vivant en milieu rural au Burkina sont analphabètes, elles ont un faible accès aux technologies agricoles et aux intrants: labour à traction animale, semences améliorés, pesticides ou engrais; les difficultés générales de l'accès au crédit en zone rurale sont accentuées pour les femmes. Quelques institutions récentes facilitent l'accès des femmes au micro-crédit (FAARF, FAAGRA); l'encadrement dans les terroirs est insuffisant et discriminatoire (insuffisance de personnel féminin); les hommes ont tendance à réduire les femmes aux activités de main-d'oeuvre et à s'accaparer les bénéfices destinés aux femmes (les bovins d'embouche deviennent l'affaire des hommes); difficulté à passer le cap de l'entreprenariat de subsistance.

- l'effritement des systèmes traditionnels de régulation sociale pénalise les femmes: la migration urbaine limite l'accueil des veuves et vieillards par leurs enfants, l'effritement de la solidarité est dû à la paupérisation et à l'augmentation des charges en milieu urbain (consommation accrue des ménages, notamment la part du carburant augmente dans le budget des ménages). Le Profil de pauvreté montre qu'en 1994 les transferts de capitaux constituent près de 50% des revenus des femmes-chefs de ménage et 61% de ces revenus sont constitués de cadeaux et de dons provenant des parents (maris et enfants) immigrés dans les centres urbains ou dans les pays étrangers notamment la Côte d'Ivoire (contre 17% pour les ménages dirigés par les hommes). Si les femmes perdent ces transferts, leur paupérisation sera drastique.

- pour le PNGT, les femmes ont du mal à s'intégrer aux activités réclamant un minimum de capital humain: leur analphabétisme les exclue des prises de décisions.

La pauvreté des femmes ressemble à celle des autres pauvres, mais s'ajoute le problème culturel de leur minorisation, qui enferme les femmes :

dans ce statut secondaire et leur interdit l'accès aux ressources d'une façon autonome. Il faut trouver des moyens de favoriser l'émancipation des femmes, en renforçant leur responsabilité et en favorisant la sécurisation foncière dans les terres de terroir (voir II<sup>e</sup> partie du rapport et la I<sup>re</sup> partie).

### 2.3. Le calendrier de la pauvreté

Dans les provinces classées comme les plus pauvres, le calendrier de la sécurité alimentaire est reproductible d'année en année. L'insécurité alimentaire transitoire est causée par les variations saisonnières dans la disponibilité et le prix des aliments. Ce constat est la base des actions des programmes de lutte contre la pauvreté: les interventions ont pour objectif de retarder l'épuisement des greniers par des Activités Génératrices de Revenus, destinées aux femmes, et des travaux à Haute Intensité de Main d'Oeuvre pour les jeunes (HIMO, AGR); ces actions visent à augmenter les revenus des individus actifs ou des ménages, le plus tôt possible après la récolte. Le calendrier d'intervention de ces programmes se concentre donc sur 7 mois de l'année d'octobre à juin.

Tableau n° 9. - Calendrier annuel de la pauvreté

<u>septembre- octobre- novembre</u>	<u>décembre janvier février</u>	<u>mars avril mai</u>	<u>juin juillet août</u>
récoltes du maïs, arachides, oseille, gombo mils et sorgho:  toutes les couches sociales bénéficient des récoltes et destransferts	dès janvier, les catégories extrêmement pauvres commencent à prendre leur calebasse pour aller mendier au marché	les pauvres commencent à vendre leur bouc; rationnement à 1 repas par jour;  ils cherchent des repas hors de chez eux, empruntent pour les céréales	la disette est dure pour les pauvres, les greniers sont vides, le prix du sac est très haut  les couches moyennes se serrent la ceinture pendant la soudure

Ce calendrier montre comment intervenir pour lutter contre la pauvreté: il faut démarrer des activités lucratives après les récoltes, afin d'aider les familles à épargner les greniers pour ne puiser dedans que le plus tard possible, lorsque le prix des céréales aura fortement augmenté sur le marché. Ce calendrier d'aide doit être suivi d'autant plus strictement pour lutter contre la pauvreté, lorsque les populations ont dû subir plusieurs mauvaises années de suite, pour causes d'inondations, de sécheresse,

d'invasion acridienne ou d'épidémie. L'effet conjugué d'autres facteurs, PAS, disparition des espaces sauvages et pression sur les ressources naturelles, mauvais état de santé des populations, le SIDA, augmente la charge des dépendants du ménage et les rend plus vulnérable au calendrier de sécurité alimentaire.

### 3. - Evaluer la pauvreté: méthodologie pour une approche communautaire utilisable pour le PNGT II

Les approches actuelles (INSD, PSAN) s'intéressent à une cartographie de la pauvreté, afin de déterminer les provinces et les régions les plus pauvres à aider en priorité.

3.1. L'approche géographique et statistique de l'INSD: les seuils et profils de pauvreté offrent des données géographiques par provinces, relatives à la résidence des ménages, en milieu rural ou urbain; la dimension du genre et des générations est relevée, ainsi que la dimension socio-professionnelle. L'élaboration des seuils de pauvreté (pauvreté relative et pauvreté absolue) est fondée sur les données de l'Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages déroulée en 1994/95 portant sur 8650 ménages répartis sur tout le territoire. Le seuil de pauvreté sépare les pauvres des non-pauvres, il est calculé à partir des besoins nutritionnels, estimé à 41.099 FCFA par adulte et par an en octobre 1994 (besoin calorique journalier par adulte de 2283) et le seuil d'extrême pauvreté à 31.700F. Le seuil de pauvreté par ménage (7/8personnes) et par an est estimé à 328.000 FCFA. Statistiquement, 44,5% des burkinabè vivent en dessous de ce seuil national.

Les enquêtes participatives permettent de connaître la manière dont les gens perçoivent la pauvreté et ses aspects non-monétaires. Elles sont utilisées pour l'identification, la mesure et le diagnostic de la pauvreté, elles fournissent des informations sur les valeurs, les idées, la culture et les comportements individuels et collectifs liés à la pauvreté.

Les enquêtes participatives facilitent la mise en oeuvre des programmes de lutte contre la pauvreté, le suivi-évaluation et le renforcement des capacités à la base.

### 3.2. pour le PNGT II: une approche communautaire et participative

Pourquoi une approche communautaire plutôt qu'une approche provinciale?

Cette approche permet d'identifier nommément plusieurs catégories de riches/pauvres à l'échelle des terroirs et des quartiers, qui sont les espaces d'intervention du PNGT. Cette méthode raisonne par chefs de ménages et

visé à identifier dans une communauté qui est pauvre, afin de mieux cibler les pauvres comme acteurs bénéficiaires pour un certain nombre d'actions du PNGT II.

Le PNGT a déjà expérimenté 2 méthodes pour identifier les bénéficiaires selon leur richesse relative:

3.2.1. la MARP de classement par ordre de prospérité, qui permet de classer nominalement tous les ménages d'un quartier ou d'un terroir selon des critères locaux en ménages riches, moyens, pauvres et extrêmement pauvres. Les EMP conseillent de faire la MARP avec un tout petit groupe de personnes bien sélectionnées (3 ou 4 maximum). Si le village est petit, tous les ménages peuvent être identifiés à partir d'un petit nombre d'informateurs qui connaissent tout le monde. Si le village est grand (plus de 100 familles) il faut établir la liste en se déplaçant dans les quartiers.

3.2.2. la méthode du "vote individuel pondéré", basée sur l'entretien individuel ou de groupes focalisés: elle permet de connaître le seuil subjectif de pauvreté, et de cerner des critères, les causes et solutions proposées, ainsi que l'identification des pauvres. Les groupes sont constitués en fonction de l'âge, du sexe et de la localisation de la résidence, et l'animation utilise des images représentant des dimensions de bien-être. L'individu est appelé à se situer dans une échelle.

Les deux méthodes permettent de constituer une base de données à partir de cette classification *ex-ante*, et d'établir un système de suivi-évaluation.

#### 4. Stratégies à mettre en oeuvre dans le cadre du PNGT II pour l'intégration des couches sociales vulnérables parmi les bénéficiaires:

Pour améliorer la lutte contre la pauvreté et intégrer les couches sociales vulnérables parmi les bénéficiaires, il faut consolider les acquis du PNGT I (dans les domaines des GRN, des femmes, et des AGR) et renforcer les actions du PNGT II dans quatre directions:

- les activités rémunératrices et de production en ciblant mieux les bénéficiaires: AGR et HIMO (PNGT-PSAN);
- l'accès aux services sociaux essentiels (santé, éducation, eau salubre);
- l'accès aux institutions (par les CAS). Tous les programmes de lutte contre la pauvreté déplorent le faible niveau de participation des couches sociales vulnérables aux processus politiques, et leur manque d'influence sur la vie politique, leur défaut de participation dans les décisions des pouvoirs :

publics qui les touchent, et pour le choix des types de services qui leur sont destinés. - développer les ressources humaines des couches pauvres, par les actions de formation et d'alphabétisation en relation avec leurs activités dans les CAS.

4.1. Mettre en place une procédure d'identification des groupes vulnérables qui respecte les protocoles locaux. Par exemple sur le plateau mossi et auprès des migrants mossi dans l'ouest et le sud, inclure le chef de village dans le processus d'identification.

Les enquêtes in situ montrent que personne n'a envie d'être stigmatisé et que le premier réflexe est de dire que "tout le monde est pauvre"

4.1.1. - au cours du Diagnostic Conjoint: ciblage des ménages riches, moyens, pauvres (en difficulté) et extrêmement pauvres. Définir ces couches de population selon des critères proposés par les producteurs eux mêmes (acteurs de l'échelon local). Bien identifier les critères définis par les populations pour faire le classement: ces critères seront utilisés pour faire le suivi.

D'après les enquêtes menées par la mission EIS, les critères de classement seront les suivants:

- la capacité à se nourrir toute l'année tout en étant capable de soutenir les autres (riche);
- la capacité à se nourrir toute l'année, avec des difficultés à la soudure (moyen);
- les difficultés à se nourrir démarrent vers le mois de mai (pauvres) et s'aggravent au mois d'aout;
- des difficultés pour se nourrir toute l'année, mise à part la période de récolte où ils bénéficient de dons (extrêmement pauvres).

D'autres critères s'ajouteront: le nombre de bétail, petits ruminants, volaille; la qualité de l'habitat; la capacité à honorer la scolarité des enfants; la propriété (ou non) des champs, les superficies utilisées, la composition du ménage et la variation personnes à charges/personnes actives; le niveau d'équipement (traction attelée etc.), les moyens de transport (bicyclette, mobylette...), les transferts en provenance de l'extérieur etc.

Tableau n° 10. - Critères d'évaluation de la pauvreté par les populations rurales

<u>critères</u>	<u>riches</u>	<u>moyens</u>	<u>pauvres (en difficultés)</u>	<u>extrêmement pauvres</u>
sécurité alimentaire	capables de se nourrir toute l'année + aider les autres  pas sensible à l'insécurité alimentaire	parviennent à se nourrir toute l'année, sans emprunter, sans pouvoir aider	difficultés pour se nourrir à partir de mai, empruntent, s'aggrave en aout Insécurité alimentaire transitoire, temporaire ou saisonnière	difficultés pour se nourrir dès janvier, ils mendient ensuite Insécurité alimentaire chronique
troupeau	des boeufs, des chèvres, des moutons	des boeufs, des petits ruminants (moins nombreux)	petits ruminants, volaille	même pas un bon poulet
accès aux services de l'Etat	- capables d'envoyer tous les enfants à l'école - peuvent faire soigner la famille dans le système formel	- capables d'envoyer une partie des enfants à l'école	-difficultés pour envoyer régulièrement des enfants à l'école - recours aux guérisseurs	- enfants errent à la recherche de nourriture - pas décole, pas de soins
les dépendants	- main-d'oeuvre suffisante - de nombreuses personnes à charges - beaucoup de prestations sociales	- des personnes à charges - de la main-d'oeuvre	- trop de personnes à charges - pas assez de main-d'oeuvre	solitude, isolement
habitat	- de la tôle ondulée - de murs en ciment - cour propre et bien entretenue - greniers nombreux	- cour propre	- maison mal entretenue, délabrée	du banco dégradé coiffé avec de la vieille paille
etc.				

Attention: ces catégories se retrouvent pour chaque groupes sociaux, les agriculteurs, les éleveurs, les migrants, les autochtones, les jeunes et les femmes etc. et il faut établir des listes nominatives. Il faut trouver des moyens de vérifier ces données qualitatives, subjectives, en les croisant avec des données chiffrées pouvant exister dans des

documents fiables, par exemple pour la zone cotonnière, vérifier les sommes perçues au cours des récoltes précédentes, et leur utilisation; ailleurs utiliser les cahiers des encadreurs des SPRA et SPA lorsque les producteurs font partie des groupements.

Attention: une partie des pauvres en difficulté et tous les extrêmement pauvres ne sont membres d'aucun groupement. Il faut vérifier pour chaque groupement constitué que celui-ci permet effectivement d'atteindre les pauvres.

Identifier les liens sociaux existants et les institutions d'appui antérieures au projet pour ne pas leur constituer une entrave. Le PNGT doit s'assurer d'une coordination des activités de lutte contre la pauvreté, dans le cadre du CCTP.

4.1.2. décider d'une action à mener en direction des populations extrêmement pauvres:

que faire pour les "cas sociaux", qui ne pourront pas ou très difficilement sortir de leur indigence? Il s'agit de personnes sérieusement handicapées, dans leur motricité (vieillard, malades chroniques), dans leurs capacités mentales (les fous) ou dans leurs comportements sociaux (alcooliques, bannis etc.). Les initiatives pour appuyer les extrêmement pauvres doivent être modestes, relatives au contexte et intensives en ressources humaines car elles réclament de passer beaucoup de temps, mais ce n'est pas très coûteux relativement au budget global de lutte contre la pauvreté.

Ces personnes pourront être intégrées aux actions prévues par le PNGT, telles que les AGR (petit crédit...) et les travaux HIMO (Haute Intensité de Main d'Oeuvre).

#### 4.2. - à l'élaboration du Plan de Gestion de Terroir

le PNGT devra identifier les bénéficiaires prioritaires pour chaque activité, par groupes sociaux et par couches sociales. Lorsque les communautés décident qu'une activité a pour bénéficiaires prioritaires les couches pauvres, ces populations doivent alors avoir un pourcentage de leurs membres dans le Bureau du CAS, afin de prendre en compte leurs préoccupations dès le début des décisions. En analysant approximativement la composition des membres d'un CAS (PSAN, Soum) on observe que parmi les 50 bénéficiaires de l'activité, sur environ 100 membres, 30% font partie des couches riches, 70% des couches moyennes/ pauvres et 0% d'extrêmement pauvres.

- Pour les AGR, il faut mieux cibler les bénéficiaires, ouvrir l'éventail aux population notoirement en difficulté.

- Pour l'organisation du crédit à l'intérieur des CAS, proposer un système de contribution variable selon la capacité économique de la couche sociale. Par une approche participative, proposer des taux d'intérêt différenciés selon le montant emprunté. Ainsi celui qui aura été déclaré "riche" ne sera pas frustré, parce qu'un montant de 10.000F ne peut pas l'intéresser, il lui faut un minimum de 100.000F pour entreprendre une activité rentable. On pourrait démarrer les négociations sur la base suivante (voir tableau page suivante).

Ce système de contribution variable favorise les pauvres de deux façons: ils n'ont aucun moyen d'emprunter dans une banque (pas de nantissement possible); une banque ne leur prêtera pas à moins de 12%.

Attention, les pauvres ne font généralement pas partie des groupements, les extrêmement pauvres n'en font jamais partie. Partir des groupements existants pour démarrer une activité destinée aux pauvres, ce que fait le PSAN dans ses provinces d'intervention, risque de les exclure d'emblée. Il faut vérifier la composition de chaque groupement suivant les critères présentés au Tableau 10.

Tableau n° 11. - Proposition d'un taux de crédit variable par couche sociale

<u>Montant emprunté (plafond)</u>	<u>taux de remboursement du crédit</u>	<u>couche sociale</u>
10.000F petit commerce, transformation	0%	extrêmement pauvres/ pauvres
35.000F un seul mouton	8%	pauvres
50.000F embouche ovine	10%	moyens/ pauvres
100.000F embouche bovine	12% etc.	riches

4.3. - la participation des couches vulnérables aux CAS garantie la mise en place d'infrastructures et de technologies répondant aux besoins des pauvres. Il est conseillé de respecter les protocoles locaux et de conserver dans les CAS des couches moins pauvres qui "tirent" vers le haut.

On peut soulever la question de la participation des différentes couches sociales aux CVGT: la mission EIS ne le recommande pas, il ne faut pas anticiper, le processus consiste à augmenter la capacité des pauvres, afin d'atteindre une plus grande équité dans les bénéficiaires du Projet et de

démarrer un développement durable sur une base sociale élargie. Il ne s'agit pas de les imposer au-delà des structures techniques (CAS). En revanche, la mission EIS insiste sur la nécessité de vérifier la présence de tous les groupes sociaux (les agriculteurs, les éleveurs, les migrants, les autochtones, les jeunes et les femmes etc.) dans les CVGT.

4.4. - la liste nominative des ménages constitue une base de données pour assurer le suivi-évaluation

Il est indispensable d'établir la liste nominative des ménages par ordre de prospérité, à l'issue du DC, pour vérifier le ciblage des bénéficiaires et assurer un suivi chaque fois que cela s'avère nécessaire.

4.5. Valoriser les ressources humaines des pauvres doit être une priorité pour leur donner accès à la formation, à l'alphabétisation, à l'éducation et aux méthodes de planning familial, ce qui contribuera à les intégrer au développement local. "Il est nécessaire d'assurer une formation de base et le transfert des connaissances aux populations comme un préalable aux autres activités. Une des principales contraintes de la lutte contre la pauvreté au Burkina est en effet le problème d'éveil dans certaines régions où les populations ne réalisent même pas leur situation de pauvreté. Il y a également ceux qui se résignent à leur situation de pauvres". K. Sawadogo, 1994, p. 32.

#### RECOMMANDATIONS:

- le Burkina Faso n'a pas encore beaucoup d'informations sur la pauvreté en milieu rural; la mission EIS recommande des enquêtes complémentaires, en particulier sur les processus de paupérisation en milieu rural (la spirale de pauvreté), les processus (facteurs et événements) permettant de sortir de la pauvreté, à partir de récits de vie associées à des études socio-économiques (associer le qualitatif, la perception, le subjectif, avec des données quantifiées et vérifiables).
- des enquêtes sont également nécessaires sur les systèmes de régulation traditionnels et les filets de sécurité, afin de les connaître pour les respecter, les utiliser et les renforcer;
- les aspects culturels de la pauvreté sont mal connus et cette méconnaissance peut dévier les actions vers des bénéficiaires erronés.
- la mission EIS recommande au PNGT de faire un atelier sur la pauvreté, avec les partenaires impliqués dans la démarche GT (PSAN, ONG, Action sociale etc.) pour que tout le monde parle le même langage et pour coordonner les démarches dans les terroirs.

Tableau n° 12. - Recommandations pour la Lutte contre la pauvreté dans le PNGT II

<u>Lutte contre la pauvreté</u>	<u>action existant PNGT I</u>	<u>Recommandations PNGT II</u>
identification des couches pauvres	non	- MARP de classement par ordre de prospérité - la méthode du "vote individuel pondéré" - bien cibler les quartiles: riches, moyens, pauvres et extrêmement pauvres
accès au foncier	non	- lancer un processus de sécurisation des emprunteurs + des prêteurs dans les terroirs - assurer une transparence des transactions
GRN préserver les espaces communs	oui: délimitation d'aires pastorales et de forêts villageoises	- consolider les délimitations d'aires pastorales et de forêts villageoises
prise en compte de la place des pauvres dans l'accélération de l'érosion	non: pas d'identification des couches pauvres	- bien cibler les pauvres - les faire participer comme bénéficiaires aux CAS de toutes les actions de lutte contre l'érosion et des formations - <u>préalable</u> : clarifier la sécurité foncière de l'emprunteur et du prêteur pour chaque parcelle à aménager
AGR et HIMO	oui augmentation des revenus des bénéficiaires	- mieux cibler les bénéficiaires - faire participer les couches pauvres aux bureaux des CAS
accès aux services sociaux essentiels: santé, éducation, eau salubre	oui	continuer
Développement des Ressources Humaines des pauvres	non	- bien cibler les couches sociales prioritaires pour les AGR - faire participer les pauvres aux formations et à l'alphabétisation, par les CAS

#### IV. PROPOSITIONS POUR UNE MÉTHODOLOGIE ET DES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'IMPACT SOCIAL

##### 1. - Le Manuel de Procédures

Le PNGT a mis au point un système de suivi-évaluation, qui dispose depuis Mai 1999 d'un Manuel de Procédures. L'évaluation de l'impact social intègre la méthodologie préconisée et ajoute les éléments sociologiques permettant de cibler les bénéficiaires: les groupes sociaux et les couches sociales.

Reprenons quelques éléments du Manuel de Procédures de suivi-évaluation, sachant que l'EIS ne propose de suivi qu'au niveau terroir, et spécialement pour le suivi d'impact:

Extraits du Manuel de Procédures: "Compte tenu de l'ampleur du PNGT 2 et de la diversité des activités qui seront entreprises, il est important qu'il dispose dès le départ d'un dispositif efficace et fonctionnel de suivi-évaluation. Il s'agit de doter le projet d'un outil interne et participatif de prise de décisions; outil devant permettre d'apprécier d'une manière participative non seulement les résultats opérationnels ou d'exécution du PNGT (intrants, output et processus) mais aussi les résultats en termes de développement ou principaux changements en rapport avec l'accomplissement de ses interventions.

C'est un système de suivi-évaluation évolutif qui est proposé, tout n'est pas figé, il y a possibilité d'apporter des ajustements au cours de la réalisation du projet. Le système S&E du PNGT II se veut un flux continu d'informations, une courroie de transmission et d'informations entre les différents acteurs et partenaires en rapport avec ses objectifs et ses actions; un outil interne d'aide à la prise de décision.

Le dispositif de suivi-évaluation du PNGT II devra répondre à deux préoccupations majeures:

- rendre compte des réalisations ou résultats opérationnels du PNGT II depuis la mise en oeuvre de ses différentes composantes et activités;
- apprécier les retombées ou principaux changements inhérents aux différentes réalisations du PNGT II, c'est-à-dire les principaux résultats en terme d'impact du programme.

Le système de suivi-évaluation proposé devra donc comprendre deux modules distincts mais complémentaires: le suivi d'exécution et le suivi

d'impact. Des indicateurs spécifiques sont proposés pour chaque type de suivi.

Les principaux outils du PNGT2:

Aussi bien pour le suivi d'exécution que pour le suivi d'impact, deux lots de fiches doivent être apprêtées, au niveau village:

- fiches de collecte : 1. Fiche diagnostic (ou situation de référence); 2. Fiche planification; 3. Fiche de suivi des activités; 4. Fiche bilan (ou impact); 5. Cahiers de prise de notes et de gestion.

- fiches de synthèse/restitution des données: 1. Tableau de bord des réalisations physiques; Tableau de bord des réalisations financières; Tableaux de synthèse sur les changements observés par indicateurs d'impact; 2. Base de données: elle permettra de générer des tableaux spécifiques sur la base des requêtes formulées.

Au niveau terroir, le suivi-évaluation sera assuré par la CVGT/les CAS et les partenaires techniques privés et/ou publics, ONG et EMP.

Le taux de réalisations physiques et financières constitue le principal indicateur pour le suivi d'exécution des activités du PNGT. Il s'agit de comparer les réalisations aux prévisions, suivant un plan d'opération périodique.

Le suivi d'impact vise à apprécier dans quelle mesure la réalisation de différentes actions du PNGT aura permis d'atteindre ses objectifs de développement (en rapport avec les principaux indicateurs d'impact retenus). Le dispositif mis en place doit permettre de cerner "le changement" induit par la réalisation de ses différentes activités du programme.

Les données d'impact sont collectées à 3 moments du cycle du projet:

- au moment du diagnostic
- lors de la planification d'une action d'investissement
- lors du bilan annuel

Trois fiches sont prévues pour la Base de données à chacune des 3 périodes:

- Fiche Diagnostic pour un village, qui permet de constituer des informations pouvant servir de référence ou situation initiale
- Fiche Planification d'une action d'investissement ou de formation
- Fiche Bilan annuel

Une partie des informations collectées à ce niveau devra rester dans les communautés sur des supports appropriés (cartes, carton mural etc.)."

## 2.- Proposition d'harmonisation du Manuel de Procédures avec les résultats de la mission EIS:

Dans l'Annexe 2 du Manuel de Procédures, le système de suivi-évaluation identifie une série "d'Objectifs de développement visés et indicateurs d'impact retenus". La plupart de ces indicateurs d'impact concordent avec les besoins de l'EIS. L'EIS aura besoin d'identifier les changements induits par les activités menées auprès des bénéficiaires, afin de s'assurer d'une équité de plusieurs natures: intergénérationnelle (transmission du patrimoine), entre genre (respecte les droits des deux genres, favorise la responsabilisation des hommes et des femmes en sortant du code culturel), entre catégories socio-professionnelles (éleveurs, agriculteurs etc.), entre quartiers (équité spatiale intracommunautaire) et entre couches sociales (suivant l'ordre de prospérité établi au cours du DC).

Les indicateurs d'impact élaborés pour le Manuel de Procédures s'intéressent aux genres, aux catégorie socio-économique (ce qui correspond aux "groupes sociaux" de l'EIS: les agriculteurs, les éleveurs, les migrants, les autochtones, les jeunes et les femmes etc.), ainsi qu'aux catégories de prospérité (ce qui correspond aux "couches sociales" de l'EIS: pauvres: riches, moyens, pauvres et extrêmement pauvres).

Le système de suivi-évaluation proposé au niveau terroir ne doit pas être alourdi, il sera déjà suffisamment difficile à mener. L'EIS propose simplement de rajouter des indicateurs par catégories lorsque cela n'est pas précisé dans la rubrique "C/ Indicateurs d'impacts sur les conditions de vie".

Plus précisément, ajouter *par sexe, par groupes sociaux et par couches sociales* au point 2.5 "Nombre de personnes formées par thèmes de formation" (ce qui correspond aux besoins exprimés dans la II<sup>o</sup> partie de l'EIS), et ajouter également *par sexe, par groupes sociaux et par couches sociales* au point 4.1 Nouvelles compétences Développées et utilisées (ce qui correspond aux besoins exprimés dans la II<sup>o</sup> partie de l'EIS).

Ce qui donnera pour les Objectifs de développement visés et indicateurs d'impact retenus

- A/ Grandes catégories de changements attendus
- 1.0 Amélioration des Conditions de vie des communautés rurales
- 2.0 Renforcement des Capacités locales en matière de GRN
- 3.0 Restauration du Capital productif des Ressources Naturelles
- 4.0 Instauration d'un Environnement institutionnel facilitateur

B/ Objectifs de développement poursuivis par catégorie de changement attendu

C/ Indicateurs d'impacts sur les conditions de vie

- 1.1 Nombre de ménages qui traversent la période de soudure sans rupture de stocks de céréales par catégorie de prospérité
  - 1.2 Disponibilité/accessibilité des produits alimentaires par ménage
  - 1.3 Qualité de la ration alimentaire journalière (calories)
  - 1.4 Niveau de dépenses monétaires totales moyennes par ménage
  - 1.5 Sources diversifiées de revenus du ménage
  - 1.6 % de ménages par catégorie socio-économique
  - 1.7 % de femmes ayant constaté un changement positif dans le temps consacré aux tâches domestiques
  - 1.8 Taux de fréquentation/utilisation des infrastructures et services de base mis en place
  - 1.9 % de ménages
  - 1.10 Taux d'alphabétisation par sexe
  - 1.11 Taux de fréquentation primaire des enfants par sexe
  - 1.12 % de ménages utilisant l'ouvrage de captage
  - 1.13 % des pistes praticables toute l'année
  - 1.14 Taux de diminution des cas de maladies fréquentes
  - 1.15 Taux de malnutrition infantile
  - 1.16 Taux de couverture vaccinale
  - 1.17 Nombre d'emplois non-agricoles
  - 1.18 Evolution du flux migratoire, changement dans la durée
- 
- 2.0 Indicateurs sur les capacités locales
  - 2.1 Degré de fonctionnalité des organisations villageoises
  - 2.2 Capacité de gestion
  - 2.3 Capacité de négociation avec d'autres partenaires
  - 2.4 Taux d'adoption des techniques
  - 2.5 Nombre de personnes formées par thèmes de formation *par sexe, par groupes sociaux et par couches sociales*
  - 2.6 Maîtrise des techniques et technologies
- 
- 3.0 Indicateurs sur le capital productif des Ressources Naturelles
  - 3.1 Taux d'occupation des terres
  - 3.2 Durée de l'utilisation de la parcelle
  - 3.3 Taux de restauration du couvert végétal
  - 3.4 Densité d'arbres à l'hectare
  - 3.5 Nombre d'espèces (animales, végétales) disparues ou réapparues
  - 3.6 Taux d'infrastructures hydrauliques fonctionnels
  - 3.7 Durée de pâture par pâturage
  - 3.8 Superficie de pâturage aménagée
  - 3.9 Niveau de rendement

### 3.10 Taux de commercialisation

4.0 Indicateurs sur l'Environnement institutionnel favorable

4.1 Nouvelles compétences Développées et utilisées *par sexe, par groupes sociaux et par couches sociales*

4.2 Cadres de concertation fonctionnels

4.3 Nombre de contrats-protocoles établis dans le cadre du projet

4.4 Evolution des lois et règlements

3.- L'équipe du PNGT chargée du suivi-évaluation prévoit également des systèmes externes de suivi-évaluation par échantillon qui pourront être plus détaillés, en particulier pour évaluer les différentes formes de participation des bénéficiaires : prise de décision, exécution des tâches, gestion des activités et évolution de la responsabilisation.

C'est à ce niveau que l'EIS réclame une attention particulière concernant:

- l'évolution de la participation des femmes aux bénéfices du PNGT2
- l'évolution de la participation des couches pauvres aux CAS
- l'évolution de la sécurisation foncière des emprunteurs et des prêteurs dans les terroirs
- la mise en place effective de la dynamique de démultiplication de l'alphabétisation et des formations, en s'appuyant sur les formateurs-animateurs endogènes et sur les villages -porteurs

#### 4. - Le système d'autoévaluation à l'usage des communautés rurales

L'équipe du PNGT chargée du suivi-évaluation a testé un système d'autoévaluation à l'usage des communautés rurales qui peut également être utilisé pour assurer le suivi des recommandations de l'EIS:

- la galette de suivi et
- l'arbre de vérité

sont déjà mis au point (voir le Rapport provisoire de formation sur l'appui à la production d'outils techniques de suivi-évaluation à l'usage des communautés rurales, 1999).

En conclusion, le système de suivi-évaluation tel qu'il est élaboré pour le PNGT II convient pour les besoins d'évaluation de l'Impact Social.

EN CONCLUSION GÉNÉRALE, l'évaluation de l'impact social considère que le PNGT II est prêt à mener la 2<sup>e</sup> phase, sous réserve de l'application opérationnelle de plusieurs améliorations, qui sont les faiblesses du PNGT I:

- l'amélioration opérationnelle de la stratégie de démultiplication de l'alphabétisation et des formations, au niveau inter-terroir, appuyée sur des animateurs-formateurs endogènes, en direction de tous les groupes sociaux et de toutes les couches sociales, en favorisant les femmes et les pauvres actifs. C'est une condition du succès de l'extension du PNGT;

- la réduction de l'obstacle foncier, en assurant la sécurité foncière aux emprunteurs et aux prêteurs, par une négociation dans les terroirs. Favoriser la sécurité foncière des pauvres, des femmes et des migrants, afin qu'ils participent à la lutte contre l'érosion et aux bénéfices des améliorations sur les parcelles;

- la légalisation des CVGT;

- la prise en compte des femmes et des couches pauvres actives dans toutes les opérations de GT, en les ciblant comme acteurs et bénéficiaires prioritaires du PNGT II pour les CAS.

- s'assurer que les structures d'appui passeront du temps dans les terroirs, autant de temps qu'il est nécessaire, comme l'ont fait les EMP du PNGT I.

## ANNEXE

## BIBLIOGRAPHIE

## Documents du PNGT et PSAN utilisés

Bilan des cinq premières campagnes du Programme National de Gestion des Terroirs (P.N.G.T) 1992-1997, Ouagadougou, PNGT, septembre 1997, 147p.

Etude sur l'appui à l'autopromotion des groupements bénéficiaires féminins (GB) du programme de crédit (AGR) du PSAN, Ouagadougou, MARA/GTZ, déc. 1995, 28p. + annexes.

Faure, Armelle - Perception de l'approche "gestion de terroir" par les populations rurales du Burkina Faso, Ouagadougou-Paris, PNGT/CCCE, rapport final, avril 1992, 130 p.

Formulation de la Phase II du PNGT, Ouagadougou, PNGT, octobre 1998 + annexes

M. Kalala, A. Lachance, A. Martella et G. Compaoré, Bilan de réalisations & résultats de l'évaluation d'impact par les bénéficiaires et les équipes d'appui, Revue des PNGT et PGRN de la Banque Mondiale, Washington, août 1998, 127p.

M. Kalala et S. Sanon, Mission d'appui à l'UGO/PNGT sur le suivi-évaluation. Document technique pour le suivi d'exécution et le suivi d'impact du PNGT, Ouagadougou, PNGT, septembre 1996, 50p. + annexes

M. Kalala, Manuel de procédures suivi-évaluation, Ouagadougou, PNGT, mai 1999, 43p. + annexes

M. Kondé, J.J. Nikiema et B. Kambou, Etude pour la définition des règles du jeu et une méthodologie en matière de déplacement concerté de populations, Ouagadougou, PNGT, juillet 1996, 61p. + ann.

Koté G., B. Ouedraogo, H. Ouedraogo et B. Tallet, La sécurisation foncière en milieu rural, Ouagadougou, PNGT, mai 1999, 57 p. + annexes.

Journées de concertation des projets gestion des terroirs. Thèmes: Planification locale, Financement des projets villageois, Suivi-évaluation. Document d'orientation. Rapport de synthèse, Ouagadougou, PNGT, novembre 1998, 60p. + annexes

Noula K., "Genre et développement dans la démarche gestion des terroirs: cas de l'EMP/Houet, Communication à l'atelier de formation de formateurs en genre et développement KIT.IPD/AOS, Ouagadougou, 23 nov.- 10 déc. 1998, 6p.

Ouedraogo Boubacar et Hubert Ouedraogo, Elaboration de l'avant-projet d'arrêté relatif aux CVGT (rapport provisoire) Ouagadougou, PNGT, mai 1999, 18p.

Rapport provisoire de formation sur l'appui à la production d'outils techniques de suivi-évaluation à l'usage des communautés rurales, Ouagadougou, PNGT/PPEA, avril 1999, 22p.

## Documents de référence (ouvrages et articles publiés)

Ba, Abou Sidi. L'impact de la secheresse sur le milieu pastoral sahelien / Paris, France : Agence de cooperation culturelle et technique, c1986. ix, 72, {5} p. :

- Barral, Henri et Michel Benoit. Nature et genre de vie au Sahel : l'année 1973 dans le nord de la Haute-Volta (Ouagadougou) : Office de la recherche scientifique et technique outre mer, c1976. 17 p.
- Benson, Charlotte Louise and Edward Clay. The impact of drought on sub-Saharan African economies : a preliminary examination. London : Overseas Development Institute, c1994. 60 p. (Working paper ; 77)
- Bromley D.W., Making the Commons Work. Theory, Practice, and Policy, San Francisco, CA, Institute for Contemporary Studies, 1992, 332p.
- Cernea Michael (ed.), The Economics of Involuntary Resettlement: Questions and Challenges, Washington D.C., The World Bank, 1999, 258p. (Directions in Development).
- Chambers R. "The Origins and Practice of Participatory Rural Appraisal" in World Development, vol.22, n°7, 1994.
- Cleaver K. & Schreiber G., Reversing the Spiral, the population, agriculture and environment nexus in sub-saharan africa, Washington D.C., The World Bank, 1994, 294 p. (Directions in Development)
- Cornia G.A., Jolly R., Stewart F., L'ajustement à visage humain, protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance, Paris, Economica, 1987.
- Davis Shelton, Traditional Knowledge and Sustainable Development: Proceedings of a Conference, Washington D.C., The World Bank, 1995, (ESD).
- Faure Armelle, Le Pays Bissa avant le Barrage de Bagré. Anthropologie, Préface de son excellence A. Deschamps, Paris, SEPIA, 1996, 300p.
- Faure Armelle, "Private land ownership in rural Burkina Faso", International Institute of Environment and Development Paper n°59, October 1995, 16p. F. A., version française : "L'appropriation privée en milieu rural au Burkina Faso", Dossier de l'IIED, Oct 1995, 16 p.
- Faure Armelle et Hubert Ouedraogo, Foncier et décentralisation. Document de synthèse, Ouagadougou-Paris, PNGT/CILSS/Club du Sahel, janvier 1993, 42 p.
- Faure Armelle, "Pratiques et politiques foncières en milieu rural", in Le Burkina entre révolution et démocratie (1983-1993) Paris, Karthala, 1996 (R. Otayek Ed.) .
- KANKWENDA M., GREGOIRE L-J., LEGROS H. et Harouna OUEDRAOGO, La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne, P., PNUD/ECONOMICA, 1999, 470p.
- Monimart M., Femmes du Sahel. La désertification au quotidien, Karthala, 1989, 260p.
- Morse B. & T.R. Berger, Sardar Sardovar. Report of the Independent Review, Ottawa, Resources Futures International Inc, 1992, 364p.
- Mortimore, Michael Adapting to drought : farmers, famines, and desertification in west Africa, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 1989. xxii, 299 p.

Oba, Gufu & Lusigi, Walter J. An overview of drought strategies and land use in African pastoral systems. London : ODI, 1987. 33 p. (Pastoral Development Network: Overseas Development Institute, 23a.)

Painter Thomas.

Rapport National sur le developpement Humain Durable. Burkina Faso 1998. PNUD, 212 p. + annexes

Reardon T., Delgado C., et Matlon P., "Determinants and effects of income diversification among farm households in Burkina Faso", Journal of Development Study, january 1992.

Rochette, R. M. (ouvrage collectif dirigé et redigé par). Le Sahel en lutte contre la desertification : lecons d'experiences. Weikersheim : Verlag Josef Margraf, c1989. 592 p.

Serageldin Ismail & J. Taboroff (ed.), Culture and Development in Africa, Washington D.C., World Bank, 1996, 560p. (ESD n° 1)

SEN, Amartya, 1981 Poverty and famines: an essay on entitlement, Oxford, The Clarendon Press.

Spittler, Gerd, 1939- Les Touaregs face aux sécheresses et aux famines : les Kel Ewey de l'Air (Niger), 1900-1985 / Paris : Karthala, c1993. 420 p. :

Strategies pastorales et agricoles des Sahéliens durant la secheresse 1969-1974 : {élevage et contacts entre pasteurs et agriculteurs} sous la direction de Jean Gallais. Talence : Secretariat d'Etat aux universites, Centre national de la recherche scientifique, Centre d'etudes de géographie tropicale, 1977. 281 p.

Thebaud, Brigitte. Elevage et developpement au Niger : quel avenir pour les eleveurs du Sahel? : reflexions sur les causes de la crise pastorale a partir de la situation de l'elevage dans l'est du Niger / 1. ed. Geneve : Bureau international du travail, c1988. xiv, 147 p.

Thompson, Carol B. Drought management strategies in southern Africa / from relief through rehabilitation to vulnerability reduction / Windhoek, Namibia : UNICEF, Policy Monitoring Unit ; Nairobi, Kenya : UNICEF, Eastern and Southern Africa Regional Office, {1993} xi, 176 p. :

Tiffen, Mary and M.R. Mulele. The environmental impact of the 1991-92 drought on Zambia : report / Gland, Switzerland : IUCN--the World Conservation Union, 1994. ix, 108 p.

Toulmin, Camilla. Livestock losses and post-drought rehabilitation in sub-Saharan Africa / Addis Ababa, Ethiopia : International Livestock Centre for Africa, {1985} iv, 105 p.

Trine Naeraa & al. Coping with drought in Namibia : informal social security systems in Caprivi and Erongo, 1992 / Windhoek, Namibia : NISER, Multi-Disciplinary Research Centre, University of Namibia, c1993. ix, 128 p.

Webb Patrick , Joachim von Braun, Yisehac Yohannes.- Famine in Ethiopia : policy implications of coping failure at national and household levels / Washington, D.C. : International Food Policy Research Institute, 1992. 167 p.

World Bank Participation Sourcebook, Washington D.C., World Bank, 1996, 475p.

Documents non publiés, rapports et littérature grise

Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages 1994/95, Ouagadougou, INSD, 1996.

Faure Armelle et Richard Moorehead, Note d'intention sur la composante qualitative de l'étude sur le niveau de vie en Côte d'Ivoire, Abidjan, Banque Mondiale, novembre 1994, 34p.

Faure Armelle, "Survivre pendant et après les sécheresses: les leçons de la littérature sur l'Afrique sub-Saharienne", Washington D.C., World Bank report, Division AFT3 , Juin 1998, 40p.

Le Profil de Pauvreté au Burkina Faso, INSD, Ouagadougou, février 1996, 170p.

Sawadogo Kimseyinga, Thiombiano Taladidia, Ouedraogo André, Ouedraogo Robert, Caractéristiques socio-démographiques et stratégies des ménages en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la province de la Gnagna, Université de Ouagadougou-CEDRES/Université de Laval, septembre 1994, 101p + annexes (Travaux de Recherche, n°4)

Sawadogo Kimseyinga, La pauvreté au Burkina Faso: une analyse critique des politiques et des stratégies d'intervention locales, Ouagadougou (ECDPM Document de travail n° 51), 36p. + annexes

D. Thiéba et L. Paré, La sécurisation foncière, Rapport provisoire, Ouagadougou, Ambassade des Pays-Bas, 1998.

Why the poor suffer most: drought and the Sahel. Oxford : {Oxfordshire} : Oxfam, Public Affairs Unit, {1984} 20 p.